
Les associations professionnelles d'archivistes. Panorama international

Didier Grange

Résumé

Si les associations professionnelles d'archivistes étaient peu nombreuses avant la Seconde Guerre mondiale, en revanche elles seraient aujourd'hui près de 1 300 à travers la planète. Qu'elles soient locales, nationales, thématiques ou internationales, petites ou grandes, elles contribuent de manière significative au développement de la profession. Bien que vigoureux, le phénomène associatif est pourtant peu connu et n'est presque pas étudié. Des questions essentielles demeurent souvent sans réponse : quand et pourquoi sont nées les premières associations d'archivistes ? Comment sont-elles organisées ? Que font-elles ? Quelles sont leurs principales contributions à la profession ? Quel est leur rôle sur la scène internationale ? Quels sont les défis qu'elles devront affronter dans le futur ? Cet ouvrage comble en partie le vide en répondant à ces interrogations de manière synthétique et en brossant un portrait global, comparatif et documenté du phénomène associatif.

Citer ce document / Cite this document :

Grange Didier. Les associations professionnelles d'archivistes. Panorama international. In: La Gazette des archives, n°241, 2016-1. Les associations professionnelles d'archivistes. Panorama international. pp. 7-178;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2016.5343>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_241_1_5343

Fichier pdf généré le 18/03/2019

Avant-propos

L'idée de rédiger une étude consacrée spécifiquement aux associations d'archivistes est née sur l'île de Fuerteventura (Canaries) en octobre 2006. Nous la devons à Joan Boadas i Raset, archiviste de la ville de Gérone et alors président de *l'Associació d'Arxivers de Catalunya*¹. Membres du comité directeur de la Section des associations professionnelles du Conseil international des archives (section plus connue sous l'acronyme « SPA »), nous participions tous les deux, à La Oliva, au premier congrès mis sur pied par la toute nouvelle Association des archivistes des îles Canaries: l'ASARCA (*Asociación de Archiveros de Canarias*). Comme président de cette Section, les organisateurs du congrès m'avaient proposé de donner la conférence de clôture en me laissant carte blanche quant au choix du sujet. Après réflexion, j'avais décidé de présenter à grands traits le phénomène associatif dans notre profession, d'évoquer la coopération internationale entre associations professionnelles et de mettre en exergue l'action de la SPA depuis sa création en 1976. Au moment où les archivistes des Canaries se lançaient dans l'aventure associative, il m'avait paru judicieux de tenter de replacer leur association dans un contexte plus large, à l'échelle de la planète.

Quelques mois avant le congrès, en quête d'informations utiles pour mon exposé, j'avais parcouru la littérature professionnelle. Rapidement je dus constater qu'il n'existait en réalité que peu de contributions consacrées aux associations d'archivistes, en particulier de contributions traitant le sujet de manière globale et comparative. La profession ne s'était jamais penchée sur le phénomène associatif avec cette approche à l'esprit. Le plus souvent, les auteurs qui avaient écrit sur les associations l'avaient fait en publiant des monographies dans le cadre de commémorations ou des articles sur un aspect particulier de leur propre association. J'avais dû finalement compléter mon dossier en consultant des sites Web, en contactant à la hâte des associations et en questionnant des collègues impliqués dans la vie associative. Vu le temps dont je disposais et le peu de ressources documentaires sur lesquelles je

¹ Aujourd'hui *Associació d'Arxivers - Gestors de Documents de Catalunya*.

pouvais m'appuyer, j'étais loin d'avoir obtenu une image nette du phénomène associatif. Bien au contraire. Des questions, *a priori* anodines (par exemple : quand les premières associations professionnelles sont-elles nées? combien sont-elles dans le monde? quelles sont les plus grandes? ou, encore, lesquelles sont dotées d'un code de déontologie?), étaient sans réponse - ou sans réponse précise¹. J'étais relativement désappointé...

À la fin de mon exposé, Joan Boadas i Raset me suggéra de poursuivre mes recherches et de préparer un ouvrage, qui s'inscrirait dans la collection qu'il lançait aux éditions TREA, intitulée «*Archivos Siglo XXI*». Sans rien lui promettre, connaissant l'ampleur de la tâche et les difficultés que je rencontrerais, j'accumulai au fil des mois des informations et consi_{g_n}ai des réflexions. Si finalement j'ai persévéré et mené à bien ce projet, c'est que j'étais convaincu que la parution d'une synthèse qui appréhenderait le phénomène associatif de manière générale, transversale, comparative et internationale comblerait en partie un vide dans la littérature professionnelle.

De quelques caractéristiques éditoriales

«*Archivos Siglo XXI*» a pour objectif de publier un ensemble d'ouvrages en espa_{g_n}ol, aussi brefs que généraux, sur des thèmes en lien avec les archives, les archivistes et l'archivistique. La collection ne vise pas à diffuser des études fouillées, truffées de références et accompa_{g_n}ées d'une bibliographie aussi exhaustive que possible, mais plutôt à mettre à disposition des textes de synthèse permettant aux lecteurs, qu'ils soient simples curieux, étudiants en archivistique, archivistes novices ou professionnels expérimentés, de se faire une idée sur chacun des thèmes abordés. Sous forme de boutade, j'ai souvent répondu aux personnes qui m'interrogeaient sur ma recherche que je préparais un ouvrage pour une collection de «*Que sais-je archivistiques*» espa_{g_n}ols, en référence à la célèbre collection française, les «*Que sais-je?*»², que tout le monde connaît. En 2006, au moment où je débutais les recherches et la rédaction de mon texte, «*Archivos Siglo XXI*» démarrait à peine. Aujourd'hui,

¹ L'exposé a été publié dans les actes du congrès de La Oliva : GRANGE (Didier), «*Las asociaciones archivísticas : panorama de un mundo en movimiento*», *El Archivo : un servicio público ?* Las Palmas, Anroart Ediciones, 2006, p. 627-661.

² Cette collection est éditée depuis 1941 par les Presses universitaires de France (PUF).

près de trente titres sont parus¹ et forment l'ensemble le plus complet d'ouvrages introductifs consacrés à l'archivistique en espagnol. Une belle réussite.

La maison d'édition a défini des règles qui ont influencé la forme et le fond de mon ouvrage. Selon les données consignées aux auteurs, les textes devaient compter 40 000 mots au maximum. Avec ses 55 000 mots, ma contribution dépasse largement la limite fixée et constitue une exception. En outre, les textes ne devaient pas comporter de notes de bas de page ou de fin de chapitre. Au cours des ans, cette règle s'est cependant assouplie. Aussi, après l'avoir respectée dans un premier temps, j'ai introduit un nombre très limité de notes de bas de pages². Quant à la bibliographie, elle ne devait mentionner que les publications les plus importantes sur le sujet.

Une édition en français

Les recherches préparatoires et la rédaction du texte se sont étalées entre la fin 2006 et la fin 2012. Elles ont été entrecoupées par de nombreux temps d'arrêts.

Le texte a été rédigé en français, puis il a été traduit en espagnol fin 2013 - début 2014. Finalement, l'ouvrage est paru en novembre 2014 sous le titre *Asociaciones de archiveros. Qué son y para qué sirven*³

Au moment d'achever la préparation de la version en espagnol, pensant que le contenu pouvait intéresser un large public composé de personnes sensibles au développement de la profession d'archiviste, à l'archivistique en général et, bien sûr, aux associations professionnelles, j'ai approché l'Association des archivistes français (AAF), dont je suis membre depuis de nombreuses années, afin d'évaluer dans quelle mesure une édition du texte en français serait envisageable. Après réflexion, l'AAF a proposé que ce texte soit publié dans *La Gazette des archives*.

¹ Le premier titre de la collection est paru en 2007 : HEREDIA HERRERA (Antonia), *Qué es un archivo*, Gijón, Ediciones TREA, 2007, 136 p. (collection *Archivos Siglo XXI*, 1).

Pour consulter la liste complète des ouvrages parus à ce jour : [http://www.trea.es/busqueda?autor= &bookcategory_id= &bookcollection_id= 56&commit= Buscar&disponible= &isbn= &online= &page= 1&titulo=](http://www.trea.es/busqueda?autor=&bookcategory_id=&bookcollection_id=56&commit=Buscar&disponible=&isbn=&online=&page=1&titulo=)

² Dans un autre contexte, ma contribution aurait pu compter un très grand nombre de notes.

³ GRANGE (Didier), *Asociaciones de archiveros. Qué son y para qué sirven*, Gijón, Ediciones TREA, 2014, 176 p. (collection *Archivos Siglo XXI*, 27).

Une fois l'accord de principe reçu, j'ai relu ma contribution et je l'ai quelque peu adaptée. Mais, globalement, les changements par rapport à la version originale, en espagnol, sont minimes.

Comme la rédaction de l'ouvrage a été achevée à la fin 2012, les données sont parfois datées, voire dépassées. Je n'ai pas souhaité les remettre à jour en 2016, car ce travail aurait été considérable. Après une décennie d'efforts dédiés au phénomène associatif et de nombreuses publications sur ce thème, j'ai jugé qu'il était temps pour moi de passer à autre chose¹. Pour la même raison, je n'ai pas évoqué un certain nombre de développements récents qui auraient mérité quelques paragraphes. Je pense en particulier au déploiement remarquable des outils Web et à leur usage en constante progression dans le monde associatif - juste esquissés dans ma contribution -, à la notion de gouvernance de l'information (*Information Governance*) devenue très importante pour les gestionnaires de documents (*records managers*), à la vie associative des années 2013-2016, difficile dans de nombreux pays en raison des soubresauts politiques et économiques qui ont eu des conséquences parfois fâcheuses sur la société civile et les associations professionnelles. Bref, nous nous trouvons dans un monde qui bouge et les associations professionnelles n'échappent pas à ce mouvement. Tenir à jour les données dans ce contexte constitue une gageure. C'est du reste l'une des raisons qui m'ont poussé, dans la conclusion de l'ouvrage ainsi que dans des articles récents, à proposer la création d'un observatoire permanent international des associations. Cette idée n'a pas

¹ À noter, que j'ai publié encore quelques articles dédiés aux associations professionnelles après 2012:

GRANGE (Didier), «Au bonheur de la diversité: une introduction aux associations professionnelles dans le monde», *Archives*, volume 44, numéro 2, 2012-2013, p.49-65.

GRANGE (Didier), «Du devenir des associations professionnelles», dans Paul SERVAIS avec la collaboration de Françoise MIRGUET (éd.), *Archivistes de 2030. &flexions et perspectives*, Louvain-la-Neuve, publications des Archives de l'Université catholique de Louvain, 2015, p.229-246.

GRANGE (Didier), «Un acteur fondamental de l'archivistique contemporaine: les associations professionnelles», *Arbido*, 1, printemps 2015, p.9-12.

GRANGE (Didier), «Des associations professionnelles dans le monde. Contribution à l'étude du phénomène associatif parmi les archivistes», dans Louise GAGNON-ARGUIN et Marcel LAJEUNESSE (dir.), *Panorama de l'archivistique contemporaine. Evolution de la discipline et de la profession. Mélanges offerts à Carol Couture*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015, p.309-325.

débouché jusqu'à présent sur la moindre réalisation concrète¹. Je le regrette beaucoup. Plus généralement, il conviendrait que les associations professionnelles soient considérées comme un véritable sujet de recherche. Les possibilités d'aborder le sujet sont multiples et elles pourraient ouvrir des perspectives nouvelles sur les archives, les archivistes et l'archivistique².

Au final, cet ouvrage constitue une simple introduction à la question des associations professionnelles. Il comporte des lacunes, des imprécisions et certainement des erreurs. Il mériterait largement d'être repris dans l'avenir et complété. Toutefois, si un tel projet devait voir le jour, il serait souhaitable qu'il ne soit pas porté par un professionnel isolé, mais plutôt par un collectif. La coopération sur un tel thème, dans une approche globale, transversale et comparée, devrait être internationale et bénéficier de l'apport de personnes actives dans différents contextes et même dans différentes disciplines.

Je remercie sincèrement l'Association des archivistes français d'avoir accueilli favorablement ma proposition et permis la publication de cette introduction au phénomène associatif dans notre profession.

Didier GRANGE
Archiviste
Ville de Genève
(août 2015)

¹ J'ai présenté cette proposition à différentes reprises. Par exemple: GRANGE (Didier), « Pour la création d'un observatoire international des associations professionnelles », *InjoAABF*, n° 19, 2013, p. 10-11.

² Voir GRANGE (Didier), « Les associations professionnelles : un sujet d'étude négligé », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 2014, p. 147-154.

Introduction

Un phénomène vigoureux mais ignoré

La possibilité de créer une association est considérée de nos jours comme l'un des droits fondamentaux des citoyens. Aussi, les associations se sont multipliées à travers la planète et touchent les secteurs les plus variés de nos sociétés. De la défense de l'environnement à l'action sociale, du sport à l'humanitaire, des loisirs à la culture, de l'éducation aux initiatives caritatives, de l'amicale consacrée à une passion à l'association professionnelle, la vie associative est partout présente et fait preuve d'un très grand dynamisme. À tel point que l'enthousiasme manifesté pour la forme associative se traduit aujourd'hui dans les chiffres puisqu'il existerait plusieurs millions d'associations actives dans le monde.

En ce qui concerne les archivistes, entre la création de la première association professionnelle nationale, aux Pays-Bas en 1891 (la *Vereniging van Archivarissen in Nederland*¹) et le début du **XXI** siècle, le phénomène associatif s'est considérablement développé et le nombre d'associations a littéralement explosé. Selon une liste établie par la Section des associations professionnelles du Conseil international des archives (SPA), on compterait aujourd'hui plus de 200 associations professionnelles dans le monde². En réalité, elles sont près de 1300. On peut sans hésiter dire que plusieurs dizaines de milliers d'archivistes (certainement près de 110 000 selon mon estimation), participeraient actuellement au mouvement associatif. Qui l'aurait pensé?

¹ Elle changera de nom en 1991 et deviendra la *Koninklijke Vereniging van Archivarissen in Nederland* (KVAN).

² *Répertoire des associations professionnelles dans le monde entier*, SPA, juillet, 2012: <http://www.ica.org/13312/ressources-professionnelles/repertoire-des-associations-professionnelles-dans-le-monde-entier.html>
(toutes les adresses des sites Web ont été vérifiées le 17 avril 2016).

Si, pendant longtemps, les associations ont joué un rôle souvent modeste, elles sont aujourd'hui sorties de l'ombre. Les associations sont considérées comme des interlocutrices et des partenaires respectés dans les pays dans lesquels elles sont nées ainsi que sur la scène internationale. De tailles diverses, actives au niveau local, régional, national et international, les associations sont sans conteste l'un des moteurs du développement de la profession. Elles sont le creuset d'échanges, d'idées et de projets qui ont trait à l'ensemble des fonctions archivistiques. Elles sont à l'origine de réalisations importantes. Elles sont une force de proposition et un réservoir de talents. Elles sont la caisse de résonance des préoccupations des professionnels et se font leur porte-parole tant dans les débats théoriques que dans des affaires publiques. Finalement, elles assurent la défense et la promotion des archivistes tout en assumant, en partie ou totalement, selon les pays, la formation des professionnels. En un mot, elles sont devenues omniprésentes et incontournables.

Et pourtant, malgré tous ces signes de vigueur, le phénomène associatif n'a que très peu retenu l'attention des archivistes jusqu'à présent. Il est largement méconnu dans la profession. Les études, les publications ou les débats consacrés à ce thème sont rares. Or, pour qui veut comprendre la profession et le rôle des archivistes tant sur la scène nationale qu'internationale, il est fondamental de se pencher sur l'univers des associations. C'est ce que tente le présent ouvrage.

Dans un premier temps, j'avais envisagé d'aborder le sujet en tenant compte des apports de la sociologie et des théories relatives aux associations. J'avais également prévu de truffier ma contribution de citations et de références à des textes extraits de la littérature professionnelle ou mis à disposition sur le Web. En résumé, j'avais pensé étudier le sujet de manière approfondie en multipliant les angles d'approches. Mais, face à l'ampleur de la tâche et au vu de la taille qu'aurait fait le texte si j'avais persisté dans cette voie, j'ai révisé mon ambition à la baisse. J'ai également gardé à l'esprit le but de la collection initiale dans laquelle s'inscrit ce livre, qui propose au lecteur une introduction sur chaque thème abordé plutôt que le résultat de vastes enquêtes et travaux de recherche. Aussi, cette publication ne constitue-t-elle pas une étude détaillée du monde associatif, mais plutôt une invitation à le découvrir. Elle vise à en dessiner les contours et à en évoquer les caractéristiques principales. J'ai tenté de me mettre à la place d'une personne non familière du sujet et de répondre à une série d'interrogations sur ce que sont les associations et ce qu'elles font: quel est le rôle des associations? Quels buts visent-elles? Comment fonctionnent-elles? Qui en sont les membres? Quelles sont leurs réalisations principales? Quelles difficultés rencontrent-elles? Quels sont leurs projets? Comment collaborent-elles au niveau international? Quel pourrait être leur avenir?

Qu'est-ce qu'une association?

En fonction des disciplines et des pays, il existe un grand nombre de définitions. Pour les besoins de cet ouvrage, nous retiendrons qu'une association est un regroupement de personnes qui s'unissent pour coopérer en vue d'apporter une solution à un problème, de répondre à un besoin ou de réaliser un projet.

Dans de nombreux pays, la législation définit ce qu'est une association. Le droit d'association est souvent décrit comme celui donné aux personnes de se réunir en vue de partager à long terme un intérêt commun. En France par exemple, la loi du 1^{er} juillet 1901 qui régit les associations, précise dans son premier article qu'il s'agit d'une « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Les associations sont à mettre en relation avec l'émergence de l'ordre social et politique moderne. Le droit d'association est indissociable du droit de réunion. Il fait partie des libertés publiques. La formation d'une association répond au principe de liberté : chacun peut constituer sans contrainte une association avec un tiers consentant. La liberté prévaut de même dans la rédaction des statuts ainsi que dans la sélection des membres de l'association. Chacun peut choisir l'association à laquelle il souhaite adhérer et personne ne peut être forcé à rejoindre une association. L'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme souligne que :

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Dans les pays où le régime politique n'est pas démocratique, les associations sont tout simplement interdites ou soumises au contrôle de l'État. Ainsi, démocratie et associations vont souvent de pair. Les associations constituent le pendant indispensable de l'État. Le bon fonctionnement d'une démocratie implique, d'une part, l'existence d'un État de droit et, d'autre part, la séparation entre l'État et la société civile. L'idée mise en avant par les théoriciens de la démocratie est qu'un tissu associatif dense et dynamique, qui regroupe des associations de citoyens de toute nature et relevant de tous les domaines de la vie sociale, est nécessaire à la fois à la formation d'un sens civique et à la prise en charge par les citoyens des activités que l'État ne peut pas, pour diverses raisons, assumer. Les associations occupent souvent des espaces laissés en friche ou ignorés par les pouvoirs publics. Dans certains cas, elles peuvent ainsi

faire œuvre de pionnières en innovant dans des domaines investis par la suite par les pouvoirs publics.

Les associations professionnelles ne représentent qu'une catégorie particulière dans le large spectre des associations. Elles ont pour finalité la définition des compétences, la promotion, le développement et la défense d'une profession. Si on les met en rapport avec la masse énorme d'associations consacrées aux loisirs, aux sports, à l'action sociale et à bien d'autres domaines encore, elles sont comparativement peu nombreuses.

On peut s'interroger sur les motifs qui amènent des archivistes à devenir membre d'une association professionnelle. Cette question mériterait une étude en soi. Les réponses sont diverses et parfois très personnelles. Le sentiment d'appartenance à une communauté qui partage les mêmes valeurs, les mêmes objectifs et les mêmes défis constitue l'une des premières raisons. Certains professionnels souhaitent rompre tout simplement l'isolement dans lequel les conditions de l'exercice de leur métier les plongent. D'autres ressentent le besoin d'unir leurs forces, de partager leur expérience, d'améliorer leurs compétences, de diversifier leurs savoirs, de construire une identité professionnelle et de s'entraider. Ils sont conscients qu'ils ne peuvent plus relever les défis auxquels ils doivent faire face dans leur mission et dans leur travail quotidien de manière isolée, dans un contexte qui ne cesse d'évoluer. Le temps où l'archiviste maîtrisait - ou avait l'impression de maîtriser - tous les aspects du métier et tous les savoirs nécessaires pour mener à bien sa tâche est passé. Les professionnels doivent compter sur un réseau sur lequel ils peuvent s'appuyer et qu'ils doivent alimenter, par leur participation et contribution. Ils recherchent également à favoriser la solidarité, la coopération et la défense de la profession et de leur situation personnelle. Les associations représentent la bannière sous laquelle les professionnels se retrouvent, construisent le devenir du métier d'archiviste tout en apportant leur contribution à la vie et au développement de la société.

Obstacles et limites

En débutant mes recherches, j'étais conscient que les difficultés seraient nombreuses. C'est pourquoi, avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite évoquer six obstacles qui ont conditionné ma démarche et le résultat de mon étude.

Je me suis d'abord interrogé sur les contours de ma recherche: fallait-il traiter uniquement des associations professionnelles ou englober l'ensemble des associations ayant un lien avec les archives ? Quand on observe le phénomène avec une certaine distance, force est de constater que bien des associations ne comprennent pas uniquement des archivistes professionnels parmi leurs membres. Plusieurs cas de figure se présentent. Il existe des associations d'amis des archives ou des associations dans lesquelles des membres de soutien, extérieurs à la profession, sont acceptés. Il serait vain de vouloir séparer les associations en groupes différents, composés en fonction du degré de professionnalisation de leurs membres. La question serait alors de savoir comment définir les personnes qui peuvent prétendre au titre de professionnel et celles qui ne le peuvent pas. Au niveau mondial, la réponse à cette question n'est pas simple. Selon les pays, les contextes, les lois, les traditions, le système éducatif et la reconnaissance des diplômes influencent fortement la définition. Dans certains cas, on est un professionnel car on exerce la profession d'archiviste, pas parce que l'on détient un diplôme dans le domaine. Dans d'autres, sont reconnues comme professionnelles les personnes porteuses de titres spécifiques. C'est pourquoi, de manière à ne pas alourdir le texte, j'ai utilisé le plus souvent «associations» ou «associations d'archivistes» plutôt que de recourir systématiquement à «associations professionnelles d'archivistes».

J'ai choisi d'englober dans mon propos les associations de gestionnaires de documents (*records managers*) plutôt que de les traiter de manière spécifique. Aussi, quand je parle d'association, ce terme recouvre aussi bien les associations qui réunissent les gestionnaires de documents que celles qui réunissent les archivistes. Cette précision est nécessaire, car dans les pays anglo-saxons principalement, on distingue deux professions : les gestionnaires de documents et les archivistes. Si les premiers traitent des archives courantes et intermédiaires, les seconds prennent en charge les documents qui seront conservés sur le long terme (es documents qualifiés parfois d'« historiques»). Dans les pays anglo-saxons, chaque profession peut se reposer sur sa propre association. La gestion de documents (*records management*) se définit notamment comme l'ensemble des mesures destinées à rationaliser la production, le tri, la conservation et l'utilisation des archives courantes et intermédiaires¹.

¹ Selon la norme ISO 15489, le *records management* est le « champ de l'organisation et de la gestion en charge d'un contrôle efficace et systématique de la création, de la réception, de la conservation, de l'utilisation et du sort final des documents, y compris des méthodes de fixation et de préservation de la preuve et de l'information liées à la forme des documents » (ISO, 2001, p. 3).

Les principes de la gestion de documents sont apparus durant la Seconde Guerre mondiale aux États-Unis. Ils se sont développés dans ce pays entre les années 1940 et 1960, puis ont été repris dans d'autres pays, en particulier au Royaume-Uni et en Australie. Plus récemment, la gestion de documents a essaimé au Japon, dans les Caraïbes et dans une partie de l'Asie, par exemple. En Europe, à l'exception du Royaume-Uni, cette coupure n'existe pas : ce sont les archivistes qui prennent en charge l'ensemble des tâches, depuis la gestion des documents dans les services des administrations jusqu'au traitement des documents, leur conservation et leur mise à disposition aux archives historiques. En revanche, beaucoup d'archivistes utilisent des méthodes et des instruments mis au point par les gestionnaires de documents. L'inverse est également vrai. Comme on le voit, il n'est dès lors pas indispensable de faire une distinction pour notre propos.

Comme je l'ai mentionné, même si le phénomène associatif présente une vitalité certaine, il n'a suscité jusqu'à présent qu'un intérêt limité dans la profession. Les professionnels préfèrent se concentrer sur des sujets techniques, directement liés à leurs activités professionnelles, plutôt que de se pencher sur le monde associatif. Ainsi, les publications consacrées aux associations ont en général un caractère commémoratif ou abordent un aspect ou l'autre de la vie associative, de manière plutôt limitée et ponctuelle. De ce fait les dépouillements que j'ai effectués n'ont donné que de maigres résultats. La bibliographie consacrée à ce sujet est assez pauvre. Il n'existe pas encore à ce jour un ouvrage de synthèse sur le phénomène par exemple. À quelques rares exceptions, les études comparatives font encore défaut dans la littérature professionnelle. Le terrain est encore en friche. Pour tenter de donner une image un tant soit peu compréhensible et complète du phénomène, il faut trouver des informations en utilisant d'autres sources que la littérature professionnelle : j'ai recouru aux sites Web des associations, j'ai épluché des listes de discussion professionnelles, je me suis basé sur mon expérience en tant que participant à des assemblées, congrès et colloques organisés par des associations, et, finalement, j'ai échangé avec des collègues, acteurs de la vie associative, sur les thèmes que je souhaitais traiter.

Bien que les associations présentent un bon nombre de points communs, il n'est pas possible de dégager un « modèle » universel dans lequel elles seraient toutes englobées. Structure, organisation, taille, ressources financières, actions et projets diffèrent d'une association à l'autre. Fortement inscrites dans leur

contexte local, régional ou national, liées aux traditions, dépendantes des ressources disponibles, les associations constituent une véritable mosaïque à l'échelle de la planète. Aussi, similitude et diversité sont deux caractéristiques qui nous accompagneront tout au long de ce travail. Vu l'énorme champ d'investigation que représente le monde associatif, il était impossible de présenter le phénomène en rendant compte de toutes les différences ou nuances qui existent entre les associations. J'ai dû parfois prendre des raccourcis pour ne pas perdre le lecteur dans une foule de détails et recourir à des généralisations réductrices de la réalité.

Le regard que je porte sur le monde associatif est fortement influencé par ma propre expérience. Je me suis basé principalement sur les documents des associations auxquelles je participe, celles que je connais le mieux et celles dont les informations sont facilement accessibles. Or, comme souligné, la réalité des associations est multiple. Mon propos sera forcément réducteur. Le lecteur devra donc garder à l'esprit cette empreinte qui explique peut-être en partie certaines interprétations ou certaines lacunes. Un ouvrage dédié aux associations devrait être le fruit de l'effort conjugué de différentes personnes plutôt que le résultat du travail d'une personne isolée.

Finalement, corollaire du point précédent, si l'on souhaite aborder le phénomène associatif de manière globale, les langues constituent une barrière de taille. Il est en effet plutôt rare que les associations publient en plusieurs langues les documents qu'elles produisent et les informations qu'elles mettent à disposition sur le Web. De ce fait, les informations que j'ai pu utiliser se limitent à celles que mes capacités linguistiques m'ont permis de lire et aux traductions que des collègues ont eu la gentillesse de me faire parvenir.

Remerciements

Cet ouvrage n'aurait pas vu voir le jour sans l'aide de très nombreux collègues et amis travaillant aux quatre coins de la planète. Qu'ils soient vivement remerciés ici, collectivement, pour les informations qu'ils m'ont fait parvenir, pour leurs réponses, pour leurs conseils et pour leur intérêt. Je leur suis grandement redevable.

Ma reconnaissance va en particulier Joan Boadas i Raset qui a su me convaincre du bien-fondé de cette recherche, qui en a suivi le développement et qui m'a manifesté un soutien sans faille pendant les différentes phases de ce travail.

Je remercie également chaleureusement mon collègue Jacques Davier des Archives de la Ville de Genève, ainsi qu'Odile Gaultier-Voituriez, Françoise Hiraux, Goulven Le Brech, Claire Martin, Marie-Claire Pontier, Martine Vintezout, et Aude Collet, de l'Association des archivistes français, pour leurs avis et suggestions, qui m'ont aidé à améliorer tant le contenu que la forme de cette contribution.

À la découverte du monde associatif

Jalons chronologiques

Le destin des associations professionnelles est étroitement lié au développement de la profession. Les archivistes ont commencé à se regrouper en associations dès la fin du XIX^e siècle. On peut schématiquement découper le développement du phénomène associatif en trois périodes : de la fin du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale, de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1960 et, finalement, du début des années 1970 à nos jours. Le nombre d'associations a évolué de manière assez lente jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, puis le rythme s'est accéléré. Si on comptait douze associations dans le monde au moment de l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale, de nos jours, elles sont près de 1 300.

La naissance de chaque association résulte d'un parcours particulier lié aux personnalités, au contexte et aux circonstances. Les archivistes n'ont pas tous suivi la même voie pour arriver à leurs fins. Bien au contraire. Schématiquement, on peut dire que trois modèles se dégagent :

- les associations créées *ex nihilo* et qui ne réunissent que des archivistes dès leurs débuts ;
- les associations qui ont été créées par des archivistes pour se démarquer des historiens - après que ces archivistes se sont retirés d'une association réunissant des historiens ;
- les associations qui regroupent au moment de leur naissance, au sein de la même structure, des archivistes, des bibliothécaires, des documentalistes, parfois des muséologues, des archéologues, voire des historiens.

Il serait certainement intéressant d'étudier le mode d'écllosion de chaque association et de comprendre les raisons qui ont poussé les archivistes à privilégier une voie plutôt qu'une autre. Mais cette étude reste à mener.

Le temps despionniers

Avant la Seconde Guerre mondiale, la profession d'archiviste n'est pratiquée que par un petit nombre de personnes. Toutefois, celles-ci commencent à s'organiser et à s'unir. En tout, ce sont douze associations qui voient le jour: onze en Europe et une en Amérique du Nord. Vu les difficultés de communication et les distances à parcourir, les échanges ne sont que ponctuels et les réunions sont peu fréquentes au niveau national. Le rayon d'action de ces jeunes associations est encore limité, les évolutions sont lentes. Mais avec la création de ces premières associations une étape importante est franchie dans le développement de la profession.

C'est aux archivistes hollandais que l'on doit la création de la première association. À la fin du XIX^e siècle, l'archivistique est alors en plein essor aux Pays-Bas. En 1891 dans la ville d'Haarlem, un petit groupe d'archivistes fonde la *Vereniging van Archivarissen in Nederland* (VAN). Cette jeune association a pour but de promouvoir les intérêts de la profession et vise à doter le pays d'une loi sur les archives ainsi qu'à jeter les bases théoriques de la gestion et de la description des archives. Ses membres souhaitent également mettre sur pied une formation destinée aux futurs professionnels. Très active, elle contribue à différentes propositions relatives à la législation qui aboutiront finalement en 1918 à la création d'une loi sur les archives. Elle publie en 1898 le célèbre manuel pour le classement et la description des archives de Muller, Feith et Fruin qui constitue une référence importante pour comprendre le développement de la théorie archivistique contemporaine et qui servira de référence bien au-delà des frontières hollandaises¹.

Il faut attendre plus d'une décennie pour assister à la naissance d'une seconde association nationale. Les archivistes français font le pas en 1904 en créant l'Association amicale et professionnelle des archivistes français, qui deviendra en 1969 l'Association des archivistes français (AAF). Les Belges lancent en 1907 une association regroupant à la fois des archivistes et des bibliothécaires, l'Association des archives et bibliothèques de Belgique. En 1912, les archivistes hongrois créent la *Levéltárosok Országos Egyesülete*, ou Association nationale des archivistes municipaux. Cette association ne survivra pas à la Première

¹ Cet ouvrage est encore très souvent cité dans la littérature professionnelle contemporaine : MULLER (S.), FEITH O.A.) et FRUIN (R.), *Manuel pour le classement et la description des archives*, La Haye, A. de Jager, 1910. Traduction française et adaptation aux archives belges par CUVELIER Oos.), adaptation aux archives françaises par STEIN (Henri), avec une préface d'Henri Pirenne.

Guerre mondiale et son parcours s'achèvera de manière précipitée en 1916. Quant aux archivistes danois, ils donnent le jour en 1917 à leur association nationale, *l'Arkiiföreningen*. Puis ce sont les Italiens, réunis autour de la figure d'Eugenio Casanova, qui lancent une association en 1919, *l'Associazione degli Archivisti Italiani*, qui devra cesser ses activités deux ans plus tard. En 1921, les professionnels belges de langue flamande se lancent à leur tour dans l'aventure en jetant les bases d'une seconde association sur le territoire belge. Elle ne comprend pas uniquement des archivistes, mais également des bibliothécaires et des documentalistes : la *Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief en Documentatiewezen*. L'année suivante, en 1922, une poignée d'archivistes suisses fonde l'Association des archivistes suisses (AAS) au sein de la Société générale suisse d'histoire. Ils se détacheront petit à petit de leurs collègues historiens et organiseront leur première assemblée générale de manière totalement indépendante en 1929. Les Anglais lancent la *British Records Association* en 1932. En 1936, on assiste à l'émergence de la première association en dehors du continent européen : une centaine d'archivistes, provenant essentiellement des Archives nationales des États-Unis - institution fondée deux ans auparavant - créent la *Society of American Archivists* (SAA). Les archivistes américains, eux aussi, tout comme les Suisses, s'étaient réunis pendant de nombreuses années dans le cadre de l'association regroupant les historiens, *l'American Historical Association*. Finalement, pour achever ce tour d'horizon, signalons deux associations qui voient encore le jour juste avant l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale : la *Arkivaiforeningen*, en Norvège en 1937, et la *Eesti Arhivaaride Ühing*, en Estonie en 1939.

On peut encore mentionner une association née au Royaume-Uni qui a un lien fort avec le monde des archives et des archivistes, mais qui ne peut pas être considérée comme une association professionnelle : la *British Records Society* (1889). Elle a pour but de compiler et de publier des sources anciennes conservées tant par les privés que par le secteur public.

L'élan de l'après-guerre

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, on assiste à la création de nombreuses associations. En pleine période de reconstruction, les archivistes allemands (1946), anglais et finlandais (1947), puis italiens et espagnols (1949) créent leur association nationale.

Dans les années 1950 et 1960, des associations voient le jour en Suède (1952 et 1957), dans certaines Républiques de la Yougoslavie d'alors (1954), en Israël (1956), en Pologne (1965), en Autriche (1967), ainsi que sur le continent américain: au Mexique (1956), au Salvador (1960), au Pérou (1961), au Québec (1967) et en Argentine (1968). Certaines de ces associations auront parfois une vie assez éphémère.

Dans le domaine de la gestion de documents (*records management*), trois associations sont créées aux États-Unis dans les années 1950: la *Records Management Association of Chicago Incorporated* (1952), l'*American Records Management Association* (1955) et l'*Association of Records Executives and Administrators* (1955). Ces deux dernières fusionnent en 1975 pour créer une nouvelle association, l'*Association of Records Managers and Administrators* connue sous l'acronyme ARMA ; celle-ci deviendra en 1987 « ARMA International » afin de bien manifester son ouverture au monde. En Océanie, la *Records Management Association of Australasia* (RMAA) est lancée en 1969 ; elle change de nom en 2011 et devient la *RIM Professionals Australasia*.

La vitesse de croisière

À partir du début des années 1970, le mouvement s'accélère de manière marquée. Comme dans d'autres professions, les archivistes prennent conscience de la nécessité de s'unir, de défendre leurs intérêts et de promouvoir leur action. En outre, suite à la décolonisation, de nouveaux pays naissent et les gouvernements mis en place pour reprendre les affaires créent des postes d'archivistes dans les institutions: de nouvelles personnes rejoignent ainsi la profession. Plus généralement, le phénomène associatif se développe durant cette période en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord, avec plus ou moins de succès, et il s'étend alors largement à travers le monde. Des associations voient le jour dans différents pays : Irlande (1970) ; Brésil (1971) ; Portugal (1973) ; Canada et Australie (1975), Japon, Inde et Nouvelle-Zélande (1976) ; Mali (1978) ; Chili (1980) ; Philippines et Grèce (1990) ; Corée du sud (1998) ; et plus récemment, au Burundi, en Tunisie et au Bénin (2005), ainsi qu'au Bangladesh (2009) par exemple.

Nom de l'association	Pays	Année de création
<i>Vereniging van Archivarissen in Nederland</i>	Pays-Bas	1891
Association des archivistes français	France	1904
Association des archivistes et des bibliothécaires de Belgique	Belgique	1907
<i>Levéltárosok Országos Egyesülete</i>	Hongrie	1912
<i>Arkivforeningen</i>	Danemark	1917
<i>Associazione degli Archivisti Italiani</i>	Italie	1919
<i>Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief en Documentatiewezen</i>	Belgique	1921
Association des archivistes suisses	Suisse	1922
<i>British Records Association</i>	Royaume-Uni	1932
<i>Society of American Archivists</i>	États-Unis	1936
<i>Arkivarforeningen</i>	Norvège	1936
<i>Eesti Arhivaaride Ühing</i>	Estonie	1939
<i>Verband deutscher Archivarinnen und Archivare</i>	Allemagne	1946
<i>Society of Archivists</i> (devenu <i>The Archives and Records Association</i> en 2010)	Royaume-Uni	1947
<i>Arkistyhdistys</i>	Finlande	1947
<i>Associazione Nazionale Archivistica Italiana</i>	Italie	1949
<i>Federación Española de Asociaciones de Archiveros, Bibliotecarios, Arqueólogos, Museólogos y Documentalistas</i>	Espagne	1949
<i>Svenska Arkivsamfundet</i>	Suède	1952
<i>Records Management Association of Chicago Incorporated</i>	États-Unis	1952
<i>Arhivsko Društvo Slovenije</i>	Slovénie	1954
<i>Hroatsko arhivističko društvo</i>	Croatie	1954
<i>American Records Management Association</i>	États-Unis	1955
<i>Association of Records Executives and Administrators</i>	États-Unis	1955
<i>Israel Archives Association</i>	Israël	1956
<i>Sociedad Mexicana de Archivistas</i>	Mexique	1956
<i>Naringslivets Arkivrad</i>	Suède	1957

<i>Asociación General de Archivistas de El Salvador</i>	El Salvador	1960
<i>Asociación Peruana de Archiveros</i>	Pérou	1961
<i>Norsk Arkivrad</i>	Norvège	1961
<i>Stowarzyszenie Archiwistów Polskich</i>	Pologne	1965
Association des archivistes du Québec	Canada	1967
<i>Verband Österreichischer Archivarinnen und Archivare</i>	Autriche	1967
<i>Asociación de Archivística Argentina</i>	Argentine	1968
<i>Records Management Association of Australasia</i> (devenu <i>RJM Professionals Australasia</i> en 2011)	Australie/ Nouvelle-Zélande	1969
<i>Irish Society for Archives</i>	Irlande	1970
<i>Associação dos Arquivistas Brasileiros</i>	Brésil	1971
<i>Associação Portuguesa de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas</i>	Portugal	1973
<i>Association nationale des bibliothécaires, archivistes et documentalistes sénégalais</i>	Sénégal	1973
<i>Australian Society of Archivists</i>	Australie	1975
<i>Association of Records Managers and Administrators</i> (ARMA) puis <i>ARMA International</i> en 1987	États-Unis/ International	1975
<i>Association of Canadian Archivists</i>	Canada	1975
<i>Japan Society of Archives Institutions</i>	Japon	1976
<i>Archives and Records Association of New Zealand</i>	Nouvelle-Zélande	1976
<i>Association of Indian Archivists</i>	Inde	1976
<i>Association malienne des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (.AMBAD)</i>	Mali	1978
<i>Asociación de Archiveros de Chile</i>	Chili	1980
<i>Chinese Archives Society</i>	Chine	1981
<i>The Records Management Society</i> (devenue <i>The Information and Records Management Society</i> en 2010)	Royaume-Uni	1983
<i>National Association of Government Archives and Records Administrators</i>	États-Unis	1984
<i>Archives Association of Zambia</i>	Zambie	1985

<i>Magyar Levéltáros Egyesülete</i>	Hongrie	1986
<i>Lindslaget for lokal-ogprivatarkiv</i>	Norvège	1986
Association des archivistes haïtiens	Haiti	1987
Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes	Sénégal	1988
<i>Spolocnost Slovenskch Archivarov</i>	Slovaquie	1989
<i>Society of Filipino Archivists</i>	Philippines	1990
<i>Society of Hellenic Archives</i>	Grèce	1990
<i>Ceska Archivni Spolecnost</i>	Tchéquie	1990
<i>Federación de Archiveros de la Republica Argentina (FARA)</i>	Argentine	1992
<i>Asociación Uruguaya de Archivólogos</i>	Uruguay	1993
<i>Sociedad para el Desarrollo Científico de la Archivística</i>	Mexique	1996
<i>The Research Institute for Korean Archives and Records</i>	Corée du Sud	1998
<i>Hong-Kong Archives Society</i>	Hong-Kong	1999
<i>Sociedad Colombiana de Archivistas</i>	Colombie	2000
<i>Association of Thai Archives</i>	Thaïlande	2002
Association burkinabe des gestionnaires de l'information documentaire	Burkina Faso	2004
Association des archivistes francophones de Belgique	Belgique	2005
Association des bibliothécaires, archivistes et documentalistes du Burundi	Burundi	2005
Association pour le développement des activités documentaires au Bénin	Bénin	2005
Association des gestionnaires des archives tunisiennes	Tunisie	2005
<i>Bangladesh Archives and Records Association</i>	Bangladesh	2009

Année de création de quelques associations professionnelles¹

¹ Ce tableau est une compilation de données trouvées dans la littérature et sur des sites Web principalement. Il ne vise pas à l'exhaustivité. Précisons que certaines associations mentionnées ont disparu, d'autres ont changé de nom, et dans certains pays, plusieurs ont été créées successivement.

À partir des années 1970, le mouvement associatif se diversifie : les associations nationales n'ont plus le monopole. Dans beaucoup de pays, on voit éclore des associations régionales, locales et thématiques. Celles-ci se multiplient. Elles représentent de nos jours une part importante du phénomène associatif.

Dans le domaine spécifique de la gestion de documents (*records management*), de nombreux gestionnaires de documents dans le monde créent des associations à l'échelle nationale, régionale ou locale. La *Records Management Society* (RMS) voit le jour au Royaume-Uni en 1983 par exemple. Quant à *ARMA International*⁴ déjà évoquée plus haut, elle développe une politique de promotion qui permet la création de chapitres qui se mettent sous sa bannière dans différentes parties du monde, comme à la Jamaïque, au Japon et aux Philippines. Depuis quelques années, cette association tente de prendre également pied en Europe¹. Relevons la création récente d'un chapitre suisse (2011) et d'un chapitre anglais (2012). Mais malgré tous ses efforts, aujourd'hui plus de 90 % des membres se trouvent sur le territoire nord-américain (États-Unis et au Canada). Pour différentes raisons, le développement du *records management* est long à s'instaurer en dehors du monde anglo-saxon.

Typologie des associations

Les associations professionnelles d'archivistes peuvent être divisées en cinq ensembles. On trouve des associations :

- nationales ;
- régionales ;
- locales;
- thématiques ;
- internationales.

¹ L'Association a installé un bureau à Bruxelles et anime un réseau européen dans le domaine: <http://europe.arma.org>

Associations nationales

Dans de très nombreux pays, quand il n'existe qu'une seule association professionnelle, elle est en général nationale. Chronologiquement, les associations nationales se sont développées les premières. Il arrive dans certains pays qu'il existe plusieurs associations nationales. Ceci est dû à des circonstances historiques ou à des spécificités professionnelles. Il faut rappeler que dans quelques pays, en particulier dans les pays anglo-saxons, les archivistes et les gestionnaires de documents (*records managers*) se regroupent le plus souvent dans des associations différentes. Toutefois, des professionnels choisissent parfois de devenir membres des deux associations. Ce cas de figure se rencontre par exemple au Royaume-Uni, en Australie, au Japon et aux États-Unis en particulier.

Les associations nationales jouent un rôle de premier plan par rapport aux autorités. Elles participent aux débats relatifs à la législation et aux sujets en lien avec les archives.

Associations régionales

Il arrive que des professionnels créent des associations régionales. Ce phénomène est toutefois plus récent : il remonte aux années 1970. Les raisons de ce choix peuvent être multiples. Ces associations répondent à des besoins particuliers en lien direct avec la législation ou le contexte dans lequel évoluent les professionnels. Les distances peuvent également représenter un obstacle important. S'il est facile de participer à la vie associative sur une échelle régionale, il peut être pratiquement impossible de se déplacer à travers des pays gigantesques pour participer à des événements nationaux. Le concept de région peut recouvrir parfois celui de province dans les pays où elles existent, mais il peut aussi englober plusieurs divisions politiques et correspondre à une région géographique. On peut citer l'exemple des États-Unis où il existe plusieurs organisations régionales comme la *Midwest Archives Conference* (MAC, créée en 1972) et la *Mid-Atlantic Regional Archives Conference* (MARAC, 1972) qui comptent toutes deux au moins 1000 membres, ou encore la *New England Archivists* (1973). Dans le même ordre d'idée, dans plusieurs états américains, les professionnels ont créé une association. D'autres pays ont une vie associative régionale intense : on pense en particulier au Canada où les associations provinciales sont extrêmement nombreuses et actives ainsi qu'à l'Espagne.

Associations locales

Des professionnels ont également décidé de créer des associations ou d'autres formes de regroupement au niveau local. Ce phénomène touche plutôt de très grandes villes. C'est une forme de regroupement importante aux États-Unis en particulier. Citons au passage quelques-unes de ces associations - ou regroupements - qui permettent à des professionnels d'une même ville de se réunir de temps en temps, de faire circuler des informations et de promouvoir la cause des archives et des archivistes sur une échelle locale : *l'Associação dos Arquivistas do Estado do Rio de Janeiro* (AAERJ), *l'Archivists Round Table of Metropolitan New York, Inc.*, *l'Archivists of the Houston Area*, la *Chicago Area Archivists* et *l'Archives for London*. Vu l'augmentation du nombre d'archivistes et le phénomène d'urbanisation très marqué à travers le monde, il est probable que ce type de regroupement se multiplie à l'avenir. Les archivistes ont tout à gagner à échanger leurs expériences, problèmes et projets dans un contexte homogène.

Associations thématiques

Les associations regroupant des professionnels sous une bannière thématique sont de plus en plus fréquentes. Ce foisonnement est peut-être dû à la spécialisation toujours plus forte des institutions et des professionnels : ils ne trouvent plus à l'échelle nationale des interlocuteurs suffisamment familiers avec les problématiques qu'ils doivent affronter et susceptibles de faire émerger des solutions adaptées à leur situation ; dès lors, ils se retournent vers leurs collègues qui partagent directement les mêmes préoccupations et le même contexte. Aussi, aujourd'hui, on trouve des associations traitant des sujets les plus divers. Dans de nombreux pays, les archivistes du monde ecclésiastique et religieux ont créé leur propre structure en dehors de l'association nationale : *Associazione Archivistica Ecclesiastica* (Italie), Association des archivistes ecclésiastiques (Hongrie), *Archivists for Congregations of Women Religious* (États-Unis), Association des archivistes de l'Église de France ; il en va de même pour les archivistes d'entreprises (*Verein Deutscher Wirtschaftsarchivare* en Allemagne), ou les archivistes d'universités - là où il existe une grande densité d'universités ayant un programme pour la gestion de leurs archives, programmes confiés à des professionnels (*California State University Archives Association*, *Scottish University and Special Collections Archive Group*) ainsi que pour la gestion des archives de syndicats (*Trade Union Archivists* en Finlande). Des archivistes actifs au niveau gouvernemental ont parfois préféré créer leur propre regroupement plutôt que

de rester au sein d'une association nationale: c'est le cas par exemple des archivistes et gestionnaires de documents du gouvernement américain, qui ont donné jour à la *National Association of Government Archives and Records Administrators* (NAGARA). On trouve également des associations de professionnels qui se dédient aux archives audiovisuelles comme *l'Association of Moving Image Archivists* (AMIA, États-unis) ou au nucléaire (*Nuclear Information and Records management Association* - NIRMA). On peut encore relever que des archivistes, en collaboration avec des personnes n'étant pas de la profession, ont créé des associations autour de la conservation et de l'exploitation d'archives personnelles (Association pour les archives de la vie privée, Genève, Suisse) ou autour de la femme (*Associazione Archivio per la memoria e la scrittura della Donna*, Italie). Ces dix dernières années, des professionnels ont également développé des programmes de solidarité internationale: mentionnons l'action de l'association *Arxiviers sense Fronteres*, fondée en 1998 à Barcelone.

On constate également que depuis quelques temps, les étudiants en archivistique s'organisent. Dans certains pays, ces futurs professionnels rejoignent les associations nationales en qualité de membres individuels ou en tant que regroupement au sein même de l'association, en créant des sections ou des chapitres comme aux États-Unis. Parfois, ils préfèrent la voie de l'indépendance et mettent sur pied leur propre structure associative, comme en France, où il existe huit associations d'étudiants et de diplômés en archivistique. Ces associations ont créé un organisme commun au niveau national en 2003, qui est devenu le Collectif AS. Leurs principaux objectifs sont de promouvoir les métiers liés aux archives, faire reconnaître les formations universitaires en archivistique et insérer les jeunes professionnels dans le marché du travail. Ils entretiennent des contacts réguliers avec différents organismes dont l'Association des archivistes français (AAF).

Il existe enfin des associations dont l'unique but est de certifier les professionnels, que ce soit dans le domaine de l'archivistique ou de la gestion de documents (*records management*): on peut mentionner les deux cas les plus connus, tous deux en Amérique du Nord, soit *l'Academy of Certified Archivists* (ACA) et *l'Institute of Certified Records Managers* (ICRM). Tous leurs membres sont des professionnels qui ont passé avec succès différentes étapes d'un processus de certification. Nous reviendrons sur ces deux cas.

Associations internationales

Finalement, le mouvement associatif peut recouvrir aussi des initiatives dépassant les frontières nationales. Ces regroupements reposent sur des bases les plus diverses (type d'activité, de supports, langues). Il s'agit parfois d'associations, parfois de véritables fédérations. Mentionnons plus particulièrement (de la plus ancienne à la plus récente) :

- *the Association for Information Management* (Aslib), 1924;
- la Fédération internationale des archives du film (PIAF), 1938 ;
- le Conseil international des archives (ICA), 1948 ;
- l'Association internationale des archives sonores et audiovisuelles (IASA), 1969 ;
- la Fédération internationale des archives de télévision (IFTA/FIAT), 1977;
- *the Association of Commonwealth Archivists and Records Managers* (ACARM), 1984;
- l'Association internationale des archives francophones (AIAF), 1989;
- *the Association of Moving Image Archivists* (AMIA), 1991 ;
- *the Southeast Asia-Pacific Audio Visual Archives Association* (SEAPAVAA), 1996;
- *the European Bureau of Library, Information and Documentation Associations* (EBLIDA), 2002.

Des associations et fédérations collaborent pour traiter certaines questions professionnelles en mettant leurs forces et connaissances en commun. C'est le cas, par exemple, d'un organisme comme le *Coordinating Council of Audiovisual Archives Associations* (CCAAA) dont la mission est de coordonner et soutenir les activités de différents partenaires dans le domaine des archives audiovisuelles.

On peut se demander si les efforts visant à coordonner les actions entre associations ne vont pas se multiplier à l'avenir car certains thèmes et préoccupations sont en effet largement partagés par de nombreux spécialistes à travers le monde. Des actions communes auraient certainement un impact plus

important que des initiatives isolées. Toutefois, si les professionnels, non seulement dans la sphère des archives mais également dans celles de différents métiers ou activités qui leur sont liés (bibliothécaires, conservateurs, restaurateurs, historiens, généalogistes), souhaitent aller dans ce sens, ils devront consentir à faire des efforts et développer leur capacité à coopérer.

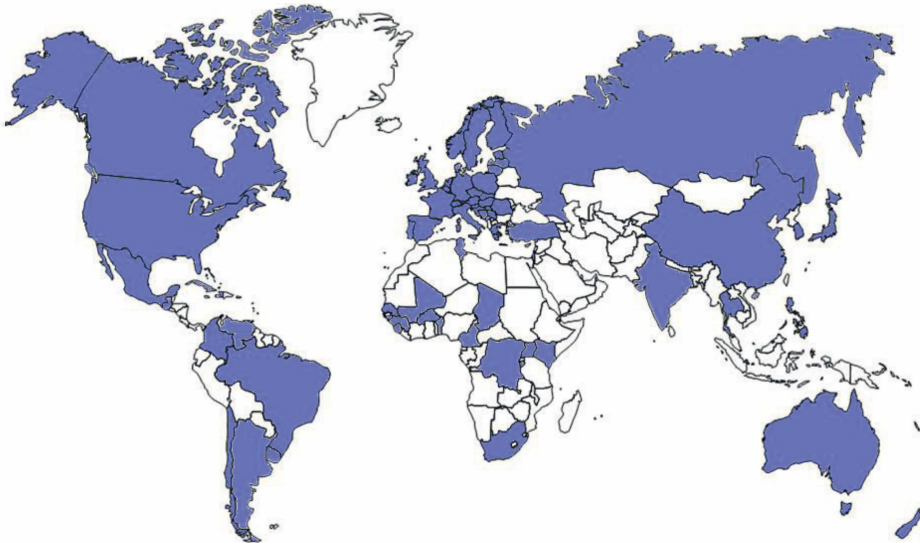
Nombre d'associations dans le monde

Il est bien difficile de connaître le nombre d'associations en activité dans le monde. Il n'existe pas de répertoire mondial des associations ou un autre type d'annuaire sur lequel nous pourrions nous reposer. En outre, le monde associatif n'est pas figé : de nouvelles associations sont régulièrement créées et d'autres disparaissent. Le décompte est ainsi toujours provisoire. Toutefois, nous disposons tout de même des résultats de différentes enquêtes dans le temps. Selon une enquête menée entre 2003 et 2004 par la Section des associations professionnelles de *records management* et d'archivistique du Conseil international des archives (SPA), il existait plus de 250 associations d'archivistes et de *records managers* à travers le monde. Suite à une mise à jour effectuée en 2012, 224 associations étaient listées par la SPA. Or, ces nombres sont sous-estimés car les listes établies sont manifestement incomplètes, des associations ayant échappé à l'enquête. Selon les archivistes chinois, il y aurait certainement près de 1 000 associations en Chine par exemple. Dès lors, on peut avancer qu'il existe sans doute près de 1 300 associations à travers le monde.

Répartition des associations dans le monde

Si l'on se base sur le répertoire préparé en 2012, on trouvait des associations dans 69 pays au moins, situés sur les cinq continents. Ce sont onze pays de plus que lors de l'enquête de 2003-2004. Toutefois, la répartition géographique est très inégale. Le phénomène associatif est particulièrement marqué en Europe, en Chine et en Amérique du Nord, alors qu'il demeure encore modeste ailleurs. Ce constat n'est pas nouveau: il a été fait à de nombreuses reprises au cours du temps.

Les raisons de cet écart sont multiples. Dans certains pays, la vie associative est ancrée dans la tradition et ceci depuis fort longtemps. Cela tient à un ensemble de facteurs qui vont des formes de sociabilité à la liberté d'expression, en passant par la solidarité. Dans d'autres, les associations sont tout simplement prohibées : tous les régimes politiques ne permettent pas la création d'associations, même professionnelles. Mais d'autres raisons expliquent cet écart. Parfois, le nombre de professionnels est tellement faible sur un territoire donné qu'il n'est pas possible de créer une association. Dans d'autres cas, le marché de l'emploi est trop restreint pour créer des postes réservés uniquement à des fonctions archivistiques : les professionnels recrutés sont chargés non seulement des archives mais également de la bibliothèque, voire du musée ou du centre de documentation. Dès lors, quand ils appartiennent à une association, ce n'est pas toujours à celle réunissant les archivistes. La situation économique peut également entraver fortement la création, le maintien et le développement de la vie associative. On constate que malheureusement, dans certaines parties du monde, des associations voient le jour et disparaissent parfois rapidement.



Les 69 pays dans lesquels se trouvent des associations (2012)

Mis à part les pays dans lesquels il n'en existe pas encore, le nombre d'associations peut varier de une à plus d'une dizaine sur le territoire national, comme au Canada ou en Espagne. La palme revient cependant à la Chine, qui compterait près d'un millier d'associations, et aux États-Unis, où l'on décompterait plus de 80 associations.

Nombre de membres

Il faut imaginer qu'à leurs débuts les associations regroupaient une poignée de membres. Les structures mises en place étaient modestes. Mais avec le temps, le paysage a complètement changé et certaines associations ont grandi de manière significative.

La taille actuelle des associations varie beaucoup. Certaines d'entre elles regroupent un petit nombre de personnes, quelques dizaines tout au plus. La grande majorité des associations compte en général quelques centaines de membres. Les plus grandes ont plus de 1000 membres. À noter qu'*ARMA International* est la plus grande association actuellement : elle compte plus de 11 000 membres. Cette différence de taille a également une influence sur les activités de chaque association.

Au total, on peut estimer aujourd'hui qu'autour du globe, près de 110 000 archivistes sont membres d'associations. C'est un résultat respectable vu le spectre de la profession. Si les effectifs des associations ont nettement augmenté ces dernières décennies, ils demeurent toutefois faibles en comparaison avec ceux d'autres professions qui peuvent compter parfois plusieurs dizaines de milliers de membres, même à l'échelle nationale.

Rang	Nom de l'association	Nombre de membres ¹
1	<i>A R M A International</i> (International)	> 11000
2	<i>Chinese Archives Society</i> (Chine)	7800
3	<i>Society e fAmerican Archivistst</i> (États-Unis)	6150
4	<i>Records Management Association e fAustralasia</i> (devenu <i>RIM Professionals Australasia</i> en 2011) (Australie/ Océanie)	> 3000
5	<i>Verband deutscher Archivarinnen und Archivare</i> (Allemagne)	2420
6	<i>Archives and Records Association</i> (devenu <i>The Archives and Records Association</i> en 2010) (Royaume-Uni et Irlande)	2239
7	<i>Stowarzyszenie Archiwistow Polskich</i> (Pologne)	1 703
8	Association des archivistes français (France)	1606
9	<i>Records Management Society</i> (devenu <i>Information and Records Association</i> en 2010) (Royaume-Uni)	1200
10	<i>Mid-Atlantic Regional Archives Conference</i> (États-Unis)	> 1000

Les dix plus grandes associations en nombre d'adhérents (données 2012)

¹ Selon les associations, la façon de décompter peut être différente. Ces nombres peuvent comprendre les « individuels » et les « institutionnels » ou seulement les « individuels ». Bien sûr, ces nombres évoluent sans cesse, en fonction des admissions, des démissions et des radiations dues au fait que les cotisations ne sont pas payées.

Profil des membres

Jusqu'à présent, peu d'associations se sont intéressées à la composition de leur *membership*. Seules quelques enquêtes ou études sur le sujet sont disponibles. Pour combler cette lacune et se faire une idée du profil des membres et de leur répartition en catégories, on peut consulter les rapports annuels publiés par les associations car ils présentent parfois des résultats statistiques intéressants. Toutefois, les données sont souvent trop superficielles pour se faire une opinion claire et complète de la situation.

Cependant, certaines associations se démarquent dans ce domaine car leur objectif est de suivre l'évolution de leur *membership* et de pouvoir s'adapter aux changements. Ces associations s'intéressent en particulier à des questions comme l'âge de leurs membres, la répartition hommes/femmes, les fonctions occupées, les études suivies, le type d'employeur (privé et public), le nombre d'années passées dans la profession, les responsabilités, les tâches réalisées, le salaire, etc. Quand il est possible de comparer dans le temps les résultats, le constat est en général toujours le même: la profession est loin d'être figée. Bien sûr, les résultats de ces études doivent être nuancés car ils portent seulement sur les membres ayant répondu aux questionnaires. Toutefois, ils permettent de se faire une idée. Parmi les études récentes, relevons celles menées en Australie (publiée en 2004) et aux États-Unis (*Census*, publiée en 2006).

Une série d'interrogations essentielles demeure en général sans réponse. Les archivistes s'associent-ils volontiers? Quel est le pourcentage de professionnels dans chaque pays qui choisissent de devenir membre d'une association? Existe-t-il des différences importantes entre pays, entre catégories de membres, entre régions, ou entre classes d'âge? Comment ce pourcentage a-t-il évolué au cours du temps? Était-on plus facilement membre dans le passé que de nos jours? Pourquoi? Quel est le lien avec la perception que les professionnels ont du rôle et des réalisations de leur association? Quel est le taux de renouvellement de chaque association (*turn over*);? Qu'il soit faible ou important, comment l'expliquer? Difficile de répondre à ces questions: on le voit, il reste encore des pans entiers du monde associatif qu'il conviendrait de mieux étudier.

Relevons au passage que le mouvement associatif est composé majoritairement d'archivistes exerçant au sein de la fonction publique. Ce constat n'a rien de surprenant: pendant de nombreuses années, le métier d'archiviste a été pratiqué presque exclusivement dans les administrations publiques et para-étatiques. L'apparition d'archivistes dans le secteur privé est un phénomène encore assez récent. Ainsi les premières associations regroupaient avant tout des fonctionnaires occupant des positions à divers échelons (national, provincial ou local).

Structures, organisations et fonctionnements

Lois et règlements

Les associations n'échappent pas au cadre législatif et réglementaire fixé par les gouvernements. Dans de nombreux pays, qu'elles soient ou non à but lucratif, elles font l'objet de règles précises et doivent respecter divers textes légaux relatifs à leur établissement, leur organisation, les obligations qu'elles doivent remplir et leur fonctionnement. Dans certains pays, les autorités exigent que les associations fournissent régulièrement des documents concernant leurs activités, leurs responsables ainsi que l'état de leurs finances. Toutefois, le degré de contrôle et de contrainte exercé par les autorités peut différer fortement selon les législations et les traditions socio-politiques. Ainsi, l'ensemble de ces lois et règlements oblige les personnes qui occupent des postes à responsabilité au sein des associations à prendre connaissance et à suivre un grand nombre de règles.

Dans les pays de droit civil, le Code civil sert le plus souvent de base légale aux associations. Le cadre dans lequel s'inscrivent leur fonctionnement et leurs activités peut parfois être très précis. Quand ce n'est pas le cas, des lois plus détaillées peuvent déterminer les exigences d'organisation, de formation et de dissolution des associations.

Dans les pays qui suivent la *Common Law*, des actes législatifs règlent le plus souvent la vie associative. L'organisation politique de certains pays implique que la compétence dans le domaine associatif n'est pas toujours au niveau national, mais provincial ou régional.

Finalement, quelques pays n'exigent pas de formalité particulière pour constituer une association.

Statuts

Les statuts sont fondamentaux pour l'organisation et le fonctionnement de toute association car ils constituent le cadre dans lequel les membres coopèrent. Ce document fixe les règles que doivent respecter tous les membres de l'association et représente ainsi la référence absolue selon laquelle la vie associative est menée. Dans certains pays, en respect de la législation en vigueur, les statuts doivent être déposés et validés par une instance gouvernementale.

Le document est composé de différents chapitres ou articles. On retrouve en général:

- le nom de l'association;
- les buts et objectifs ;
- les catégories de membres ;
- les règles d'admission des nouveaux membres;
- les montants des cotisations ;
- la description des sources de financement ;
- la localisation du siège ;
- la durée de vie de l'association;
- l'existence éventuelle d'un règlement intérieur ;
- le mode d'élection ;
- la répartition des responsabilités ;
- les types de réunions ;
- les dispositions prises en cas de dissolution.

Bien d'autres sujets peuvent faire l'objet d'un chapitre en fonction des traditions et du contexte général dans lequel évolue l'association.

Les statuts font souvent l'objet de révisions, de manière à être adaptés à l'évolution non seulement de l'association mais également de l'environnement dans lequel elle se trouve.

Documents de référence

D'autres documents sont importants pour le bon fonctionnement de chaque association.

Même si la mission et les objectifs - ou buts - de l'association sont inscrits en général dans les statuts de l'association, il arrive que certaines d'entre elles préparent un document particulier dans lequel elles les énoncent ou les rappellent de manière plus détaillée.

Il n'est pas rare que les associations établissent un règlement intérieur ou un règlement pour la conduite des assemblées générales ou pour le fonctionnement des organes dirigeants de l'association. Ces règlements permettent de préciser un certain nombre de points qui n'apparaissent pas dans les statuts ou qui ne sont qu'esquissés dans ceux-ci. Ils servent de base de référence en cas de doute ou de conflit par rapport à différents aspects de la vie associative et sont plus ou moins détaillés selon les cas. On peut citer comme exemple le *Council Handbook* de la *Society Of American Archivists* (SAA)¹ qui couvre un très grand nombre de cas de figure dans la conduite des affaires de l'association et qui est régulièrement mis à jour.

Dans le même ordre d'idée, certaines associations publient un manuel de procédures ou de fonctionnement : il ne s'agit pas d'un règlement mais plutôt d'un *vademecum* permettant de régler la vie de l'association. Tout comme les règlements, ce document est enrichi au fil des ans et au gré des expériences.

Des règlements particuliers peuvent encore être développés selon les cas. Ils ont trait à des sujets aussi divers que les élections, l'attribution de bourses et de distinctions.

Les associations cherchent à se projeter dans l'avenir. Elles déterminent des buts à atteindre dans le futur ou des priorités sur lesquelles elles souhaitent se concentrer. De manière générale, c'est au comité que revient la tâche de préparer le terrain en faisant des propositions, qui sont regroupées dans un document baptisé, selon les traditions, soit plan stratégique, soit plan directeur ou encore plan d'action. Ce document est soumis à l'ensemble des membres, qui confirment les choix retenus ou font d'autres propositions. Ces plans couvrent plusieurs années, en général entre deux et cinq ans, mais il arrive aussi que la projection envisage une période encore plus longue.

¹ <http://www.archivists.org/governance/handbook/index.asp>

Certaines associations rédigent des politiques - ou plans - consacrés à divers sujets, comme la communication, la promotion, le recrutement de nouveaux membres ou encore le développement de l'association.

Enfin, elles publient un rapport annuel dans lequel les instances dirigeantes rendent compte aux membres des activités qui se sont déroulées au cours de l'année écoulée et signalent les changements importants ainsi que les projets entrepris. Il s'agit parfois d'une obligation statutaire qui incombe au président ou au comité. Ce document, plus ou moins long et détaillé, est remis aux membres avant l'assemblée générale et est discuté lors de cette réunion. Parfois, il doit même être approuvé.

Finalement, parmi les documents essentiels produits par les associations, rappelons que bon nombre d'entre elles disposent d'un code de déontologie, d'un code professionnel ou d'un code de conduite professionnelle, termes qui recouvrent la même idée : donner au professionnel un cadre dans lequel ses droits et obligations dans l'exercice de son métier sont définis.

Objectifs et buts: pourquoi s'associe-t-on?

Les objectifs et les buts des associations sont exprimés le plus souvent dans les premiers articles des statuts. Si on les compare, ils se recoupent dans les grandes lignes. Toutefois, la première impression passée, quand on aborde les détails, on constate une grande diversité dans l'ordre des priorités et la manière de présenter les choses. J'ai relevé une cinquantaine d'objectifs et de buts différents à travers un échantillon d'une quarantaine de statuts. La plupart d'entre eux peut être regroupée en thèmes communs, comme :

- la sensibilisation des autorités, de l'administration et du public;
- la reconnaissance de la profession auprès des entités publiques et privées;
- la promotion de l'utilisation et de la conservation des archives ;
- la définition de l'identité de la profession ;
- la participation à l'élaboration de lois et des règlements, l'assistance et l'aide apportées au gouvernement;
- la défense de la profession et des intérêts des professionnels ;

- la promotion et le *lobbing* ;
- le développement de l'éthique professionnelle et la dénonciation des abus ;
- l'étude de l'archivistique, la préparation de recherches scientifiques ;
- la dissémination de l'information et de publications destinées aux professionnels ;
- la définition des normes techniques, des procédures et des pratiques professionnelles ;
- la progression du niveau technique des membres ;
- la formation de base et continue ;
- la validation des contenus de formation et du niveau des professionnels ;
- la réalisation régulière de congrès, journées, séminaires et événements ;
- l'encouragement à la création de nouvelles institutions et la revitalisation de celles qui le nécessitent ;
- la collaboration et les partenariats aux niveaux nationaux et internationaux, au sein de la profession, avec d'autres corps professionnels et avec des institutions spécialisées ;
- la défense du droit à l'information ;
- l'harmonie et l'entente entre les membres.

À noter que certaines associations mettent l'accent plutôt sur les archives, d'autres sur les archivistes. Il serait intéressant de comparer les objectifs et les buts de l'ensemble des associations.

Membres

La qualité de membre ainsi que les droits et obligations qui lui sont liés sont fixés par les statuts de chaque association. Ces règles peuvent différer

fortement. N'est pas membre d'une association qui veut. Il arrive que dans certains cas les personnes qui souhaitent adhérer doivent être parrainées. Dans d'autres, la qualité de membre ne peut être donnée qu'à des personnes remplissant certaines conditions: des associations n'admettent dans leurs rangs que des personnes ayant un diplôme dans le domaine, reconnu par l'association; d'autres, en revanche, admettent des personnes qui n'exercent pas la profession mais qui ont un intérêt pour celle-ci.

La plupart des associations accepte à la fois des membres individuels et institutionnels. Les institutions règlent des cotisations plus élevées que les individus. L'argent que les membres versent peut représenter plus de la moitié du budget annuel d'une association. Toutefois, certaines associations comptent uniquement des individus ou uniquement des institutions comme membres. Les attentes des institutions et des individus peuvent être différentes et même parfois opposées sur un certain nombre de sujets.

Les associations offrent la possibilité d'adhérer à diverses catégories de membres. Leur nombre ainsi que leurs intitulés peuvent différer d'une association à une autre. Celles que l'on rencontre le plus souvent sont :

- individuel / professionnel / ordinaire ;
- institutionnel ;
- académique ;
- étudiant;
- retraité;
- chômeur;
- honoraire / *fellow* ;
- étranger / correspondant / associé ;
- de soutien.

Certaines associations acceptent également le statut d'observateur.

À l'exception des membres honoraires qui, dans certains cas, sont exemptés de tout paiement, les membres règlent leur cotisation en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Bien souvent, les chômeurs, les retraités et les étudiants règlent une cotisation réduite.

Tous les membres n'ont pas automatiquement le droit de vote lors de l'assemblée générale de l'association, ni même le droit de prendre la parole. Les droits de vote dépendent de la catégorie à laquelle les membres appartiennent. Ce sont les statuts qui fixent les règles. Dans certaines associations, toutes les catégories de membres n'ont pas les mêmes droits et ne reçoivent pas les mêmes produits. La définition des catégories ainsi que les droits qui leur sont assortis peuvent entraîner de vives discussions.

Organes

La structure de l'association et la répartition des responsabilités sont également fixées par les statuts. Au niveau décisionnel, on retrouve en général toujours trois organes: l'assemblée générale, le comité et le bureau. La dénomination peut changer d'un pays à un autre, en particulier pour ce qui a trait au comité que l'on retrouve dans certains cas sous la dénomination de bureau, de comité exécutif, de conseil ou de conseil d'administration.

L'assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association. C'est à elle que reviennent *in fine* les décisions. Elle se tient au moins une fois par an et constitue un événement majeur dans la vie de toute association. Elle permet aux membres de se tenir informés du fonctionnement de l'association, de l'état de ses finances, de ses projets et de ses difficultés majeures. C'est à cette occasion que les membres, qui ont le droit de vote, élisent les organes de l'association, valident les rapports qui leur sont présentés, acceptent les comptes et décident du budget pour l'année à venir. L'assemblée générale peut donner lieu à certains débats autour d'enjeux considérés comme importants pour l'association et la profession. C'est donc à la fois un rendez-vous souvent considéré par les membres comme faisant partie de la routine de la vie associative et un événement pouvant potentiellement être la source de nouvelles orientations, voire de profonds changements.

L'assemblée générale détient les pouvoirs pour de nombreux aspects de la vie associative. Si l'on prend à titre d'exemple l'Association des archivistes du Québec (AAQ), l'assemblée générale peut:

- adopter le procès-verbal de l'assemblée antérieure;
- recevoir le rapport du président sur les activités de l'association, du comité, des comités et des sections, le rapport du secrétaire et les éventuels rapports des représentants de l'association à différents organismes;
- adopter les états financiers et le rapport du vérificateur ;
- nommer le vérificateur ;
- élire les membres du comité ;
- ratifier les propositions de modification(s) ou d'abrogation(s) des statuts;
- ratifier le montant des cotisations ou autres contributions fixé par le comité;
- ratifier, s'il y a lieu, la création ou l'abolition de sections régionales ;
- ratifier, s'il y a lieu, des ententes avec d'autres associations professionnelles ;
- étudier et adopter, s'il y a lieu, les propositions qui lui sont soumises.

Il est en général prévu par les statuts que le président puisse convoquer une assemblée extraordinaire à tout moment, si les circonstances le nécessitent.

Beaucoup d'associations ont choisi de tenir leur assemblée générale au moment de leur congrès annuel: limitée à quelques heures ou à une demi-journée tout au plus, l'assemblée générale ne représente alors qu'une partie du programme. Cette conjonction permet d'attirer un plus grand nombre de membres qui sinon ne se déplaceraient pas nécessairement pour remplir une obligation statutaire.

Le comité

Le comité, qui peut avoir un autre nom selon les contextes, les traditions et les langues, est l'organe collégial dirigeant l'association et assurant son fonctionnement. Formé en général de cinq à quinze membres, sa composition est définie par les statuts. Certaines associations, souhaitant que la diversité de ses membres soit reflétée dans cette dernière, ont choisi une formule visant à atteindre une certaine représentativité. La taille et les caractéristiques de chaque association peuvent influencer cet aspect de son organisation. Le comité se rencontre entre quatre et dix fois environ par an, selon le rythme retenu.

Le bureau

Certaines associations décident de déléguer le suivi de la gestion des affaires courantes de l'association à un bureau, composé de quelques membres du comité. On y retrouve, en général, le président, le(s) vice-président(s), le secrétaire, le trésorier et quelques membres, parfois chargés de dossiers particuliers. Toutefois, ce modèle peut différer fortement selon les cas et les besoins. Le bureau se rencontre sur une base régulière, qui peut être dans bien des cas, mensuelle. Entre autres tâches, il prépare les sessions du comité.

Charges et fonctions-clés

Un certain nombre de charges importantes sont occupées par des membres en général élus par l'assemblée générale. Il s'agit des postes de :

- président ;
- vice-président(s) ;
- secrétaire ;
- trésorier ;
- vérificateurs des comptes.

Dans certaines associations, on peut noter encore l'existence d'un poste de secrétaire général, chargé du bon fonctionnement de l'association et pouvant jouer un rôle de représentant vis-à-vis d'interlocuteurs extérieurs.

Le président occupe la charge la plus importante. Selon les associations, ses devoirs comme ses responsabilités sont plus ou moins étendus. Il préside l'assemblée générale ainsi que les différentes réunions du conseil et du bureau, voire de certains groupes de travail. Il donne un élan et un sens à l'association, tout en collaborant avec les organes mis en place. Il prépare des rapports, des interventions et des textes qui sont publiés ou lus à différentes occasions. Il est saisi par les membres ou se saisit de dossiers importants qui respectent les buts et objectifs de l'association et qui contribuent au bon fonctionnement de celle-ci. Il représente l'association dans divers organismes et à l'occasion d'événements. À la lecture de cette liste, qui n'est pas exhaustive, on comprend

que la charge de président d'une association entraîne un travail considérable pour la personne qui l'occupe.

Le vice-président supplée le président en cas de nécessité. Il représente également l'association auprès des tiers et est chargé du suivi de certains dossiers. Des associations ont choisi une formule comprenant plusieurs vice-présidents.

Le secrétaire prépare les convocations, l'ordre du jour, les procès-verbaux, le courrier et assure une partie de l'administration de l'association. Son rôle est plus ou moins large en fonction des associations et de l'existence d'un secrétariat permanent, composé de salariés.

Le trésorier est chargé de la gestion financière de l'association. Il doit entre autres choses préparer les budgets et les comptes ainsi que les états financiers. Mais son rôle va bien au-delà: il peut être amené à donner le feu vert pour les dépenses, prévoir des placements financiers, faire des appels d'offres, etc. Vu la nature de ses responsabilités, il est bien souvent difficile de trouver des volontaires pour occuper cette fonction.

Quant aux vérificateurs des comptes, ils ont la responsabilité de réviser les comptes de l'association et de préparer un rapport quant à leur tenue. Ils doivent signaler aux membres tout problème, voire irrégularité. Cette tâche est assumée en général par deux personnes. La vérification des comptes est parfois confiée à une maison spécialisée, en dehors de la structure associative. Les comptes doivent être adoptés par les membres de l'association et décharge doit être donnée tant au trésorier qu'au comité.

Dans certaines associations, il arrive que les responsables de portefeuilles ou de groupes de travail soient également élus par l'assemblée générale.

Élections

Démocratie et association sont étroitement liées. La volonté des membres doit s'exprimer et se refléter dans les personnes qui les représentent. Certaines charges font donc l'objet d'élections comme nous l'avons déjà évoqué: c'est le cas en général pour les postes de président, vice-président, secrétaire, trésorier, vérificateurs des comptes et membres du comité.

La fréquence du renouvellement peut varier grandement tant pour les postes au comité que pour la présidence. Certaines associations préfèrent des cycles longs, de trois ou quatre années, d'autres renouvellent leur comité plus rapidement. Les associations doivent veiller cependant à ne pas renouveler la totalité des postes à responsabilité en même temps afin d'assurer la continuité dans la gestion des affaires et des projets.

En ce qui concerne le poste de président, la tendance actuelle est plutôt de diminuer le nombre d'années durant lesquelles une personne assume cette charge. De nos jours, nombreuses sont les associations qui peinent à trouver une personne prête à occuper la présidence sur une longue durée. Certaines associations n'hésitent plus à changer de président chaque année. L'inconvénient est que ce laps de temps ne permet pas la mise en place d'une politique suivie et aboutie : tout prend du temps dans la vie associative... Le développement des associations se fait par à-coups. Pour que le modèle fonctionne, il est nécessaire que l'association et ses membres aient une vision très claire de la direction qu'ils souhaitent imprimer au mouvement.

Il devient très difficile de trouver des personnes prêtes à s'engager pour de nombreuses années à des positions-clés au sein des associations. Un engagement de longue durée est souvent considéré comme incompatible avec la vie professionnelle et familiale. Le renouvellement des responsables permet aussi d'apporter des idées neuves et de rafraîchir quelque peu le débat ainsi que la conduite des affaires. Il n'est pas forcément bon d'avoir à la tête d'une association les mêmes personnes pendant trop longtemps. Une forme d'immobilisme ou de consensus mou a tendance à s'instaurer, voire une véritable déresponsabilisation des membres.

Structure

Si le squelette de base, que nous venons d'évoquer, est le plus souvent commun entre les associations, la structure complète de l'association peut présenter une grande diversité en fonction de la tradition, du type de membres et même des incidences découlant de caractéristiques géographiques. En effet, les membres tentent de mettre en place une structure correspondant à leurs besoins et à leurs possibilités. Dès lors, il est impossible de dégager un seul et

unique modèle ; au contraire, on ne peut que constater un très grand foisonnement de situations.

Sans pour autant exclure d'autres possibilités, cinq grands groupes peuvent être mentionnés :

- sections;
- branches;
- comités;
- commissions ;
- groupes de travail.

Sections

Les sections regroupent les membres plutôt sur la base de la typologie des institutions auxquelles ils appartiennent. Aussi, on trouve des sections très variées en fonction des pays et de l'implantation de la profession dans l'administration et la société. Pour ne citer que quelques exemples, mentionnons les sections des archives :

- municipales ;
- régionales ;
- de l'administration centrale;
- des parlements et des partis politiques ;
- des universités et des écoles ;
- des hôpitaux et des établissements de santé ;
- d'entreprises ;
- religieuses ;
- des musées ;
- des manuscrits ;
- de l'audiovisuel ;
- des entités locales.

Parfois, les associations mettent sur pied des sections réunissant des membres sur la base d'un intérêt commun qui n'est pas nécessairement lié au type

d'institution pour laquelle ils travaillent. Ce regroupement se fait plutôt sur la base d'intérêt pour des thèmes professionnels. Parmi ceux-ci, on peut mentionner l'audiovisuel, l'évaluation et la sélection, l'archivage électronique, la description archivistique, l'histoire orale, la conservation, l'accès et la promotion. On trouve également des sections regroupant parfois les étudiants ou les nouveaux professionnels.

Dans certaines organisations, à la place ou en complément des sections, les membres peuvent également s'inscrire à des groupes spécifiques¹ en fonction de communautés d'intérêt ou d'activité. *ARMA International* par exemple avait instauré ce système qui a fonctionné pendant quelques années. Les membres pouvaient rejoindre des groupes consacrés à la gestion de documents dans le secteur bancaire et des finances, de l'énergie, de la santé et des cabinets d'avocats, pour ne citer que quelques exemples.

Branches

Les branches, quant à elles, regroupent les personnes et les institutions sur une base plutôt géographique. Dans certains pays, elles sont parfois appelées aussi sections régionales ou groupes régionaux. Dans les pays ayant un territoire très grand, il n'est pas facile d'organiser des réunions à une échelle nationale, tant les déplacements sont coûteux et longs. Ces rencontres nationales sont réservées aux grands événements, comme le congrès annuel. Dès lors, durant l'année, il convient d'organiser les activités sur une échelle régionale permettant ainsi aux uns et aux autres de se retrouver sans trop de difficultés. Comme exemples, on peut citer le cas de la France, de l'Australie, de l'Italie, du Royaume-Uni et des États-Unis où des branches régionales ont été créées.

Au Canada, la situation est un peu différente. En effet, *l'Association of Canadian Archivists (ACA)* organise une conférence annuelle où se retrouvent des professionnels en très grande majorité anglophones de tout le pays, mais durant l'année ce sont plutôt les associations provinciales qui organisent des activités.

Comités, commissions et groupes de travail

Les associations mettent également sur pied des comités, des commissions ou des groupes de travail pour des périodes déterminées afin de traiter une question en fonction des besoins du moment. Il est bien difficile de vouloir les

¹ Connus sous le nom *d'Industry Specific Group (ISG)*.

séparer les uns des autres car la terminologie peut ne pas correspondre aux mêmes organes d'une association à une autre. La palette est absolument énorme lorsque l'on commence à regarder de plus près les structures mises en place. Pour donner une simple idée de la quantité et de la diversité, citons le cas de la *Society of American Archivists* (SAA) qui compte plus de 25 groupes connus sous l'appellation de tables rondes (*roundtables*) abordant des sujets les plus divers. Ces comités, commissions ou groupes de travail s'occupent de questions liées par exemple à la législation, à la conservation, à la formation, à la description, aux normes, aux questions organisationnelles, au *records management*, à la propriété intellectuelle, à l'*outsourcing*, à la certification, aux démarches qualité, aux tarifs professionnels, aux archives d'architecture, etc. Les mandats de ces différents groupes sont en général fixés par l'assemblée générale ou le comité de l'association. Ces groupes permettent à des membres, souvent des personnes considérées au sein de leur association comme des spécialistes, de travailler ensemble et d'émettre des avis, des recommandations ou de faire des propositions. Leur travail est absolument essentiel et souvent très apprécié des membres qui bénéficient des travaux accomplis.

Pour compléter ce tableau, on peut encore mentionner l'existence dans de nombreuses associations d'un comité de rédaction en charge du bulletin, de la revue ou d'un programme éditorial de monographies. Dans certaines associations enfin, on trouve encore un comité d'éthique.

Ressources financières

À de rares exceptions près, les finances des associations ne sont pas florissantes. Bon nombre d'entre elles ont de la peine à équilibrer leurs comptes et luttent, année après année, pour leur survie. Certaines finissent même par devoir cesser leur activité, faute de rentrées financières leur permettant de couvrir leurs dépenses.

Dès lors, on comprend que tout ce qui tourne autour des finances suscite bien des débats dans la vie associative. Une série de questions revient souvent: l'argent encaissé est-il dépensé à bon escient? Pourrait-on faire plus et mieux avec moins d'argent? Auprès de qui pourrait-on trouver des ressources financières supplémentaires? Les prestations de l'association correspondent-elles au prix de la cotisation payée? Les opinions autour de ces questions sont nombreuses et divergent souvent.

La plus grande partie des rentrées financières des associations provient des cotisations des membres, qu'ils soient individuels ou institutionnels. Celles-ci suffisent souvent à peine à couvrir les frais et à assurer la survie de nombreuses associations. Elles ne permettent, en tous les cas, pas d'envisager un développement soutenu à long terme. Les associations doivent parfois même tout simplement renoncer à une partie des prestations offertes à leurs membres d'une année à l'autre. On comprend dès lors toute l'importance des cotisations. Le débat autour de la fixation du montant de la cotisation annuelle des différentes catégories de membres est un sujet qui revient régulièrement. Il est en effet bien difficile de choisir un dispositif vraiment équitable et qui satisfasse tous les membres. Le système de cotisations mis en place peut différer grandement d'une association à une autre. Certaines d'entre elles pratiquent un tarif unique en fonction de la catégorie ou du type d'institution auxquels appartiennent les membres. D'autres, ont choisi de tenir compte de la capacité financière de leurs membres, en particulier de chacun de leurs membres individuels. Dans ce cas, le montant de la cotisation est calculé en fonction de la hauteur du revenu. Il revient à chaque membre de déclarer la fourchette dans laquelle se trouve son salaire annuel, au moment du renouvellement de son inscription. Les contributions volontaires sont bien sûr les bienvenues.

La tendance aujourd'hui est de demander toujours plus d'argent aux membres en leur expliquant les raisons des augmentations proposées. Toutefois, il n'est pas toujours facile de trouver les bons arguments pour emporter leur adhésion, même en expliquant clairement l'usage qui sera fait de l'argent supplémentaire collecté grâce aux augmentations. Les sensibilités sont très diverses à l'échelle du globe par rapport à cette question. De nombreuses notions entrent en ligne de compte au moment de discuter ce sujet: le pouvoir d'achat, la qualité des prestations, les attentes - exprimées ou pas -, la solidarité, la volonté de défendre et de promouvoir la profession. Ceci dit, il est remarquable de voir les efforts - pour ne pas dire les sacrifices - consentis par de nombreux archivistes dans certains pays pour que leurs associations survivent et se développent.

Certaines associations se trouvent toutefois dans une meilleure situation financière que d'autres. Pourquoi? La plupart des associations cherche à diversifier leurs sources de revenus en faisant preuve d'une grande capacité d'imagination. Le plus souvent, les associations qui arrivent à l'équilibre financier ou qui font même des bénéfices, ont trouvé des sources de revenus stables et conséquentes à travers l'une ou l'autre des activités qu'elles offrent. Les plus communes sont la vente des publications et abonnements à la revue professionnelle, les frais d'inscription au congrès annuel et à des colloques, les

inscriptions aux séminaires, cours et autres formations qu'elles mettent sur pied. Mais, les associations que l'on peut ranger dans cette catégorie sont minoritaires.

Des associations ont également une activité éditoriale développée. C'est le cas, par exemple, de la *Society of American Archivists* (SAA) et d'*IA International*, dont les catalogues de publications sont impressionnants. La vente des publications peut représenter une somme considérable chaque année. Toutefois, il faut reconnaître que publier est aussi une entreprise coûteuse pour les associations: c'est un pari et le nombre d'acheteurs potentiels n'est pas très élevé.

La tenue d'un congrès annuel peut représenter une opportunité d'améliorer le bilan financier. Certaines associations réalisent des bénéfices substantiels à cette occasion grâce aux frais d'inscription des participants mais aussi aux frais de location des espaces aux entreprises privées qui cherchent à promouvoir leurs produits auprès de la communauté professionnelle. Pour ces entreprises, il s'agit d'une occasion unique de pouvoir accéder aux professionnels pendant quelques jours. Elles n'hésitent pas non plus à sponsoriser des événements durant la tenue du congrès et achètent des espaces dans les programmes. Elles sont devenues au fil du temps des partenaires incontournables et fidèles de la plupart des congrès.

En lien direct avec la formation, de nombreuses associations mettent sur pied des cours, le plus souvent confiés à des membres de l'association, agissant alors comme formateurs. Ces cours, en général payants, contribuent à la bonne santé de certaines associations. Les frais d'inscription sont souvent pris en charge par les employeurs. Parmi les exemples de réussite, on peut citer l'Association des archivistes français (AAF) qui dispose d'un centre de formation très actif et performant. Ce centre offre une palette de formation diversifiée et renouvelée régulièrement, qui rencontre un vif succès parmi les archivistes et les institutions. Il assure à l'association des revenus substantiels contribuant de manière remarquable à la bonne santé économique de l'AAF.

Signalons encore que certaines associations tentent de développer des rentrées commerciales sous diverses formes. Elles proposent à la vente des espaces publicitaires dans leurs revues ou des liens sur leurs sites Web. Elles vendent également différents objets, gadgets et produits liés à la vie associative (tasse, casquette, badge, t-shirts, tapis pour souris, etc.). Il est bien difficile de mesurer le succès de telles politiques, faute de données.

Rappelons aussi que certaines associations peuvent compter sur des subventions plus ou moins généreuses des autorités publiques. Ces sommes peuvent parfois être utilisées librement et couvrir des frais de fonctionnement de l'association. Mais dans bien des cas, les autorités donnent des subventions assorties de conditions précises : le plus souvent, elles servent ainsi à payer les frais liés à des projets définis. Cet argent supplémentaire est le bienvenu même s'il entraîne souvent des débats au sein d'associations dont certains membres souhaitent se libérer de ce qu'ils jugent comme étant une forme de « tutelle » gouvernementale, voire de possible ingérence.

Les associations peuvent également accepter des dons. Certaines d'entre elles lancent du reste régulièrement des appels aux dons afin de soutenir leur mouvement. Parfois, les associations complètent aussi leurs ressources de base par la cotisation de membres de soutien.

Deux pistes sont plus ou moins explorées: il s'agit du sponsoring et du mécénat. Dans le premier cas, les associations peuvent y recourir à certaines conditions: celui-ci se manifeste dans le cadre d'événements, de publications, de formations, d'ateliers ou de projets. Le sponsoring n'est pas encore une voie très souvent étudiée par les associations d'archivistes. Est-ce par timidité, par manque d'expérience, par manque de savoir-faire, par peur de favoriser un secteur ou une entreprise au détriment d'autres? Même si les archives ne représentent pas un marché très important à première vue, il existe tout de même des entreprises spécialisées qui peuvent se révéler être d'excellents partenaires. Les associations devraient être moins frileuses et mettre en place des politiques dans ce domaine. Dans certaines régions du monde, les résultats sont bons, voire très bons. Les professionnels anglo-saxons sont plus enclins à faire appel à des sponsors par exemple. Le milieu des gestionnaires de documents (*records managers*) est en général également plus actif dans ce domaine que celui des archivistes. Certainement la nature des activités de ces professionnels et l'existence d'entreprises spécialisées parfois importantes dans le secteur du stockage des données et des documents, de la numérisation, des solutions informatiques, voire de l'audit, du conseil et du droit, pourraient en partie expliquer ce constat.

Dans le cas du mécénat, la question est évoquée de manière régulière par beaucoup d'associations dans le monde. Mais bien qu'il ne soit pas impossible de trouver un appui, il demeure difficile de rencontrer des mécènes prêts à s'engager pour une association professionnelle d'archivistes et pour ses activités. Les cas sont plutôt rares. Les mécènes donnent plutôt leur appui

à une institution en vue d'une exposition, la restauration d'un document important, pour une action bénéficiant au grand public ou à l'éducation. Les associations doivent encore faire leurs gammes dans ce domaine. Même si la nature de leur mission et de leurs activités ne les qualifient pas à première vue, rien ne les empêche de tenter leur chance et de se faire connaître tout en promouvant leur rôle fondamental.

Comme on le voit, les rentrées financières des associations peuvent être très diversifiées. Toutefois, rares sont les associations qui peuvent compter sur l'ensemble des possibilités décrites. Le plus souvent, elles doivent œuvrer en contrôlant les dépenses et en faisant des choix par rapport aux demandes de leurs membres. Elles se reposent sur quelques sources de financement uniquement. Aussi, beaucoup d'énergie est dépensée par les membres des comités et les trésoriers pour trouver de nouvelles sources de financement tout en n'augmentant pas les cotisations des membres. Parfois, des associations mettent sur pied un groupe de travail pour réfléchir spécifiquement à la question des finances. Mais tous ces efforts ne sont pas toujours couronnés de succès. Bien des associations font face, à un moment ou un autre de leur existence, à des problèmes financiers plus ou moins importants. Dans des cas extrêmes ces difficultés peuvent entraîner leur disparition.

Ressources humaines

L'un des principaux défis que rencontrent les associations est de pouvoir assurer un service de qualité à leurs membres tout au long de l'année et quelles que soient les circonstances qu'elles traversent. La question des ressources humaines est donc capitale pour atteindre cet objectif. Dans le contexte actuel, les associations qui souhaitent s'offrir les services de quelques personnes rétribuées sont de plus en plus nombreuses. Leur but est de professionnaliser le secrétariat et libérer le président, le comité, le secrétaire ou les membres qui aident l'association de certaines tâches pour leur permettre ainsi de se concentrer sur les projets associatifs et professionnels.

Personnel rémunéré

Comme on le comprend, les employés participent au bon fonctionnement et au développement de la vie associative. Mais, en général, les associations n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour engager du personnel fixe et proposer à leurs membres l'instauration d'un secrétariat permanent. Il arrive parfois qu'elles puissent tout de même rétribuer une personne: celle-ci couvre alors les besoins les plus importants et les plus immédiats. Quand une association se lance dans cette voie, elle doit prévoir de mobiliser des moyens suffisants pour plusieurs années. En devenant employeur, elle doit également se conformer aux lois et obligations envers le personnel. Parfois, il s'agit d'un nouveau volet et d'une nouvelle responsabilité dans leur activité. Quand les associations disposent des ressources financières suffisantes, elles n'hésitent pas à engager quelques employés à temps partiel ou à temps plein. Leur nombre est en général assez limité (de une à trois personnes). Toutefois, les plus grosses associations au niveau international peuvent compter jusqu'à une trentaine d'employés rémunérés. Les associations confient principalement à ces employés la tenue du secrétariat, la correspondance, la gestion des finances, le suivi des dossiers des membres, la mise à jour du site Web ainsi que certains dossiers et projets particuliers. Mais, en fonction de la taille de l'équipe et des compétences des personnes recrutées, elles sont amenées à confier encore bien d'autres missions liées à la formation, à la recherche de sponsors et de mécènes, au marketing et à la promotion, à l'organisation de congrès et de conférences, aux publications ainsi qu'aux opérations de *lobying* par exemple.

Bénévoles

Dans bien des cas, les associations peuvent compter sur l'engagement de bénévoles qui effectuent un travail aussi remarquable qu'apprécié. Nous ne pouvons qu'être admiratifs envers ces personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie parfois au détriment de leur vie familiale et de leurs loisirs, dans le but de faire vivre et progresser les associations professionnelles auxquelles elles appartiennent. Le bénévolat est sans conteste le socle sur lequel repose la vie associative. Sans bénévolat, pas d'association, pour résumer abruptement les choses.

Toutefois, le fait que les associations dépendent très fortement ou entièrement de l'action de bénévoles ne va pas sans créer des problèmes et engendrer certaines frustrations: les bénévoles n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour effectuer certains travaux ; parfois, ils n'ont pas le temps requis pour l'accomplissement de certaines tâches; leurs activités peuvent être en dents de scie, faites d'accélération puis de périodes de marasme. Il est donc difficile pour une association de viser la continuité et la performance à long terme dans ces conditions. La nature même du bénévolat explique ces résultats. Mais peut-on pour autant blâmer une formule qui n'est finalement que le prix à payer pour que le système associatif fonctionne ?

Plus grave et plus inquiétant encore pour l'avenir: on constate une certaine crise des vocations. Chaque association se pose la question de savoir si elle pourra encore compter dans les années à venir sur l'apport de bénévoles sans lesquels la vie associative finit par être paralysée. Les associations ont souvent de la peine à élargir la base sur laquelle elles peuvent se reposer. Elles courent le risque d'épuiser les bonnes volontés en attribuant les travaux toujours aux mêmes personnes. La montée de l'individualisme n'est pas étrangère à cet état de fait. On constate également l'émergence d'un certain état d'esprit que l'on pourrait qualifier de commercial ou mercantiliste qui se manifeste d'une manière simple: les membres des associations s'inquiètent surtout d'évaluer si les prestations qu'ils reçoivent sont à la hauteur de la cotisation qu'ils paient. Ils se mettent dans la position du client, position qui ne devrait pas être celle qui prévaut dans une association. Pour participer à la vie associative, on paie une cotisation... et on travaille.

En corollaire à ce qui précède, insistons sur le fait que les associations devront continuer à lutter pour que les employeurs soutiennent la participation de leurs collaborateurs à la vie associative, que ce soit pour occuper des fonctions électives ou tout simplement pour contribuer comme bénévole. Sans la bonne volonté et l'accord des employeurs, le monde associatif se trouve fragilisé. Les heures passées au service d'une cause professionnelle - ou d'une autre cause - doivent être considérées comme un investissement et non pas comme une charge. Or, on constate que ce discours en faveur de l'engagement associatif est de moins en moins bien accepté. Le fait d'être absent pour un engagement au sein d'une association n'a plus la cote comme par le passé. Au contraire, ces absences sont considérées comme du temps perdu. Ce constat n'est pas propre à une région ou à un type d'institution, il est tout simplement général.

Activités, produits et prestations

C'est en dressant la liste de ce que font les associations que l'on prend vraiment conscience de la diversité des domaines dans lesquels elles agissent et du travail qu'elles accomplissent. Certes, peu d'associations disposent des ressources nécessaires pour réaliser tous les éléments décrits dans ce chapitre : seules les très grandes associations sont en mesure de le faire. Mais, au fil des ans, chaque association, à son rythme et selon ses possibilités, tend à proposer à ses membres la palette d'activités, de produits et de prestations la plus étendue possible.

Mettre en réseau(x)

Un état d'esprit

L'association répond aux besoins de décloisonnement, de partage et de solidarité des professionnels. Quand on aborde la question des motifs qui ont poussé des archivistes à rejoindre une association, le fait de participer à un réseau professionnel est souvent évoqué. Une association constitue avant tout un formidable nœud d'échanges d'information et d'expériences, mais c'est également un cadre dans lequel la réflexion et le débat autour de thèmes professionnels et techniques peuvent s'épanouir.

Les échanges sont à la fois formels, quand ils se déroulent lors des rencontres des différents organes associatifs, et informels, quand ils se poursuivent en-dehors de ce cadre. Cet aspect ne doit pas être négligé : toute personne active dans une association initie, un jour ou l'autre, des liens qui se transforment en des contacts réguliers qui peuvent même à l'occasion donner vie à des projets et des partenariats. Ces liens entre professionnels peuvent durer toute une carrière et parfois se muer en amitié.

Si ces réseaux s'épanouissent, c'est en partie parce que le contexte associatif est très différent par rapport à celui dans lequel chacun exerce sa profession, sur son lieu de travail. La notion de hiérarchie, qui peut être forte au sein d'une institution, a tendance à s'aplanir dans le milieu associatif, ou du moins à s'atténuer. Le partage de valeurs communes, le sentiment d'appartenance à une communauté, la reconnaissance mutuelle, le respect, la liberté de ton et l'envie de faire avancer la profession prévalent. Certaines barrières, comme l'âge, l'expérience et la notoriété, tendent également à devenir secondaires, voire à tomber complètement. Aussi, les associations offrent une formidable plateforme pour le débat et les échanges d'idées.

Le mentorat

Les associations déploient beaucoup d'efforts pour recruter de nouveaux membres : elles élaborent des politiques, des stratégies et lancent des campagnes pour arriver à leur but. Mais les associations ne peuvent pas limiter leur action à cette seule phase de recrutement. Depuis quelques années, leur attention se porte également sur l'accueil, l'intégration et l'aide apportée à leurs nouveaux membres. Le plus souvent, celles et ceux qui rejoignent leurs rangs ne sont pas des professionnels confirmés mais plutôt de jeunes professionnels, voire des étudiants, qui ne sont pas familiers avec le fonctionnement de l'association ni avec les réseaux constitués. Pour tenter de combler cette lacune, une batterie d'actions et de produits leur est spécialement destinée : kits de bienvenue, messages du président de l'association, invitations à des rencontres informelles organisées lors de réunions ou des congrès annuels, par exemple.

Dans certains cas, les associations ont jugé que cela n'était pas suffisant et ont alors mis en place un programme de mentorat. Cette forme d'accueil, de suivi et d'aide aux nouveaux membres est particulièrement développée dans les associations aux États-Unis, au Canada, en Suède et au Royaume-Uni. Le principe est toujours le même : un archiviste expérimenté prend en charge un nouveau membre en l'aidant à s'intégrer à l'association, en l'encourageant à participer aux activités de celle-ci, en lui prodiguant des conseils, en répondant à ses questions, en l'orientant en matière de formation continue et de carrière, en l'aidant à résoudre des difficultés liées à l'exercice de la profession, et en le présentant aussi souvent que possible aux autres membres de l'association et de la profession. Les possibilités sont nombreuses et tout dépend en réalité de l'implication de chaque mentor ainsi que de chaque nouveau membre et de ses besoins. La durée du mentorat est en général de douze à vingt-quatre mois. Ce système rencontre plus ou moins de succès selon les associations.

L'apport des nouvelles technologies

En deux décennies, l'évolution technologique a révolutionné nos moyens de communiquer, et même notre manière de communiquer. Les réseaux professionnels ont largement bénéficié de ces transformations. Les moyens de communication traditionnels, comme le courrier, ont été petit à petit relégués au second plan. La messagerie électronique, les tweets, les listes de discussion, Facebook et la webconférence occupent le devant de la scène. Sans remplacer les rencontres en face-à-face et les liens personnels, qui demeurent fondamentaux, les technologies offrent des possibilités que les associations apprennent petit à petit à maîtriser. Le monde a changé. Aussi, une association peut aujourd'hui facilement diffuser de l'information, susciter un débat ou des réflexions, voire mobiliser l'ensemble de ses membres dans un laps de temps très court. Les professionnels interagissent pour ainsi dire en direct. Les solutions sont nombreuses et le sentiment d'appartenance à une communauté n'a certainement jamais été aussi fort. L'idée de réseau est pleinement accomplie grâce aux technologies.

Les sites Web

Les sites Web remplissent différents rôles. Ils sont à la fois un centre d'information ainsi qu'un outil de gestion et de formation. Ils constituent également la vitrine de l'association vis-à-vis des personnes souhaitant en savoir plus sur les activités et les projets de l'association ou tout simplement en devenir membre.

Sans surprise, c'est sur le continent nord-américain que les premiers sites des associations ont vu le jour: grâce au travail d'étudiants en archivistique réunis dans l'un de ses chapitres, la *Society of American Archivists* (SAA) a inauguré le sien en 1995 ; *ARMA International*, quant à elle, a créé son premier site en 1996. Puis d'autres associations ont suivi.

Il serait vain de vouloir brosser un panorama complet des sites Web actuels des associations : par nature, le Web est dynamique ; les sites Web sont sans cesse modifiés. Certaines associations ont opté pour des structures légères et un contenu assez sommaire, d'autres, au contraire, proposent des sites complets et parfois même très sophistiqués : tout dépend des moyens disponibles et des stratégies retenues.

De nos jours, les associations améliorent, complètent, transforment leur site Web sur un rythme soutenu. Les sauts technologiques et qualitatifs peuvent

être importants d'une version d'un site à une autre. Certaines réalisations sont tout à fait remarquables. Les associations mettent à disposition des ressources de plus en plus riches et diversifiées. Elles ont compris les avantages qu'elles peuvent tirer du Web. Quand elles le peuvent, elles ajoutent de nouvelles fonctionnalités et suivent les derniers développements technologiques. Elles favorisent également les possibilités d'interaction avec et entre leurs membres. Les réseaux sociaux ont le vent en poupe.

Les sites les plus sophistiqués et complets sont en général le fruit de projets menés par les grandes associations des pays anglo-saxons. Mentionnons par exemple les sites de la *Society Of American Archivists* (SAA), d'*ARMA. International*, de la *RIM Professionais Austraiasia* (anciennement *Records Management Association Of Austraiasia* - RMAA), de l'*Austraiian Society Of Archivists* (ASA), de l'*Association Of Canadian Archivists* (ACA) et de l'Association des archivistes du Québec (AAQ)¹. Les associations européennes ne sont pas en reste: on peut mentionner les sites de l'Association des archivistes français (AAF), de la *Archives and Records Association* (ARA) (anciennement *Society Of Archivists*), de la *Verband deutscher Archivarinnenn und Archivare* (YdA), de l'*Associaci6 d'Arxivers i Gestors Documents de Catalunya* (AAC), de l'*Asociaci6n de Archiveros de Castiia y Le6n* (ACAL), ou encore celui de l'*Associazjone Nazjonaie Archivistica Italiana* (ANAI). Sur d'autres continents, relevons que les associations qui se dotent d'un site Web sont de plus en plus nombreuses, au point que celles qui n'en ont pas encore un sont devenues de nos jours une exception. Citons par exemple les sites de la *Sociedad Coiombiana de Archivistas*, l'Association des bibliothécaires, archivistes et documentalistes du Burundi ou encore de la *Japan Society Of Archives Institutions* (OSAI). Il serait intéressant de répertorier tous les sites d'associations existants et de lancer une étude comparative. Celle-ci pourrait déboucher sur la rédaction de recommandations pour le développement de sites Web associatifs aussi complets et performants que possible.

La création, la maintenance et le développement des sites Web sont un défi pour les associations : il ne suffit plus de se mobiliser pour lancer un site Web, il faut également en assurer le suivi et pouvoir le faire évoluer. De nos jours, on ne peut plus mettre à disposition sur la toile un site figé pendant des semaines ou des mois. D'autre part, les changements technologiques rendent nécessaires des adaptations continues. À partir du moment où une association dispose d'un site Web, elle ne peut plus reculer. Elle doit faire face et faire preuve de

¹ La majorité des adresses des sites Web cités se trouvent dans la liste mise à disposition en ligne par la SPA: <http://www.ica.org/769/useful-links/links-to-spa-members-websites.html>

créativité, d'obstination et de patience, de manière à tenir à jour ce formidable instrument de communication. Les membres des associations sont devenus très sensibles sur ce point. Ils attendent de leur association que le site Web soit dynamique, complet et qu'il permette une certaine interaction. Les ressources nécessaires pour répondre à ces multiples attentes grandissent au fil du temps. S'il y a quelques années, beaucoup de férus de technologie se sont lancés dans la réalisation de pages ou de sites Web pour des associations, tout évoluant très vite dans ce domaine, ils se trouvent désormais souvent dépassés par le développement des technologies. Quand ce moment est arrivé, les associations doivent se tourner vers l'extérieur et investir les montants nécessaires pour faire évoluer leur site. Le budget qui permet de couvrir toutes ces dépenses prend alors de l'ampleur.

Les listes de discussion

Depuis quelques années, les listes de discussion se sont multipliées et les archivistes n'ont pas résisté à l'engouement. L'ampleur du phénomène le prouve : certaines listes sont suivies par des milliers de professionnels. C'est dire l'impact qu'elles peuvent avoir tant pour la circulation de l'information que sur les débats engagés.

Les listes de discussion constituent des plateformes d'échanges appréciées mais ce n'est pas là leur unique qualité. En effet, elles ont rapidement été considérées comme un moyen :

- de diffuser de l'information de l'association vers ses membres et entre les membres de l'association;
- de contribuer indirectement à la formation continue en permettant de répondre à des questions techniques à travers des échanges sous forme de questions-réponses ;
- de lancer le débat sur différents sujets et de faire avancer la réflexion générale.

Il n'existe pas à ma connaissance d'étude sur les listes de discussion archivistique ni un répertoire exhaustif comprenant celles qui, de près ou de loin, ont pour thème les archives et les archivistes. Les barrières linguistiques représentent certainement un obstacle difficile à franchir.

Les plus anciennes listes de discussion remontent déjà à plus d'une quinzaine d'années. Parmi les réalisations associatives, on peut citer « Archives&Archivists », lancée en 1989 par l'Université de Miami (Ohio) puis reprise en 2006 par la *Society of American Archivists* (SAA), « Archives-fr », de l'Association des archivistes français (AAF), née en 1998, tout comme la liste de *l'Associació d'Arxivers - Gestors de Documents de Catalunya* (AAC), « Arxiforum ».

Toutes les listes de discussion ne sont pas exclusivement le fruit d'initiatives prises par les associations: d'autres groupes de professionnels ou des institutions ont lancé de telles listes, qui jouent également un rôle important dans la vie associative car elles sont utilisées par les membres des associations. C'est le cas par exemple des listes de discussion « Archives-NRA » lancée en 1995 et « *Records-Management-UK* » créée en 2003 au Royaume-Uni, « Arcan-1 » née en 1995 au Canada et « Archivi 23 » qui débute en Italie en 1996. À noter que le fait d'être membre d'une association n'est pas obligatoire pour pouvoir suivre ces listes de discussion, y participer et y intervenir. Autre aspect intéressant, il n'est pas rare qu'une discussion qui aurait pu se cantonner au niveau national prenne des couleurs internationales et qu'ainsi des informations circulent à travers la planète, alimentant réflexions, débats et projets bien au-delà des limites strictes d'une association ou d'un groupe de professionnels.

Quant au Conseil international des archives (ICA), il a également lancé en 1995 une liste baptisée « ICA-1 », utilisée plutôt dans le but de diffuser des informations et de lancer des débats au sein du mouvement international et de la profession.

Relevons encore que dans certains cas, les listes de discussion peuvent être partagées entre diverses professions. En Suisse, la liste de discussion « Swisslib » est commune par exemple aux archivistes, aux bibliothécaires et aux documentalistes.

Certains professionnels se montrent très critiques vis-à-vis de ces listes, estimant perdre leur temps en les fréquentant. D'autres apprécient ce lien avec les membres de leur association et avec la profession. Même si on peut leur trouver bien des défauts, les listes de discussion permettent de suivre l'évolution de la profession, de se rendre compte de l'avancement de certains dossiers et de suivre des débats parfois très engagés sur différents sujets. Elles se font également l'écho des principales préoccupations de la profession et permettent le plus souvent de trouver des réponses à des questions d'ordre technique et pratique. À leur manière, les listes de discussion contribuent également à améliorer le bagage professionnel des archivistes. Tout compte fait, beaucoup des défauts qui leur sont attribués ne sont pas imputables au

moyen lui-même mais plutôt au comportement des participants, ainsi qu'à l'utilisation qui est faite de cet outil de travail. Ce que l'on peut regretter est le fait que les listes de discussion reposent souvent sur un trop petit nombre de personnes: peu d'archivistes interviennent, préférant observer. À terme, il serait bon que le panel d'intervenants se diversifie et s'étende.

Le Web collaboratif

En plus des piliers d'Internet que sont les sites Web, la messagerie électronique et les listes de discussion, les possibilités qu'offrent les technologies se sont multipliées ces dernières années, grâce aux outils de l'« Internet participatif» (ou « collaboratif») ainsi qu'aux réseaux sociaux, qui se sont développés, tous deux, à partir de 2006. Mais, finalement, ce sont plus les usages que les outils eux-mêmes qui sont importants. Pensons aux différents outils communément utilisés aujourd'hui comme Facebook, les blogs, les flux RSS, les folksonomies, les wikis, les podcasts, YouTube, Flickr et autre Twitter pour ne citer que les plus connus : les archivistes et les associations les adoptent petit à petit et développent des produits et prestations qui les utilisent comme base.

Dans ce domaine comme dans d'autres dans lesquels les technologies sont en jeu, les associations des pays anglo-saxons ont en général une longueur d'avance. Mais les choses changent très vite et on assiste à l'émergence régulière de nouvelles initiatives à travers le monde.

La *Society of American Archivists* (SAA) a préparé un petit guide mis en ligne sur son site Web, intitulé« *The Interactive Archivist, Case Studies in Utilizing Web 2.0 to Improve the Archival Experience* »¹, dans lequel sont expliqués les principes et le fonctionnement des outils 2.0. Mais la contribution des associations ne se limite pas à expliquer à leurs membres les bienfaits et les possibilités offertes par le Web 2.0, elles l'appliquent également à leur propre communication et à leurs travaux.

¹ <http://interactivearchivist.archivists.org/>

Facebook	
<i>Association of Canadian Archivists (A.CA)</i>	https://www.facebook.com/AssociationofCanadianArchivists
Association des archivistes français (AAF)	http://www.facebook.com/pages/Association-des-archivistes-fran%C3%A7ais/274349255951328
<i>Society of American Archivists (SAA)</i>	http://www.facebook.com/archivists
<i>ARMA International</i>	http://www.facebook.com/pages/ARMA-International/12941583847
<i>Associació d'Arxivers - Gestors de Documents de Catalunya (A.AC)</i>	http://www.facebook.com/pages/Associaci%C3%B3-d'Arxivers-de-Catalunya/222312877835373
Exemple de l'utilisation de Facebook dans le cas d'une mobilisation contre la suppression d'un programme de financement touchant l'ensemble des institutions archivistiques canadiennes et la suppression de postes à Bibliothèque et Archives Canada	http://www.facebook.com/#!/pages/Fight-the-Budget-Cuts-to-the-Library-and-Archives-of-Canada/290155287735722
Twitter	
<i>Society of American Archivists (SAA)</i>	http://twitter.com/archivists_org
<i>ARMA International</i>	http://twitter.com/#!/ARMA_INT
<i>Association of Canadian Archivists (ACA)</i>	http://twitter.com/archivistsdotca/
<i>Associació d'Arxivers - Gestors de Documents de Catalunya (AAC)</i>	http://twitter.com/#!/AAC_GD

LinkedIn	
<i>Association of Canadian Archivists (ACA)</i>	http://www.linkeclin.com/groups?gid=3704759
<i>Society of American Archivists (SAA)</i>	https://www.linkedin.com/groups/52874/profile
Association des archivistes français (AAF), Communauté des <i>records managers</i> (gestionnaires de documents)	http://www.linkedin.com/groups?gid=4344984&trk=hb_side_g
Association des archivistes français (AAF) et Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)	https://www.linkedin.com/groups/4344984
Blogs	
<i>The Archives and Records Association</i> (ex- <i>Society of Archivists</i>), différents membres maintiennent un blog	http://www.archives.org.uk/blog.html
Association des archivistes français (AAF), dans le cadre de la journée d'études 2012 de la section des archives d'entreprises	http://journeesdesarchivistesentreprises.archivistes.org/
Podcasts	
<i>ARMA International</i>	http://www.arma.org/podcast

Quelques exemples d'utilisation des outils collaboratifs et des réseaux sociaux par les associations

On peut parier que les technologies nous réservent encore quelques surprises pour les décennies à venir. Si l'on en croit certains, ne sommes-nous pas déjà en route vers le Web 3.0, le «Web sémantique», et le Web 4.0, le «Web symbiotique » ?

Représentation

Il arrive fréquemment que les associations soient invitées à participer à des groupes de réflexion, des groupes de pilotage, des comités, des commissions ou d'autres formes de groupements, officiels ou officieux. Quand cela arrive, elles délèguent un ou plusieurs représentants. Les structures auxquelles elles participent prennent des formes très diverses : elles peuvent être permanentes ou ponctuelles, ou encore reposer sur des bases locales, régionales ou nationales. Tout dépend du cadre et de la finalité. Citons par exemple les commissions instaurées par des gouvernements pour étudier un sujet ou développer un projet particulier, les regroupements inter-associatifs en vue de discuter de préoccupations communes, ou de simples contacts entre associations partageant des points communs.

La possibilité d'être représentée est un élément très important pour une association car c'est par ce biais que l'opinion de ses membres peut être exprimée et défendue dans des cercles abordant des sujets parfois fondamentaux pour l'association, comme les archivistes, les archives et l'exercice de la profession. Quand cela est possible, les associations répondent donc favorablement aux invitations qui leur sont faites et participent à la réflexion collective. Il ne s'agit alors pas seulement d'exprimer l'opinion de leurs membres, voire de défendre leur point de vue, mais également de faire des archivistes des interlocuteurs présents et crédibles dans les structures mises en place aux différents échelons des gouvernements, de la société civile et des cercles professionnels.

Dans le même ordre d'idée, les associations doivent veiller à réagir quand sont mises en place des structures en lien avec un sujet qui les touche et qu'elles ne sont pas sollicitées : dans ce cas de figure, dans la mesure du possible, elles doivent tenter de faire part de leur intérêt et de leur souhait de pouvoir collaborer.

Communication et promotion

Communication et promotion pourraient faire l'objet d'un traitement séparé, mais dans le cadre de cet ouvrage, j'ai choisi de les rassembler. Elles se

confondent et se complètent bien souvent. Tout comme elles se confondent, dans une certaine mesure, avec les opérations de marketing et celles qui sont liées à la défense de la profession. Dans les deux cas, il s'agit de faire connaître les associations, ce qu'elles font ainsi que leur opinion sur différents sujets. Les actions de communication et de promotion se font en interne, à destination des membres, comme vers l'extérieur, vis-à-vis des citoyens, des autorités et des partenaires des associations. Communication comme promotion sont l'objet de l'attention continue des comités des associations, qui n'hésitent pas à établir des groupes de travail ou à leur consacrer des plans d'action dans le but d'assurer un suivi et d'améliorer constamment la qualité ainsi que la performance dans ces domaines importants. En réalité, communication et promotion représentent un défi permanent tant pour les archivistes, dans leur action quotidienne au sein de leur institution, que pour les associations.

Communication

« Communiquer » est l'un des maîtres-mots dans nos sociétés contemporaines. Les associations sont bien sûr sensibles à ce sujet : elles mettent en place des stratégies et mobilisent des moyens pour remplir leur mandat dans ce domaine et diffuser de l'information. Toutefois, au moment de faire le bilan, leurs résultats sont plus ou moins bons.

Les moyens de diffusion ont largement évolué au cours du temps. De modestes au moment où les premières associations ont vu le jour, ils sont devenus considérables et très diversifiés de nos jours. L'émergence du Web a radicalement modifié la situation. L'information est disponible maintenant sept jours sur sept, et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les traditionnels bulletins, revues et autres brochures ont été complétés par de nouveaux vecteurs de diffusion. Grâce aux technologies, les associations disposent aujourd'hui d'une grande palette de solutions - déjà évoquées plus haut - : celles-ci permettent à l'information de circuler rapidement et de tenir les membres informés de la vie associative. Les membres des associations se sont du reste habitués à l'environnement Web et aux technologies et se montrent ainsi souvent impatients et critiques. Il est fréquent qu'ils se plaignent de ne pas savoir ce qui se passe dans l'association à laquelle ils appartiennent et de ne pas connaître les retombées des actions que leur association a entreprises. Ce ne sont pas les moyens qui sont en cause, mais plutôt les comportements des membres et des responsables associatifs. Une forme de cloisonnement peut

exister entre les différents organes, groupes de travail et autres sections des associations. La volonté de partager l'information peut faire défaut ; l'information a de la peine à remonter au secrétariat pour être diffusée ; les circuits ne sont pas bien établis. Aussi, les comités des associations doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour que ces obstacles soient aplanis.

Si la communication interne est importante, celle effectuée vers l'extérieur est également un enjeu majeur. Les associations se mobilisent pour donner à leurs interlocuteurs un maximum d'informations sur leurs objectifs, leurs actions, leurs opinions et leurs projets. Une bonne communication ne s'improvise pas, elle s'apprend. La plupart des associations ne dispose pas de professionnels formés et expérimentés dans ce domaine et communique en se reposant sur le bon sens et le travail de leurs bénévoles.

Promotion

Les associations ont pour but de faire connaître leur existence, leurs objectifs, leurs buts, actions, produits, opinions et conseils, en dehors du cercle de leurs membres. Elles cherchent à se rendre visible et à recevoir du soutien. Ces objectifs peuvent être atteints par des campagnes et des actions ciblées. Leurs initiatives peuvent se dérouler sur la longue durée ou être au contraire ponctuelles. Les associations doivent bien identifier leurs cibles et mettre en place des stratégies adaptées. Certes, on pense aux décideurs et aux politiques, mais plus largement, elles visent les citoyens, les médias en général ainsi que des publics particuliers, comme les enfants, les généalogistes et les historiens.

Bien sûr, les projets et réalisations dans ce domaine sont extrêmement nombreux et variés ; ils mériteraient à eux seuls tout un chapitre. Il est indéniable que les associations ont pris conscience ces dernières années qu'il leur est impossible de se développer et de participer à la vie publique sans une forte présence dans la société. Elles doivent donc trouver les moyens de mobiliser leurs membres et de convaincre leurs conseils d'allouer les ressources nécessaires pour mener des campagnes ponctuelles ou de longue haleine, qu'elles soient générales, thématiques, locales, régionales ou nationales.

Les moyens utilisés pour arriver à leurs fins sont très variés. Bien sûr, il y a la présence des associations sur le Web, déjà évoquée, et les publications réalisées sous forme de brochures, feuillets, affiches et autres supports, distribuées largement par les membres des associations. Mais elles recourent également à

l'événementiel, c'est-à-dire à l'organisation de manifestations ponctuelles: journées thématiques, présentations, débats, performances artistiques (théâtre et musique). Les associations sont aussi présentes lors d'expositions et de salons thématiques : elles tiennent un stand et renseignent le public sur leur raison d'être, leurs objectifs et leurs activités. La promotion peut se faire également à travers la distribution ou la vente d'objets: de nombreuses associations créent des marque-pages, des badges, des clés USB, des autocollants, des tapis pour les souris d'ordinateurs, des tasses, des polos, des casquettes ou d'autres objets à leurs couleurs et emblèmes. Elles profitent de ces différents supports d'information non seulement pour promouvoir leur nom, mais aussi pour lancer des slogans et faire passer leurs idées. Il faut reconnaître cependant que les archivistes ne sont pas encore très familiarisés avec ces différentes stratégies de marketing.

Certaines associations cherchent également à faire preuve d'originalité. Aux États-Unis, la *Society Of American Archivists* (SAA) collabore avec différentes associations au « *National History Day* », un concours d'histoire auquel contribuent plus de 500 000 étudiants à travers le pays. À cette occasion, les participants se rendent dans différentes institutions pour mener des recherches originales et préparer leur contribution, ils visitent des services d'archives et consultent des documents qui leur sont utiles pour leurs travaux. Aussi, à travers cette compétition, ce sont certainement plusieurs dizaines de milliers de jeunes Américains qui sont sensibilisés non seulement à l'histoire mais aussi aux archives et à leur utilisation.

L'Association *Of Canadian Archivists* (ACA), quant à elle, a préparé une série de feuillets destinés à ses membres, dans lesquels il est expliqué ce que sont les archives, à quoi elles servent, comment les utiliser et ce que font les archivistes. Certes, il s'agit de textes de base, mais, dans l'idée de l'association, ils servent à aider l'ensemble des professionnels à promouvoir la profession et les archives auprès du public.

Les exemples pourraient être multipliés. Toutes les associations font des efforts. Toutefois, il faut constater que les archivistes sont loin de maîtriser les théories et instruments de la communication et de la promotion car les associations n'ont pas toujours les personnes compétentes et expérimentées dans ces domaines. Elles créent parfois des groupes de travail ou des comités qui ont pour charge de réfléchir et de mettre en place une politique en matière de promotion et recourent également à des spécialistes recrutés à l'extérieur de la profession afin de leur confier un mandat.

Jour, semaine et mois des archives

Parmi toutes les opérations de sensibilisation, mentionnons une initiative prise au niveau international. De très nombreuses associations promeuvent la profession et les archives à travers des actions menées dans le cadre de Journée, Semaine ou Mois des archives - voire des archivistes dans certains cas. Ces actions sont l'occasion de mobiliser les bonnes volontés, de monter des opérations de communication et de rendre plus visible la profession. Cependant, vu la très grande diversité des solutions retenues à l'échelle de la planète, il est impossible de toutes les énumérer. Elles ne concernent pas uniquement les associations, mais en général l'ensemble de la communauté professionnelle à l'échelle locale, régionale ou nationale.

Au niveau international, le Conseil international des archives (ICA) a proposé de faire du 9 juin la date de la Journée internationale des archives. Cette date est symbolique car elle correspond à la création du Conseil international des archives (ICA), dans le giron de l'UNESCO, le 9 juin 1948. Toutefois, cette date ne fait pas partie du calendrier officiel de l'UNESCO. Le 9 juin a été choisi par certains pays qui ne disposaient pas encore d'une Journée nationale des archives (comme au Sénégal et au Japon par exemple) ou, plus symboliquement, par des institutions ayant souhaité faire de cette date le jour des archivistes - plutôt que des archives. À cette occasion, ils célèbrent tout autant les professionnels qui se consacrent aux archives que les archives elles-mêmes. Les archives audiovisuelles, quant à elles, bénéficient d'une Journée internationale qui leur est dédiée chaque année: le 27 octobre. Cette Journée est reconnue depuis 2005 par l'UNESCO et elle est inscrite à son calendrier officiel.

Certaines associations, qui bénéficient parfois d'une longue expérience dans le domaine, ont choisi le *statu quo* et n'ont pas changé de date ou de type d'événement. Pour ne donner qu'un exemple, citons le cas des États-Unis où la *Society of American Archivists* (SAA) met sur pied chaque année un «Mois des archives»: il s'agit d'une série de manifestations bien planifiée et suivie avec enthousiasme par de très nombreux professionnels et institutions.

Défense de la profession et des membres

Les associations jouent un rôle important dans la défense de la profession et des professionnels. Leurs membres attendent de leur association une réaction, une prise de position, voire une action légale quand cela s'avère nécessaire. Les associations sont parfois obligées de sortir de leur réserve.

Les occasions de mobiliser des associations et leurs membres sont nombreuses à l'échelle de la planète. Pour ces dernières années, citons par exemple l'engagement des associations dans le débat public sur :

- les tentatives d'éliminer des documents (comme les recensements de la population au Canada, les archives de la police secrète en Hongrie ou les messages électroniques de la présidence de George W. Bush, aux États-Unis);
- des projets législatifs menés dans différents pays ;
- la fermeture programmée d'institutions d'archives;
- des coupures budgétaires et leurs conséquences,
- la nomination controversée de dirigeants d'Archives nationales;
- les débats autour de concours de recrutement effectués dans les administrations publiques;
- des questions salariales ;
- la défense d'archivistes subissant des attaques ou des accusations injustifiées ;
- des situations de travail conflictuelles ;
- des questions éthiques.

En général c'est par l'intermédiaire de leur comité et plus particulièrement de leur président que les associations agissent. Il leur incombe de prendre les mesures adéquates en fonction de l'objectif et de la situation. Il arrive qu'un groupe de personnes soit mobilisé pour l'occasion ou qu'un groupe de travail soit créé : ces personnes deviennent alors une force de proposition qui épaula le comité et le président de l'association.

Selon le contexte et le thème, ces luttes peuvent s'étaler à travers le temps et durer plusieurs mois, voire plusieurs années. Elles mettent à mal la résistance et

la capacité que peut avoir une association à mobiliser ses troupes pour une cause qu'elle considère comme juste.

Dans de telles circonstances, les moyens auxquels recourent les associations sont très divers. Du simple courrier à l'entretien, en passant par des actions publiques, des articles dans la presse, des actions de *lobbying*, voire des actions en justice.

Les interlocuteurs des associations peuvent être nombreux et divers à ces occasions. Bien souvent, il s'agit des autorités politiques, que ce soit les gouvernements des différents échelons d'un pays, le législateur ou les maires des municipalités. Mais parfois les associations doivent mener des actions devant toucher le grand public et, dans ce cas, elles n'hésitent pas à recourir aux médias. Quand une affaire se déroule dans le secteur privé, dans la plupart des pays, la marge de manœuvre est plus limitée car très souvent le cadre légal relatif aux archives privées est encore peu contraignant. Dès lors, les possibilités des associations sont plus circonscrites. Toutefois, cet état de fait ne retient pas les associations dans leur action : elles peuvent prendre contact directement avec des employeurs ou alerter l'opinion publique quand elles jugent que le problème le mérite.

La différence entre association et syndicat professionnel n'est pas toujours clairement établie. Dans certaines associations, conçues au moment de leur création plutôt comme un syndicat, cette limite a parfois fortement évolué au cours du temps et les sensibilités à ce sujet sont différentes d'une association à une autre. De nos jours, peu d'associations se reconnaîtraient sous le label de syndicat. En revanche, il arrive que des professionnels soient à la fois membres d'une association et d'un syndicat.

Déontologie

Vu la nature de la mission des archivistes et leur responsabilité vis-à-vis de la société, les situations dans lesquelles les questions déontologiques sont à prendre en considération ne manquent pas. La déontologie est un élément fondamental pour les associations et pour les professionnels.

En cette matière, le plus souvent, les associations sont sollicitées pour donner un conseil ou pour assurer leurs membres de leur appui en cas de problème.

Dans l'exercice du métier, les professionnels doivent souvent affronter des situations délicates, qui les obligent à s'interroger et à faire des choix. La dimension déontologique est souvent présente.

Un code de déontologie a pour finalité de fournir aux professionnels des règles de conduite. Il ne vise pas à régler des cas spécifiques, mais offre un cadre de référence auquel les archivistes peuvent se référer en cas de besoin ou de doute. Ce type de document comprend des principes généraux que les professionnels sont invités à suivre. La mise en œuvre d'un code repose le plus souvent sur la bonne volonté des individus. En revanche, dans certaines associations, seules les personnes ayant exprimé leur accord avec le code de déontologie édicté par l'association peuvent devenir membres.

Parmi les possibilités, les associations peuvent aller jusqu'à sanctionner un de leurs membres en cas de comportement inapproprié. Elles ont parfois créé un groupe ou un comité chargé de traiter toutes les questions d'éthique.

Du point de vue de la terminologie, il convient de souligner que, selon les pays, les contextes et les associations, on parle plutôt de code de conduite, de code professionnel ou de code d'éthique plutôt que de code de déontologie. Il existe des nuances dans la portée et dans le fondement juridique de chacun de ces documents.

La question de la déontologie est venue au premier plan dans la seconde partie du XX^e siècle. À l'image de ce qui s'est passé dans d'autres professions, quelques associations d'archivistes se sont lancées dans la réalisation d'un code dans ce domaine. Les associations situées dans les pays anglo-saxons ont fait le pas les premières. La *Society Of American Archivists* (SAA) a lancé son premier code en 1980 et, depuis lors, elle n'a pas cessé de le compléter ou de le modifier¹. Les autres associations ont travaillé sur le sujet plus tardivement, dans les années 1990, en particulier. Ainsi, tour à tour, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) en 1991, l'*Association Of Canadian Archivists* (ACA) en 1992, l'*Australian Society Of Archivists* (ASA) et l'*Association Of New Zealand Archivists* en 1993, ou encore la *Society Of Archivists* (aujourd'hui *Archives and Records Association* - ARA) au Royaume-Uni et Irlande en 1994, se sont dotées d'un code. Dans le même mouvement, la communauté professionnelle internationale a entamé des réflexions qui ont abouti au code de déontologie du Conseil international des archives (ICA), validé à Pékin en 1996. Depuis

¹ Une nouvelle version du code d'éthique de la *Society of American Archivists* (SAA) a été validée en 2012 : http://www2.archivists.org/statements/saa-core-values-statement-and-code-of-ethics#code_of_ethics

lors, de nombreuses associations ont adopté ce code ou en ont préparé une adaptation. Certaines associations ont rédigé un texte n'ayant pas de lien direct avec celui du Conseil international des archives.

Il n'est pas possible de donner une image complète de la situation, au niveau international, car il n'existe pas de répertoire qui listerait les différents codes de déontologie. De ce fait, il est impossible de savoir combien d'associations disposent d'un tel document ou d'un document apparenté. C'est bien dommage. L'élaboration d'un état de la situation et la réalisation d'études comparatives seraient les bienvenues.

En tout état de cause, les questions liées à la déontologie devraient faire partie des programmes d'enseignement en archivistique des universités, des écoles spécialisées et des cours donnés par les associations. Trop souvent, ce thème est abordé sommairement alors qu'il est fondamental.

Théorie archivistique et bonnes pratiques

Quand on évoque les associations professionnelles, tout naturellement on songe à leur contribution fondamentale à l'avancement de la profession, tant du point de vue de la théorie que pour le partage d'expériences et à la mise en place de bonnes pratiques et de normes - que nous évoquerons un peu plus loin.

L'avancement de la réflexion théorique et l'élévation du niveau de connaissances des membres de la profession sont des buts souvent mentionnés par les associations. Ces dernières font tous les efforts possibles pour offrir à leurs membres un cadre dans lequel ils peuvent s'épanouir et renforcer le professionnalisme, en recourant aux publications, aux formations, aux séminaires et congrès. On leur doit beaucoup dans ce domaine. Bien des avancées professionnelles se sont faites dans le cadre associatif. Dans ce sens, les associations jouent un rôle particulier dans l'histoire du développement de la profession.

De nos jours encore, les associations occupent le devant de la scène en matière de théorie archivistique et de bonnes pratiques. Cela est particulièrement vrai dans les pays où la formation universitaire ou celle dispensée par des écoles spécialisées n'existe pas, ou est encore embryonnaire. Nombreux sont les

membres des associations à participer à la réflexion théorique, à partager les résultats de leurs expériences, à prendre des initiatives et à faire part de leurs réussites comme de leurs doutes et de leurs échecs. Les associations constituent une forme de laboratoire dans lequel des avancées comme des remises en question ou des validations de théories archivistiques et de la pratique professionnelle se font.

Formation

Différents contextes, différentes réponses

Même si la formation est au cœur des objectifs des associations, la diversité des situations est telle que le tableau est nécessairement très contrasté lorsque l'on évoque ce thème. La répartition des rôles diffère d'un pays à un autre.

Dans certains cas, la formation relève des universités, alors que dans d'autres c'est la voie des écoles spécialisées qui a été privilégiée. Les situations mixtes existent également, comme en France où l'École nationale des chartes et des programmes universitaires coexistent. Dans beaucoup de pays, la formation est prise en charge directement pas les institutions et par les associations.

Certaines associations sont plutôt actives dans la formation destinée aux débutants, d'autres, au contraire, prennent le relais une fois que les archivistes sont en fonction en assurant la formation continue. Finalement, des associations cumulent les deux rôles.

Dans un certain nombre de pays, les associations ne se limitent pas à contribuer à la formation des professionnels, elles se chargent également de la certification de leurs membres en mettant en place des processus plus ou moins complexes, voire accréditent les institutions d'enseignement et les programmes qu'elles dispensent.

La diversité est également marquée en ce qui concerne la palette des moyens mis en œuvre afin de former les archivistes qui s'est considérablement élargie au fil des ans : centres de formation, stages, cours en ligne, formation à distance, séjours à l'étranger, *coaching* individuel sont venus compléter l'offre traditionnelle initiale. Ainsi, la formation ayant beaucoup évolué, les associations doivent se mettre au goût du jour et recourir, dans la mesure du possible, à des technologies qui, comme le Web, n'ont émergé que récemment.

Leur savoir-faire et leurs traditions s'en trouvent parfois remis en question. En revanche, de nouvelles perspectives s'ouvrent à elles.

Notons, pour finir, que le monde professionnel et les institutions de formation collaborent de plus en plus fréquemment : les partenariats entre établissements d'enseignement et institutions archivistiques en particulier se sont multipliés au gré des initiatives et les associations contribuent selon les cas à ce rapprochement.

Formation de base

Certaines associations offrent des formations de base à leurs membres. Il arrive, en effet, que des personnes rejoignent la profession sans formation préalable en archivistique. Cette situation a existé par le passé dans de très nombreux pays et perdure encore de nos jours dans certains cas. Ces personnes ont le plus souvent une formation dans un autre domaine, acquise au préalable. La formation en archivistique est alors entièrement à la charge de l'institution qui reçoit ces nouveaux collaborateurs. Bien souvent, les institutions les envoient auprès des associations, qui offrent un programme d'introduction permettant aux jeunes archivistes de compléter leur bagage. La durée du programme peut aller de quelques jours à plusieurs semaines. Les cours sont parfois dispensés dans différentes villes d'un pays et dans différentes institutions, en fonction de leur spécialité ou de l'infrastructure à disposition.

Le programme des cours introductifs varie d'une association à une autre. Certains thèmes sont très souvent abordés, comme les notions de base en théorie archivistique, la conservation, l'évaluation, les versements, la description : en résumé, les fonctions archivistiques. À ces notions peuvent s'ajouter des éléments concernant la législation, l'histoire des institutions, les technologies et la gestion par exemple.

L'enseignement est dispensé par des archivistes qui partagent avec leurs nouveaux collègues leur expérience et le savoir-faire qu'ils ont acquis au fil du temps. Ces cours sont souvent une occasion de créer des liens entre les jeunes archivistes et des collègues plus expérimentés.

Formation continue

Comme dans d'autres professions, la communauté professionnelle met l'accent sur la nécessité de continuer à se former tout au long de sa carrière. Le métier de gestionnaire de documents (*records managers*) ou celui d'archiviste évolue constamment. En trente ou quarante ans de carrière, même si les professionnels peuvent se reposer sur un certain nombre d'acquis, ils doivent s'adapter aux nouveautés, qui n'ont pas seulement trait aux technologies, comme on le pense parfois. Le cadre législatif, les problèmes - et solutions - relatifs à la conservation de supports, la façon de communiquer et donner accès aux documents, la description et la normalisation sont quelques champs, parmi d'autres, dans lesquels les professionnels doivent mettre à jour leurs connaissances. Aussi, les associations ont parfaitement intégré depuis longtemps dans leurs objectifs le concept de formation continue ou, en anglais *continuing professional development* (CPD), et s'en occupent de différentes manières : en instaurant des cycles spécialisés ou tout simplement en organisant des conférences ou des ateliers. Les formules choisies évoluent au cours du temps et tendent à se diversifier pour répondre à une demande de plus en plus ciblée. Certaines institutions n'hésitent plus à recourir aux associations, par exemple pour que ces dernières mettent en place un cours sur mesure pour leurs employés dans un domaine dans lequel elles estiment ne pas avoir les compétences nécessaires. Ainsi, si l'on parcourt les programmes de formation offerts par les associations, on se rend compte de leur très grand nombre et de leur diversité.

À noter que, dans de nombreuses associations, le congrès annuel est l'occasion de proposer à leurs membres, de manière couplée, un ou deux jours de formation sur des thèmes variés, souvent liés aux besoins du moment de la communauté professionnelle. Cette formule remporte un certain succès car elle permet de limiter les coûts.

Certaines associations choisissent une formule un peu différente et privilégient l'existence d'une structure permanente dédiée à la formation. L'Association des archivistes français (AAF) par exemple a créé depuis 1984 un centre de formation très performant, qui rencontre un vif succès. Il offre un catalogue de formations très complet s'adressant à tous les niveaux et expériences. De plus, il est possible de demander au centre de créer un stage sur mesure, en fonction des besoins spécifiques d'une institution.

Le développement des nouvelles technologies offre aux associations la possibilité d'envisager de nouvelles formes d'enseignement. On assiste à l'émergence de conférences en ligne, de *web-seminars* ou *Webinars*, qui permettent une interaction entre un expert dans un domaine et les personnes inscrites à ce séminaire, ou de véritables programmes d'enseignement à distance sur le modèle de ce que font certaines universités. La *Society Of American Archivists* (SAA) s'est lancée dès 2003 dans ce domaine en offrant un premier séminaire de ce type dédié aux questions éthiques. Un coup d'œil aux programmes offerts par *ARMA International* en matière de gestion de documents (*records management*; et de la *Society Of American Archivists* (SAA) nous montre l'éventail de cours disponibles. Toutefois, le nombre d'associations ayant la maîtrise technologique et les ressources pour se lancer dans ces nouvelles voies est encore très restreint, mais peut-être qu'avec le temps ces formes d'enseignement se multiplieront et gagneront en vigueur.

Parmi les initiatives récentes, mentionnons celle prise par l'Association internationale des archives francophones (AIAF) qui a lancé en 2005 un outil collaboratif, conçu dès le départ pour être mis à disposition sur le Web et visant à soutenir les archivistes isolés et ne disposant pas nécessairement d'une formation de base en archivistique, ni d'accès à l'information. Le Portail international archivistique francophone (PIAF), est divisé en trois volets principaux : formation professionnelle, enseignement et recherche, forum d'échanges¹. Le volet formation rencontre un très vif succès. Tous les archivistes francophones - et d'autres traditions linguistiques, quelles que soient leur position ou leurs tâches, peuvent bénéficier de cet apport considérable. Ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes différentes qui utilisent ce site chaque année.

Partenariats

Les associations ne travaillent pas seules car, outre les partenariats qu'elles établissent avec des institutions d'archives, elles coopèrent avec des fondations, des écoles spécialisées, des associations actives dans d'autres domaines et des indépendants. Ces partenaires interviennent lors des formations en apportant leur expertise et leur expérience. Il arrive même que le cercle des intervenants ne se limite plus aux frontières nationales, mais que les cours et séminaires soient l'occasion d'inviter des spécialistes étrangers qui amènent un regard et une approche parfois différente sur les thèmes abordés. Leur présence

¹ <http://www.piaf-archives.org>

permet aux étudiants de découvrir de nouvelles perspectives et de prendre connaissance des solutions retenues dans d'autres pays.

Les partenariats entre associations et universités se multiplient également. Les universités ne peuvent pas toujours inscrire à leur programme régulier un enseignement en archivistique et en gestion de documents (*records management*). Ou bien, elles n'ont tout simplement pas suffisamment d'enseignants pour prendre en charge toutes les facettes liées à l'enseignement de la discipline. Dès lors, elles doivent trouver dans les institutions et les associations des professionnels prêts à enseigner quelques heures. Les professionnels sont également sollicités pour prendre en charge dans leurs institutions des archivistes en formation, pour des stages de plus ou moins longue durée. Cette formule peut être soutenue directement parfois par des associations, qui voient d'un bon œil leur participation à la préparation de la relève. Ce partenariat peut aller jusqu'à la mise en place d'une accréditation des cours universitaires par les associations professionnelles, thème abordé en particulier dans les pages qui suivent.

À l'inverse, il arrive également que des associations soient sollicitées par le secteur privé ou des institutions publiques pour créer et dispenser des formations et des séminaires spécialisés destinés à leurs employés. Ces cas sont encore rares, mais les associations doivent prendre conscience qu'elles ont les compétences qui font souvent défaut dans bien des organismes et entreprises. Elles devraient certainement évaluer dans quelle mesure l'expertise de leurs membres pourrait être mise à contribution et ceci au moins pour deux raisons : la première est que les associations ont tout intérêt à être considérées comme l'interlocuteur le plus important pour tout ce qui est relatif au domaine des archives ; la seconde raison est que ces cours pourraient apporter un gain financier.

Modèles de compétences

Quelles sont les compétences nécessaires pour exercer la profession d'archiviste? Cette question est fondamentale. Dans de nombreux pays, les Archives nationales ou les associations ont entamé des travaux dans le but de définir ce que l'on appelle des « modèles de compétences ». Bien que le terme « compétence » soit fréquemment utilisé dans le monde du travail de nos jours, les avis divergent parfois quant à sa définition. Nous utiliserons ici la définition retenue par la SPA en 2007 : « les compétences sont le savoir-faire, les

connaissances et le comportement requis pour travailler dans une profession »¹. Ceux-ci sont acquis à la fois à travers la formation initiale, la pratique et la formation continue. Le débat ne se limite pas seulement à la définition mais il touche également les concepts ou les méthodologies.

Parmi les travaux qui ont déjà abouti à des résultats ces dernières années, signalons plus particulièrement les réalisations des associations françaises, italiennes, australiennes et canadiennes.

En France, la section des archives économiques et d'entreprises de l'Association des archivistes français (AAF) a mis à disposition depuis 2008 un *Référentiel métiers et compétences*. L'AAF elle-même a repris cette initiative et a publié en 2008 un *Référentiel métiers* prenant en compte pour chaque activité décrite le savoir, le savoir-faire et le savoir-être². Elle a également mis à disposition, en 2009 et 2012, des fiches de description-type de postes pour quatre niveaux de responsabilité en version complète et en version courte, plus maniable dans le cadre du marché du travail.

En Australie, les associations d'archivistes (*Australian Society Of Archivists - ASA*) et de *records managers* (*RIM Professionals Australasia*, anciennement *Records Management Association Of Australasia - RMAA*) ont préféré mettre en commun leurs efforts et leurs ressources pour traiter du sujet. Elles ont préparé un document intitulé *Statement Of knowledge required for recordkeeping Professionals* dont la version 2011 est en ligne³. Leur approche est différente de celle retenue par les Français car elle met l'accent sur les contextes, les processus, les pratiques et les systèmes. Plutôt que de parler d'*archivists* ou de *records managers*, les auteurs ont préféré utiliser le concept de *recordkeeping professionals* (après avoir parlé de *recordkeepers* dans la version mise en consultation auprès de leurs membres respectifs). Toutefois, il existe en Australie des « *Records and Archives Competency Standards* », mais ils ne sont pas gérés directement par les associations professionnelles.

Les Canadiens ont également réalisé différents travaux sur cette question mais ont élargi leur étude aux spécialistes en gestion de ressources d'information. Pendant quelques années, une *Trousse* de compétences ainsi qu'une charte

¹ SPA, *Sources relating to Archival and Recordkeeping Competency and Certification and Accreditation Programs*, 2007, p.1.

² http://www.archivistes.org/IMG/pdf/Referentiel_metiers.pdf. Une nouvelle version de ce Référentiel sera mise à disposition en 2016.

³ <http://www.rimpa.com.au/assets/2011/01/Statement-of-Knowledge-for-Recordkeeping-Professionals-revised-February-2011.pdf>

relative aux compétences, permettant à chacun d'évaluer ses propres compétences, toutes deux réalisées en 2002, ont été mises à disposition en ligne sur le site du Conseil des ressources humaines du secteur culturel. Au Québec, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) a créé deux listes intitulées « Fonctions et tâches du technicien en archivistique »¹ et « Fonctions et tâches de l'archiviste »². Celles-ci sont divisées en deux parties: la première donne une définition de la nature de la fonction et la seconde liste les tâches à accomplir. Reste à savoir si l'on peut considérer ces tâches comme des compétences. Il est vrai que la limite peut parfois être difficile à établir entre les deux.

Quant à *ARAI A International*, la grande association internationale qui réunit les gestionnaires de documents (*records managers*), elle a achevé un projet important sur la définition des compétences dont le résultat a été publié sous le titre « *Records and Information Management Core Competencies* » en 2007. L'année suivante, elle a également préparé un document dans lequel sont décrits les différents postes pouvant être offerts aux professionnels (« *Job Descriptions for Records and Information Management* »). Finalement, cette association a mis en ligne pendant quelques années un outil d'auto-évaluation des compétences, intitulé « *RL\1 Self-Assessment* » qui permet à chacun d'établir un diagnostic par rapport à son niveau de maîtrise des différentes compétences requises pour l'exercice du métier.

D'autres initiatives ont été prises ailleurs dans le monde. Le thème des compétences est d'actualité et nous vivons une période d'effervescence dans le domaine. On devrait assister à l'émergence rapide de plusieurs études et propositions non seulement en Europe mais également sur d'autres continents.

Un danger guette toutefois les initiatives prises en matière de compétences. En effet, la plupart des tentatives de définition se font plutôt au sein de la sphère des archivistes, sans interlocuteurs extérieurs. Pour le devenir des modèles et leur pérennité, il serait important de mieux cerner les attentes du monde du travail vis-à-vis des professionnels. La profession doit rester à l'écoute des employeurs potentiels et de leurs besoins, et les considérer comme des partenaires et comme une source d'inspiration utile pour la réalisation de ses projets.

¹<http://www.archivistes.qc.ca/fonctions-et-taches-du-technicien-en-archivistique>

²<http://www.archivistes.qc.ca/fonctions-et-taches-de-1-archiviste>

Certification

Dans plusieurs pays la certification occupe une place prépondérante dans la carrière des professionnels. Selon la SPA en 2007, la certification est « une méthode d'évaluation des compétences d'un individu membre d'une profession »¹. Elle est fortement recommandée, voire exigée, par les employeurs, qu'ils soient publics ou privés, au moment où ces derniers recrutent. Elle complète les diplômes professionnels spécialisés, voire les remplace dans les pays où ils sont encore embryonnaires.

Aux États-Unis, l'association nationale, la *Society of American Archivists* (SAA), ne gère pas le processus de certification car elle n'a pas souhaité se lancer dans l'organisation d'un tel système. Elle a ainsi préféré créer un organisme indépendant: l'*Academy of Certified Archivists* (ACA). Fondée en 1989, cette dernière organise des examens qui permettent aux professionnels de démontrer que leurs compétences sont suffisantes pour exercer la profession d'archiviste. Les personnes qui réussissent l'examen mentionnent souvent leur appartenance à cette association en inscrivant « CA » (*Certified Archivist*) à côté de leur nom sur leurs cartes de visite par exemple ou lorsqu'ils effectuent des communications professionnelles, dans le cadre de congrès. Il s'agit d'une marque de qualité appréciée dans la profession et par les employeurs. À noter que la certification n'est pas obtenue à vie: les membres sont obligés de déposer, tous les cinq ans, un dossier prouvant leur implication dans la profession et les efforts qu'ils ont consentis pour maintenir leur niveau de connaissances².

Dans le domaine de la gestion de documents, un organisme quelque peu similaire existe en Amérique du Nord. Baptisé *Institute of Certified Records Managers* (ICRM), il organise également des sessions d'examens qui permettent aux professionnels de se faire certifier. Comme dans le cas de l'*Academy of Certified Archivists* (ACA), la certification n'est pas donnée à vie mais est remise en question à un rythme régulier selon des procédures bien établies³. Récemment, l'*Institute of Certified Records Managers* (ICRM) a étendu ses activités en dehors du continent nord-américain. Cette initiative se heurte toutefois au problème des langues, des traditions archivistiques et des mentalités. Un immense travail de fond est nécessaire pour rendre l'examen transposable dans d'autres communautés de gestionnaires de documents (*records managers*) ou

¹ SPA, *Sources relating to Archival and Recordkeeping Competency and Certification and Accreditation Programs*, 2007, p.1.

²<http://www.certifiedarchivists.org>

³<http://www.icrm.org>

d'archivistes. Toutefois, certains professionnels provenant de différents continents n'hésitent pas à se présenter à l'examen actuel malgré les difficultés.

Au Royaume-Uni, la situation est différente. Depuis 1987, la *Society of Archivists* (aujourd'hui *The Archives and Records Association* - ARA) maintient un registre professionnel. Les conditions d'admission au registre ont évolué au cours du temps. Les archivistes souhaitant être certifiés doivent soumettre un dossier à un comité spécialement créé par l'association pour gérer ce registre. Les candidats doivent exercer la profession depuis au moins trois ans et démontrer qu'ils bénéficient à la fois d'une formation spécialisée et d'une expérience professionnelle. Le dossier comprend des renseignements sur leur formation, leur parcours professionnel, leurs publications et les éventuels enseignements qu'ils ont donnés. Une fois accepté, le candidat est inscrit dans un registre professionnel¹. La certification est une marque de reconnaissance professionnelle appréciée.

En Italie, la certification est également d'actualité, une réflexion sur le sujet ayant été entamée il y a plusieurs années déjà. Le contexte, à l'origine de cette initiative, est différent des autres cas : depuis plusieurs années, l'État n'engage plus de jeunes archivistes. La filière traditionnelle ainsi tarie, les diplômés se tournent plutôt vers le privé et se heurtent alors à la reconnaissance de leur acquis professionnel. Un groupe de travail a été formé en 2001 au sein de *l'Associazione Nazionale Archivistica Italiana* (ANAI) pour tenter de trouver une solution à cette question. Il a étudié des exemples de certification de différents pays et a établi deux documents utiles : la liste des activités pouvant entrer dans un projet de certification et une clé de répartition de points distribués par activité. Finalement, une norme de qualification professionnelle au niveau national a été adoptée en 2014².

L'Association des archivistes du Québec (AAQ) a instauré un comité de certification en vue d'assurer une meilleure reconnaissance professionnelle et technique des membres qui le souhaitent. Ces derniers doivent fournir plusieurs d'informations sur leur formation et leurs activités professionnelles³. Comme ailleurs, le fait d'être certifié est utile sur le marché de l'emploi.

¹ Pour en savoir plus :

http://www.archives.org.uk/images/documents/Reg_Scheme_Guide_pt_1_Introduction_copy.pdf

² Norme UNI 11536, *Figura professionale dell'archivista*.

http://media.regesta.com/dm_O/ANAI/anaiCMS//ANAI/000/0487/ANAI.000.0487.0003.pdf

³ <http://www.archivistes.qc.ca/membres/emploi-carriere>

Accréditation

Au Royaume-Uni comme en Australie, les associations ont la responsabilité d'évaluer les programmes enseignés dans les universités et de les accréditer. L'accréditation, selon la SPA en 2007, est « la méthode d'évaluation des programmes et cours établis en vue de former et d'entraîner les potentiels futurs membres d'une profession »¹. Il est évident que ce système donne beaucoup de poids aux associations. Toutefois, l'accréditation doit être considérée comme un partenariat plutôt qu'un contrôle : elle permet de confronter les attentes des membres de la profession et les initiatives des personnes chargées des programmes et enseignements universitaires en matière de formation. Or, la vision des uns et celle des autres ne vont pas toujours dans le même sens. Ce système existe du reste dans d'autres professions.

L'objectif de l'accréditation est, avant toute autre considération, de maintenir le degré de compétence des membres de la profession. L'accréditation permet d'établir les qualifications et connaissances que les étudiants sortant du cursus universitaire et entrant sur le marché du travail devraient avoir. Par ailleurs, le système contribue à l'établissement d'une identité professionnelle entre des futurs professionnels qui peuvent suivre des cours dans des universités différentes et réparties dans des pays de grande taille.

Les associations créent des procédures sur lesquelles peuvent s'appuyer tant les personnes qui doivent participer à l'évaluation que les universités. Elles insistent sur la transparence qui doit être de rigueur tout au long du processus. En général, l'accréditation se focalise sur le contenu du cours et non sur les infrastructures offertes par les universités, ni sur les moyens utilisés pour dispenser le cours. La décision finale se fonde non seulement sur les documents reçus de la part des enseignants et des universités mais également sur le résultat des visites effectuées sur place par les experts. Les accréditations sont valables pendant un certain nombre d'années.

Il n'est pas sûr que le système d'accréditation se développe à l'avenir, les traditions jouant un rôle important dans ce domaine. Dans de nombreux pays, la liberté académique et l'indépendance des enseignants peuvent constituer un frein. Dans d'autres, au contraire, les personnes qui doivent mettre en œuvre le cursus dans la discipline sont heureuses de pouvoir compter sur un regard extérieur.

¹ SPA, *Sources relating to Archival and Recordkeeping Competency and Certification and Accreditation Programs*, 2007, p.1.

Publications

Bulletins

Rares sont les associations qui ne publient pas un bulletin. En effet, celui-ci constitue l'un des liens fondamentaux entre les membres d'une association, et permet la diffusion d'informations concernant la vie associative et la vie professionnelle. Sa parution est souvent très attendue. Sa lecture permet de suivre l'actualité archivistique, le développement de l'association et d'en prendre le pouls.

Ces bulletins peuvent exister sous forme papier ou sous forme électronique, voire les deux. De plus en plus d'associations préfèrent publier leur revue sur papier et ne mettent à disposition leur bulletin que sous forme électronique, pour une raison évidente de coût. Les titres de ces bulletins sont variés: *The Bulletin* (Canada), *Buttlef* (Catalogne), *Bulletin* (Royaume-Uni), *Boletim* (Brésil), *Archivai Outlook* (États-Unis), *La lettre des archivistes* (depuis 2012, *Archivistes!* - France), *La Chronique* (Québec), *A R C Magazine* (Royaume-Uni). Pour ce qui est des *e-newsletters* ou des bulletins mis à disposition des membres directement sur le Web, mentionnons par exemple: *Infopro Online* (ARMA International), *Arbido Newsletter* (Suisse), *A R A Today* (Royaume-Uni) et *Il Mondo degli Archivi* (Italie).

La préparation d'un bulletin demande un effort certain. Les contraintes liées à sa réalisation sont nombreuses : il doit notamment paraître régulièrement et sans retard. La pression est donc grande pour obtenir les informations et réaliser chaque numéro dans les délais impartis. Ce qui amène parfois les associations à revoir le rythme de parution quand elles n'arrivent pas - ou plus - à l'assumer. Le rythme de parution peut être mensuel, bimensuel, trimestriel, voire permettre l'impression de dix numéros par an - pour les associations qui diminuent leurs activités pendant l'été, période traditionnelle des vacances scolaires. La taille des bulletins diffère également beaucoup : de quelques pages à plus de trente par numéro. La présentation graphique est plus ou moins raffinée en fonction des moyens disponibles. Dans certains cas, leur apparence se rapproche de celle de véritables revues.

Sans vouloir créer une typologie, on peut dire que le contenu des bulletins est à peu près partout le même. On retrouve en général un éditorial rédigé par le président de l'association, puis différentes rubriques qui sont reprises d'un numéro à l'autre. Elles ont trait aux activités de l'association et à la vie de la profession : comptes rendus ou retranscription des séances du comité et des

différents organes de l'association, comptes rendus des groupes de travail et des activités des sections, listes et descriptifs des cours organisés, promotion d'événements, changements d'emplois des membres, informations relatives au congrès annuel, résultats des élections, décisions prises lors de l'assemblée générale, budgets et comptes annuels, opinions, offres d'emploi, articles assez courts sur un aspect ou l'autre de l'évolution de la profession, sujets d'actualité en lien avec les archives ou la discipline archivistique, nouvelles brèves, présentation d'ouvrages récemment parus, quelques mots sur ce qui se passe dans d'autres pays et associations, hommages aux collègues décédés. À noter que de nombreuses associations insèrent des publicités dans leur bulletin, ce qui leur assure des revenus supplémentaires.

Publier un bulletin et le distribuer aux membres coûte cher. De nombreuses associations étudient la possibilité de ne plus diffuser leur bulletin que sous forme électronique : elles mettent dans la balance les coûts d'impression et d'envoi des bulletins traditionnels par rapport à une solution privilégiant la distribution électronique. Il est fort probable que, dans quelques années, les associations auront tranché et que leurs bulletins seront diffusés uniquement par le biais de la messagerie électronique. Il restera aux membres le choix d'imprimer le document sur papier pour le lire ou simplement de le consulter à l'écran. C'est la solution qu'a retenue par exemple l'Association des archivistes du Québec (AAQ) pour son bulletin, baptisé *La Chronique*. Le passage de l'édition papier à l'électronique est un mouvement que vont suivre de plus en plus d'associations, du moins dans les pays où cela est possible sans léser trop de membres. La situation se présente différemment pour le moment dans des pays où les réseaux informatiques ne sont pas encore suffisamment développés et où peu de membres ont accès à un ordinateur.

En ce qui concerne l'accès au bulletin, deux écoles existent de nos jours. Des associations souhaitent réserver cet accès uniquement à leurs membres ; d'autres ont décidé de permettre l'accès de manière plus large, en déposant le Bulletin sur leur site Web. *L'Associació d'Arxivers - Gestors de Documents de Catalunya* (AAC) a choisi cette voie : elle permet la consultation de son bulletin en format pdf aux personnes qui ne sont pas membres de l'association et elle traduit même les textes en anglais, ce qui permet aux professionnels ne comprenant pas le catalan de pouvoir prendre connaissance du développement de l'archivistique catalane et des sujets abordés par l'association.

Avec l'entrée dans l'ère électronique, la forme du bulletin et même parfois son contenu seront amenés à évoluer quelque peu. Différentes solutions existent pour le moment. Des associations continuent de préparer un document

comme par le passé, prêt pour l'impression : il est alors converti en pdf et mis à disposition. D'autres quittent résolument le format et l'esprit papier pour se lancer plutôt dans la réalisation de documents conçus et créés pour une diffusion électronique. Dès lors, le style d'écriture, la présentation des informations et la ligne graphique doivent être adaptés.

On sent que, pour le moment, comme pour tout ce qui a trait à la diffusion électronique, nous sommes encore dans une phase d'évolution et d'adaptation. La maturité n'est pas encore atteinte. Mais les développements auxquels nous assistons depuis quelques années du côté des associations montrent leur capacité d'adaptation et d'innovation. Les bulletins diffusés par voie électronique ont certainement un bel avenir devant eux.

Revue

Dans la mesure du possible, les associations publient une revue. Les plus anciennes remontent à la fin du XIX^e siècle et à la première moitié du XX^e siècle: *Nederlands Archivenblad* (Pays-Bas) existe depuis 1892, *La Gazette des archives* (France) depuis 1933, *The American Archivist* (Etats-Unis) depuis 1938, *Archivum* (Conseil international des archives - ICA) depuis 1950. Elles peuvent être considérées comme une véritable vitrine du travail réalisé au sein de l'association et par les membres de la profession. Un grand nombre d'articles fondamentaux de l'archivistique contemporaine ont été publiés pour la première fois dans des revues professionnelles. Il faut dire que, pendant longtemps, les revues ont été pratiquement le seul endroit où des articles concernant l'archivistique pouvaient être publiés. Elles ont également permis la diffusion des idées, des traditions archivistiques et de certaines initiatives. Elles sont lues non seulement au sein de l'association mais aussi à l'étranger par les membres d'autres associations et par des professionnels. Certaines d'entre elles sont réputées pour leur qualité.

On ne peut qu'être admiratif face au très grand nombre de ces revues, qui se comptent aujourd'hui par dizaines. Vu leur nombre, chaque professionnel est obligé de faire des choix et de ne suivre que quelques revues. Pour ne citer que quelques titres, outre ceux déjà mentionnés plus haut : *Archives & Manuscripts* (Australie), *Der Archivar* (Allemagne), *Tabula* (A.CAL/Espagne), *Scrinium* (Autriche), *Archives* (Québec), *Archivaria* (Canada), *Lligall* (AAC/Espagne), *Archivi e Cultura* et *Archivi per fa storia* (Italie), *Arquivo & Administração* (Brésil), *Journal of The Society of Archivists* (Royaume-Uni), *Revista Arhivefor* (Roumanie), *Arbido* (Suisse).

Du point de vue économique, la publication d'une revue pèse souvent sur les finances des associations. L'impression et la distribution en particulier coûtent très chers. Dès lors, il est important que les associations aient suffisamment d'abonnés en plus de leurs membres - qui reçoivent en général la revue grâce à leur cotisation - et puissent compter sur quelques appuis financiers provenant soit de sponsors soit de subventions, pour rentrer au moins dans leurs frais.

C'est pourquoi certaines associations ne se contentent que d'un seul et unique numéro par an; *a contrario* d'autres publient deux, trois, voire quatre numéros par an. Le nombre de pages de chaque numéro peut aller d'une centaine à trois cents pages environ. Les revues sont souvent agrémentées d'illustrations et de figures diverses. On constate que, ces dernières années, la tendance générale va vers une diminution du nombre annuel de parutions. Trois raisons principales expliquent ce mouvement : les coûts d'impression et de distribution déjà évoqués, la difficulté de trouver au sein de l'association une personne qui prenne en charge la revue et le travail qui lui est lié, et le peu de volontaires pour rédiger des articles. Accaparés par de multiples tâches, nombre de professionnels renoncent à écrire et à partager leur expérience ou leurs réflexions avec leurs collègues. Les associations tentent de trouver des solutions en publiant des numéros thématiques ainsi que des actes de colloques et de congrès : ils disposent ainsi plus facilement d'un réservoir d'articles. Certaines associations, pour les mêmes raisons, lancent des programmes de traductions d'articles fondamentaux de la littérature professionnelle, ou rééditent des articles parus dans des revues d'autres professions mais pouvant intéresser les archivistes.

Les revues ne servent pas uniquement à publier des articles de fond professionnels, techniques et scientifiques. À la lecture des sommaires de certaines d'entre elles, on constate que les rubriques peuvent être diverses : en plus du traditionnel éditorial, on peut trouver des études de cas, des conseils pratiques, des comptes rendus d'événements, d'expositions et surtout d'ouvrages d'archivistique et d'histoire, des comptes rendus d'expériences, des retranscriptions d'entretiens, des présentations de professionnels, des nécrologies et hommages, des rubriques consacrées à la vie associative, aux résultats des élections, à la distribution des prix et distinctions, à la tenue des comités et à l'assemblée générale ainsi que des index annuels et cumulatifs bien utiles pour rechercher d'anciens articles.

Des associations mettent également les anciens numéros de leur revue à disposition sur le Web et cette tendance se renforce ces dernières années. Si, pour le moment, il ne s'agit que d'un nombre limité d'associations, certaines

sont en train d'étudier cette possibilité. On peut déjà consulter une partie ou la totalité des anciens numéros d'*American Archivist* (États-Unis), *Archivaria* (Canada), *Archives* (Québec/Canada) et de *La Gazette des archives* (France). *Comma*, la revue du Conseil international des archives (ICA), sera également mise à disposition d'ici peu.

Monographies

Si, pendant longtemps, les monographies publiées dans le domaine archivistique, à l'exception peut-être des inventaires des fonds conservés dans les institutions, étaient peu nombreuses et tenaient sur quelques rayons de bibliothèque, ce n'est plus le cas. L'offre s'est élargie de manière significative. Elle s'est également fortement diversifiée, suivant par-là l'évolution de la profession, touchant de nouvelles thématiques qui avaient été assez peu explorées jusqu'alors.

En effet, les associations jouent un rôle de premier plan dans l'activité éditoriale au sein de la profession. Elles publient certainement la majorité des titres qui paraissent chaque année. Elles concentrent leurs efforts sur des thématiques d'intérêt professionnel et contribuent fortement et de manière indirecte à la formation ainsi qu'à la mise à jour des connaissances de leurs membres, et au-delà, de toute la profession. Le fait est aussi que de nombreux archivistes n'hésitent pas à acheter des ouvrages provenant d'autres pays et d'autres traditions archivistiques, ce qui leur permet ainsi de compléter leur bagage, de comparer des pratiques ou des approches. Cette circulation de l'information au niveau international a des effets bénéfiques et alimente la réflexion professionnelle globale.

Certaines associations mettent à disposition des catalogues de publications, qu'elles renouvellent assez régulièrement. Citons en particulier le catalogue de la *Society of American Archivists* (SAA) et d'*ARALA International*, qui est édité et mis sur le Web. Mais d'autres associations, sur une échelle plus modeste, dans différents pays, ont également une activité éditoriale importante.

Au-delà de leur activité éditoriale, de nombreuses associations promeuvent et diffusent des titres de maisons d'édition qui ont un intérêt pour leurs membres.

Parmi l'ensemble des monographies publiées par les associations, une mention spéciale doit être faite pour les manuels. De nombreuses associations en ont publiés au cours du temps. Ceux-ci peuvent être généraux, en tentant d'englober un maximum du savoir archivistique d'une époque: ils représentent

alors une sorte d'état de l'art à un moment donné. On peut citer les trois éditions de *Keeping Archives* (1987, 1993 et 2008) de la *Society of Australian Archivists* (ASA), les trois éditions de *L'Abré d'archivistique* (2004, 2007 et 2012) de l'Association des archivistes français (AAF), le *Manual d'Arxivistica - Gestió Documenta4* (2009) de *l'Associació d'Arxiviers - Gestors de Documents de Catalunya* (AAC) ou encore *Les pratiques archivistiques en Suisse* (2007) de l'Association des archivistes Suisses (AAS). Ils peuvent également se concentrer sur un aspect ou l'autre de la gestion des archives. Les manuels sont toujours les bienvenus dans la profession. Ils servent parfois de base pour les cours d'archivistique et sont donnés comme lecture aux néophytes et aux stagiaires. Finalement ils sont des références pour les professionnels en activité.

À l'occasion, les associations peuvent être sollicitées directement par des membres qui ont rédigé une publication susceptible d'être éditée. Elles peuvent également passer commande soit auprès d'un professionnel dont les compétences sont reconnues dans un domaine particulier, soit en sollicitant des contributions auprès de leurs membres.

Des associations se sont parfois lancées dans l'édition de séries ou de collections thématiques. Parmi les plus connues, citons les *Archivai Fundamentals Series* de la *Society of American Archivists* (SAA). Cette collection, qui comprend six titres¹, aborde les grands axes de l'action des archivistes. L'Association des archivistes français a lancé en 2006 une collection baptisée « Les Petits guides des archives » dans laquelle plusieurs titres sont parus². Leur but est de donner des informations de base sur des thèmes relatifs aux activités des archivistes. Les trois premiers titres ont été consacrés à l'organisation des déménagements, à la sécurité ainsi qu'à la gestion des bibliothèques dans les archives.

¹ La nouvelle version de cette collection se fera entre 2017 et 2019. Les six titres sont :

- *Introducing Archives and Manuscripts*, by Tom Nesmith (*University of Manitoba*)
- *Leading Archives and Manuscript Programs*, by David Carmicheal (*Pennsylvania State Archives*)
- *Appraising and Acquiring Archives and Manuscripts*, by Mark A. Greene (*American Heritage Center, University of Wyoming*)
- *Arranging and Describing Archives and Manuscripts*, by Dennis Meissner (*Minnesota Historical Society*)
- *Preserving Archives and Manuscripts: Principles and Practices*, by Elizabeth Joffrion (*Western Washington University*) and Michèle Cloonan (*Simmons College*)
- *Providing Reference and Access Services for Archives and Manuscripts*, by Cheryl Oestreicher (*Boise State University*)
- *Advocary and Outreach for Archives and Manuscript Repositories*, by Kathleen Roe (*New York State Archives*)

² *Les archives déménagent* (2006), *Les archives s'exposent* (2009), *Bibliothèques d'archives* (2010), *Les archives audiovisuelles* (2013), *Les archives se récolent* (2014), *Les archives électroniques* (2014).

Les monographies - comme les autres publications des associations - sont destinées en premier lieu aux membres de la profession. Mais certaines publications visent aussi un public plus large, composé de personnes ayant un intérêt pour les archives ou ayant besoin d'information pour gérer leurs archives. On peut citer l'effort fait au Québec par exemple relatif aux archives privées, ou celui de l'Australie où l'association a publié une brochure de sensibilisation du public intitulé *Archives Matter !* Il sera important dans l'avenir que les associations tentent de multiplier les publications rejoignant les attentes et besoins d'un public plus large que celui des professionnels. Ce changement de cible doit s'inscrire dans la politique de communication et de promotion des associations.

Publier représente une dépense conséquente pour une association, donc un risque financier. Le marché étant très spécialisé, les ventes demeurent en général très modestes. On peut se demander si l'activité éditoriale va pouvoir continuer sur les bases actuelles. Le nombre de titres a tendance à se multiplier pour le moment, mais il pourrait bien reculer dans le futur, sous la pression des coûts. Le passage de plus en plus marqué du papier vers l'électronique aura également des conséquences. Dans le but de limiter les coûts, de nombreuses associations utilisent le support électronique pour diffuser leurs publications. Nous l'avons vu pour ce qui concerne les bulletins et même pour ce qui a trait aux revues professionnelles. Qu'en sera-t-il dans le futur pour les monographies? Les associations trouveront-elles des auteurs prêts à ne publier leur contribution que sous une forme électronique? Peut-être est-ce là une voie d'avenir.

Les associations s'interrogent du reste de plus en plus sur la mise à disposition sur le Web de leurs publications au format pdf. On constate là aussi une certaine évolution car elles ne limitent plus la diffusion sur le Web aux seuls rapports ou recommandations, mais l'élargissent à certaines publications. *ARMA International* a retenu cette solution pour plusieurs titres, en particulier les normes professionnelles : les personnes intéressées peuvent ainsi acquérir en ligne la version pdf. Certaines associations choisissent de mettre en vente, dans un premier temps, la publication en format papier, puis une fois un certain délai passé, elles la mettent à disposition gratuitement sur le Web. Il faut noter qu'actuellement toutes sortes de formules émergent et qu'il s'agit là d'un domaine dans lequel les choses seront amenées à évoluer encore.

Actes de congrès et de colloques

Ces deux dernières décennies, la profession a multiplié l'organisation de congrès et de colloques. Comme tous les organisateurs de tels événements, les associations sont sensibles au fait de laisser une trace des présentations et des débats. Dans la mesure du possible, elles réunissent les textes des conférences et les publient dans des actes. Ces publications ont considérablement enrichi la littérature professionnelle et elles contribuent à la construction du savoir, en particulier quand elles traitent des thématiques parfois nouvelles ou un peu négligées. Elles permettent également de découvrir des réflexions et contributions originales. Comme pour d'autres publications, de plus en plus d'associations passent d'une édition papier des actes à une version électronique, mise en li_gn e.

Une mention spéciale doit être faite par rapport aux actes de la Conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA), événement organisé par le Conseil international des archivers (ICA) depuis les années 1950, qui ont permis à des générations d'archivistes de prendre la mesure des défis et des avancées de la profession dans des domaines très divers, et cela à l'échelle de la planète.

Brochures, dépliants et autres prospectus

Les associations publient également toutes sortes d'autres brochures, dépliants et prospectus. Ces publications peuvent s'adresser aux professionnels ou directement au grand public. Elles visent par exemple à mieux faire connaître les missions, les activités et les projets des associations. Elles peuvent aussi être destinées à des professionnels non membres de l'association, dans le cadre de camp_ag_n es de recrutement. Ces publications peuvent être éditées pour un événement particulier ou pour présenter une réalisation, voire introduire un changement survenu dans la profession (législation, mises à disposition de documents sur le Web, etc.). Elles peuvent enfin viser un public beaucoup plus large: leur sujet n'est alors pas nécessairement l'association, mais souvent les archives. De nombreuses publications ont pour objectif de faire comprendre ce que sont les archives, ce que font les archivistes, quel est leur rôle et quels sont les projets en cours. Ces efforts de sensibilisation sont fondamentaux et font partie de la stratégie promotionnelle.

Ces brochures, dépliants et prospectus recourent à un graphisme de plus en plus moderne et sophistiqué. De nos jours, ils sont très souvent en couleurs et richement illustrés. Les associations apprennent également comment rédiger un message plus direct et efficace que par le passé.

Rapports issus de la veille

Les archivistes doivent suivre l'évolution des champs qui constituent leur discipline de façon consciente, volontaire et organisée : c'est pourquoi ils mettent parfois en place une forme de veille archivistique. Dans un article publié en 2002, j'avais défini cette veille archivistique comme étant une « stratégie mise en place par les archivistes afin de définir, suivre, analyser et utiliser les sources d'information dans le but :

- de connaître ce qui se passe en archivistique et dans d'autres domaines jugés importants pour leurs activités (par exemple : préservation, législation, politique patrimoniale, etc.) ;
- de compléter leur bagage professionnel et d'améliorer leurs connaissances ;
- de recueillir des exemples, modèles ou recommandations utiles (par exemple : normes, rapports de synthèse, etc.) »¹.

La veille peut être pratiquée tant par un professionnel, à titre individuel, que par une institution archivistique entière, ou par une association, le principe de base étant le même.

Or, trop peu d'associations organisent une veille de nos jours, ce qui est bien dommage car la mutualisation de l'information est une voie d'avenir pour toute profession. Cette veille peut donner le jour à des produits divers : parmi ceux-ci, mentionnons tout particulièrement les compilations d'information sur des sujets choisis. Elles ressemblent à la rubrique « news » que l'on trouve sur beaucoup de sites Web. Toutefois, à la différence de ces rubriques, les compilations sont non seulement mises à disposition sur le site de l'association, mais elles sont envoyées par messagerie électronique aux personnes inscrites à la liste de diffusion. La démarche est donc un peu différente : elle vise à tenir informés les professionnels de certains développements sur des sujets précis et à leur apporter les informations directement sur leur poste de travail.

Comme exemple, on peut citer l'effort déployé par *ARMA International* qui a choisi de donner régulièrement des informations à ses membres, via la messagerie électronique, sur l'évolution en matière de législation et de réglementation principalement, pouvant avoir des conséquences sur l'exercice de la profession. Ces informations proviennent actuellement des États-Unis,

¹ GRANGE (Didier), « Pour une veille archivistique », *Arbido*, 5/2002, p. 20-22.

du Canada et de l'Union européenne. Ces formes de bulletins de veille ont pour titre:

- *Washington Poli_{r,y} Brief*;
- *Canadian Poli_{r,y} Brief*;
- *European Union Poli_{r,y} Brief*.

Finalement, mentionnons le dernier bulletin de veille, intitulé « *Information Management NewsWire* », qui se concentre sur les nouveautés dans le domaine de la gestion de l'information et du *records management* (gestion de documents) à un niveau général.

La formule qui consiste à rechercher les informations, à les résumer et à les diffuser directement auprès des membres d'associations ou plus largement sur des listes de discussion a un bel avenir devant elle. Les associations et les professionnels gagneraient à développer des compétences dans ce domaine et à partager le fruit de leur veille. Dans une profession où il devient de plus en plus difficile de se tenir informé des derniers développements et des avancées dans les divers domaines de compétence, l'effort collectif et la mise en commun des ressources ainsi que des informations est vitale. À voir le rythme auquel les choses avancent, cela le sera encore plus à l'avenir. Demeure que, le plus souvent, cet effort repose sur la bonne volonté de bénévoles. Les associations représentent un cadre idéal pour donner le jour à la veille, l'organiser et la développer.

Listes de prestataires de services

Des associations diffusent des listes de prestataires de services, soit sous forme de publication annuelle, soit sous forme de références mises à disposition sur leur site Web. C'est le cas par exemple de *l'Archives and Records Association* (ex *Society of Archivists*) au Royaume-Uni, qui propose sur son site un onglet spécialement dédié aux fournisseurs : les membres peuvent ainsi avoir accès à des listes, plus ou moins longues selon les associations, de prestataires de services dans des domaines variés. On y trouve des références sur des entreprises proposant leurs services en matière de numérisation, microfilmage, restauration de divers supports, stockage d'archives, fournitures de matériel spécialisé, droit, assurances, gestion et conservation des documents électroniques, évaluation des risques, logiciels et consultants. On peut mentionner dans ce domaine le catalogue diffusé par *ARMA International*

intitulé *Buyer's Guide* qui est un véritable instrument de travail. La liste est reprise également sur leur site Web¹. Quant à la *Society of Archivists* (SAA), elle met depuis peu à disposition une liste spécifiquement dédiée aux consultants².

Congrès, colloques et conférences

Les membres des associations apprécient de pouvoir se rencontrer et échanger entre eux sur divers thèmes. C'est là du reste un objectif souvent clairement énoncé dans les statuts de nombreuses associations. Ils considèrent que ces rencontres sont des moments privilégiés. Pendant quelques heures ou quelques jours, ils quittent leurs institutions pour se retrouver dans un autre rôle et une autre ambiance, à partager avec des confrères sur leurs projets, leurs réalisations ou les défis que rencontre l'ensemble de la profession. Ces rencontres sont aussi autant d'opportunités permettant de renforcer les liens, de créer de nouveaux contacts et parfois de forger de nouvelles amitiés.

En plus de l'assemblée générale prévue par les statuts, les membres des associations se rencontrent dans le cadre de réunions thématiques organisées par les groupes de travail et par les sections auxquelles ils appartiennent.

Pour beaucoup d'associations, l'événement majeur de l'année est le congrès annuel, organisé le plus souvent en conjonction avec l'assemblée générale. Cet événement dure en général deux à trois jours et est organisé par un comité dédié. Le programme des conférences, quant à lui, est concocté par un comité scientifique ou un comité de programme. Les comités choisissent le plus souvent une thématique générale, assez large pour permettre la diversité d'approches et de thèmes, et assez limitée pour éviter la dispersion. Assurer la cohérence d'un programme est un défi. Ces congrès annuels sont une occasion pour les membres de se rencontrer, de tisser des liens, de prendre connaissance des réalisations professionnelles d'autres institutions et de parfaire leur formation, en participant à des séances consacrées à des thèmes d'intérêt général. Ils peuvent également suivre des séminaires spécialisés, qui se tiennent parfois en parallèle ou avant le congrès. Ce dernier donne lieu à des débats relatifs à l'association, au contexte dans lequel elle évolue et offre l'occasion de susciter des projets, de recruter de nouveaux membres, de promouvoir auprès des autorités et du public l'action de l'association.

¹ <http://www.arma.org/r2/buyers-guide>

² <http://www2.archivists.org/consultants#.VxNESVNf2CU>

Le congrès annuel peut attirer un public important. Dans le cas de la *Society of American Archivists* (SAA), il n'est pas rare que le nombre d'inscrits dépasse les 1 000 participants. Dans celui d'*ARMA International*, on dépasse très régulièrement les 2 000 inscrits. Pour des associations plus modestes, les chiffres demeurent significatifs, les inscriptions se comptant en centaines. Ils peuvent représenter l'équivalent de 10 à 20 % du total des membres, et même plus parfois.

Les congrès annuels sont souvent l'occasion de se déplacer à travers le pays et de découvrir non seulement de nouvelles régions mais également des collègues, des institutions et d'autres réalités liées aux archives, ce qui est très apprécié par de nombreux membres des associations. Les liens entre les membres se renforcent avec le temps.

L'organisation des congrès annuels demande du temps et des ressources financières. Les autorités sont sollicitées ainsi que d'éventuels sponsors. Cela dit, si le congrès annuel ponctionne souvent le budget de l'association, il peut également rapporter de l'argent.

La question du montant des frais d'inscription est très souvent débattue au sein des associations. Un juste milieu doit être trouvé entre l'équilibre financier, les nécessités des associations et le montant qu'une institution ou qu'un membre individuel sont prêts à payer pour participer au congrès.

Des associations se contentent de congrès plus courts, d'une demi-journée, liés à l'assemblée générale. D'autres encore préfèrent organiser une série de colloques ou de conférences sur des thématiques choisies plutôt qu'un congrès. Cette formule est privilégiée dans des pays où les distances entre les villes ne sont pas trop grandes, ou à l'échelle de régions et de villes. Deux aspects ressortent plus particulièrement lorsque l'on évoque les congrès: ils permettent la circulation de l'information et servent de formation continue.

Finalement, il arrive que des associations choisissent de marquer le coup en organisant des colloques de deux jours sur des thématiques particulières. On peut prendre l'exemple de l'Association des archivistes français (AAF) qui, tant au niveau national que celui de ses sections et groupes régionaux, organise assez fréquemment des colloques thématiques ouverts à l'ensemble des membres. Citons, par exemple, le colloque organisé par la section des archives municipales de cette association, à Montpellier, consacré aux archives orales (2008) ou le grand colloque qui s'est tenu à Paris, en octobre 2006, dédié à la question des archives et des hommes politiques, colloque qui a rencontré un franc succès et a sensibilisé une partie de la classe politique française à cette

question importante. L'Association des archivistes français (AAF) n'est pas la seule à fonctionner de cette manière, d'autres font de même, comme par exemple *l'Associazione Nazionale Archivistica Italiana* (ANAI) dont l'activité est importante. Elle a organisé différents colloques thématiques sur des sujets aussi divers que les archives photographiques, les archives d'entreprises, les archivistes travaillant comme indépendants, la gestion des sources orales, les documents électroniques, les archives des syndicats, la mémoire de soi ou encore les archives de la mode.

Ces colloques sont l'occasion aussi d'inviter des intervenants extérieurs à la profession mais qui s'interrogent sur des thèmes intéressant les archivistes ou ayant de l'expérience, voire une pratique dans des professions voisines. On tente aussi parfois d'attirer des personnalités locales, voire nationales, pour qu'ils fassent une intervention. Ces personnalités servent de locomotives aux organisateurs pour attirer des participants.

Normalisation

L'établissement de normes est une préoccupation que toutes les associations professionnelles partagent. L'archivistique s'est développée en se reposant beaucoup sur la pratique et l'expérience. De ce fait, on assiste à un manque d'homogénéité des pratiques, même si les bases théoriques se renforcent avec temps. Or, la profession réclame l'établissement de références communes et reconnues. L'un des défis sera de disposer non seulement de standards nationaux mais aussi de développer davantage de standards internationaux. La solidité et la crédibilité d'une profession se mesurent également à l'aune de ces réalisations.

Les archivistes ont été longtemps en retard par rapport à d'autres professions dans le domaine de la normalisation. Les pratiques décidées par les institutions, au mieux par les Archives nationales, prévalaient. Elles ne reposaient pas toujours sur des directives bien établies mais suivaient plutôt des traditions, qui se transmettaient de génération en génération, dans certains cas oralement plutôt que par écrit. En partie grâce aux associations professionnelles, les archivistes avancent de manière importante dans le domaine de la normalisation.

C'est surtout en matière de description que les résultats sont les plus probants. La nécessité de disposer de normes dans ce domaine est flagrante : il n'est pas justifiable en effet de mettre à disposition des descriptions rédigées sur des modèles différents dans des institutions se trouvant dans les mêmes villes par exemple. Du point de vue de l'utilisateur, cette situation est incompréhensible. De plus, les archivistes ont tout à gagner à créer des réseaux régionaux ou nationaux de description des fonds qu'ils conservent. Le jour où nous verrons les normes permettre la création de véritables réseaux de description, à l'image de ce qui se fait déjà dans certains pays, comme le Canada, la profession n'en sera que renforcée. Même si toutes les initiatives d'établissement de normes nationales de description ne sont pas imputables aux associations professionnelles, ces dernières ont joué un rôle déterminant. Sans entrer dans les détails, signalons qu'au Canada les *Règles de description des documents d'archives* (RODA) sont aujourd'hui incontournables, et qu'aux États-Unis, la *Society of American Archivists* (SAA) a créé un manuel baptisé DACS (*Describing Archives: A Content Standard*).

Depuis une vingtaine d'années, des efforts ont été entrepris par la communauté internationale pour élaborer des normes qui puissent être utilisées dans les différents pays, en particulier dans ceux ne disposant d'aucune norme. La tâche est bien sûr difficile car il faut concilier des traditions parfois très différentes, et le poids des pays ayant une tradition archivistique déjà solide est important dans ce type de processus. Dans le même temps, cela permet à la communauté internationale de se reposer sur une expérience et des compétences solides. Aussi, on a vu tour à tour le Conseil international des archives (ICA) lancer les normes internationales de description ISAD-G et ISAAR(CPF), ISDF et ISDIAH, qui s'intéressent au contenu des fonds d'archives, aux producteurs, aux fonctions ainsi qu'aux institutions d'archives¹. De nombreux rédacteurs ont utilisé à cette occasion des travaux ou des normes préparés par des associations.

Au niveau international, on peut encore mettre en exergue la norme ISO 15489, consacrée au *records management*. Cette norme a vu son origine dans un travail (la norme AS 4390, publiée en 1996) auquel ont participé des archivistes australiens, membres de l'*Australian Society of Archivists* (ASA), et gestionnaires

¹ Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) ; norme internationale sur les notices d'autorité pour les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles (ISAAR-CPF) ; norme internationale pour la description des institutions de conservation des archives (ISDIAH) ; norme internationale pour la description des fonctions (ISDF).

<http://www.ica.org/fr/ressources-publiques/normes>

de documents (*records managers*), membres de la *Records Management Association if Australasia* (RMAA) (depuis 2011, *RIM Professionals Australasia*).

Les associations ne développent pas toujours des normes elles-mêmes mais collaborent avec d'autres organismes ou associations. Elles participent à des groupes de travail ou de standardisation, liés à des organismes officiels, nationaux ou internationaux. Elles travaillent parfois main dans la main avec des représentants d'autres associations professionnelles. Certains domaines se prêtent mieux que d'autres à ces partenariats interdisciplinaires, comme la conservation ou les normes liées aux documents électroniques.

Les associations jouent également un rôle central dans la diffusion des normes et leur promotion. Dans certains pays, elles ont pris l'initiative de reconnaître les normes internationales et d'encourager leurs membres à les utiliser. Elles constituent donc des relais appréciés dans ce domaine, ce qui ne manquera pas de se développer encore à l'avenir.

Emploi

Tout ce qui a trait à l'emploi revêt une grande importance pour les associations. La question doit être abordée de manière large, en tenant compte de la situation non seulement des membres des associations, mais également des archivistes qui ne sont pas membres des associations, c'est-à-dire de l'ensemble des professionnels. L'action des associations ne se limite pas dans ce domaine aux questions d'éthique, de formation, de défense ou de promotion de la profession. Elles sont amenées à traiter différents aspects liés à l'exercice de l'emploi et au marché de l'emploi, comme les conditions de recrutement et de travail, la rémunération, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la reconnaissance des diplômes et de l'expérience, la mobilité, le chômage, pour ne citer que quelques exemples. Le sujet est vaste...

Il faut reconnaître que les données manquent le plus souvent sur la situation du marché de l'emploi, que ce soit au niveau national ou international. Si l'on prend du recul, on constate que les associations et leurs membres devraient mieux connaître l'environnement professionnel dans lequel les archivistes se trouvent: quelles sont les principales caractéristiques du marché de l'emploi -

par rapport aux archivistes? Quels mouvements de fond peuvent être repérés? De nouveaux besoins émergent-ils? Quelles compétences et profils recherchent les employeurs? Quelles responsabilités sont offertes aux archivistes? Quelle rémunération leur est proposée? etc. Or, jusqu'à présent, peu d'associations ont réalisé ce type d'enquêtes. En effet, elles ne disposent pas toujours des compétences en interne et les données sont difficiles à récolter. En outre, les professionnels se montrent discrets quand il s'agit d'évoquer certains aspects de leur vie professionnelle. Cette vue panoramique fait encore le plus souvent défaut.

Traditionnellement, les associations mettent à disposition des listes des postes à pourvoir et des missions temporaires susceptibles d'intéresser leurs membres. Elles aident également les jeunes professionnels à trouver un premier travail. Elles recourent à différents moyens pour ce faire, comme le bulletin, la revue, le site Web ou encore les listes de discussion et Linked.In (de plus en plus utilisé)¹ Elles servent d'interface entre les professionnels et les employeurs. Ceux-ci, qu'ils soient publics ou privés, considèrent en général les associations comme un partenaire idéal pour promouvoir les postes qu'ils mettent au concours. Aussi, les associations représentent une véritable plaque tournante en matière d'emploi.

Parmi les sujets de préoccupation des associations, la question de la rémunération des professionnels occupe une place importante. Il arrive que des associations mettent à disposition des grilles de salaire ou des tarifs recommandés, en particulier pour les travaux confiés à des archivistes indépendants. Ces données peuvent aider tant les professionnels que les employeurs à se faire une idée de la fourchette dans laquelle peut s'inscrire le salaire d'un archiviste, en tenant compte de la complexité de la mission, de l'expérience et des compétences de la personne recrutée. Bien sûr, il s'agit de montants indicatifs qui sont laissés à la libre appréciation des parties contractantes, mais souvent ils servent de base à leurs négociations. Il est plus facile pour un professionnel de se référer à ce tarif émis par une association que d'indiquer des montants ne trouvant pas facilement une base d'explication. La publication de ces tarifs suscite très souvent des réactions : certains membres s'interrogent sur le bien-fondé des montants mentionnés et les contestent parfois, trouvant que la rétribution proposée est trop faible en comparaison avec les diplômés, les connaissances requises et les responsabilités assumées.

¹Voir l'exemple de l'association GmadianArchitists (ACA) : <http://www.linkedin.com/groups?gid=3704759>

Prix et distinctions

Au fil des ans, bien des associations ont mis sur pied différents prix, distinctions et récompenses destinés à leurs membres et partenaires. Elles honorent non seulement des bénévoles ou des membres pour leur engagement, parfois durant de longues années, ou leurs réalisations mais récompensent aussi la valeur scientifique d'un certain nombre de travaux ou de projets ayant apporté une contribution majeure à l'avancement de la profession et des institutions.

Des comités spéciaux chargés de préparer les dossiers de candidatures ou les listes des personnes et institutions susceptibles de remporter un prix ou une distinction sont établis. Ils suivent ou édictent des règlements, des procédures et organisent le processus.

Les cérémonies pendant lesquelles ces récompenses sont remises se déroulent, le plus souvent, pendant l'assemblée générale de l'association ou son congrès annuel, parfois pendant le dîner de gala. Tout bénévole et professionnel ayant été honoré par ses pairs en retire une certaine fierté car, dans le monde associatif professionnel, la marque de la reconnaissance de ses pairs, soit pour son engagement soit pour la qualité de ses recherches et de son travail, est un signe fort et très prisé.

Collaboration internationale: la section des associations professionnelles du Conseil international des archives

Origines

Même s'il existe des différences entre elles, les associations ont beaucoup de points en commun. Aussi, au fil des ans, tout naturellement, elles ont commencé à échanger des informations sur une base sporadique ou régulière, que ce soit dans un cercle restreint, entre pays voisins, ou dans un cercle plus large, entre des pays ne partageant pas de frontières et n'utilisant parfois pas la même langue. Certaines associations ont entamé des collaborations ponctuelles ou instauré des partenariats. Les prémices de ces échanges sont peu étudiées et très mal connus.

Un événement majeur pour la profession survient à la fin des années 1940. Le Conseil international des archives (ICA) voit le jour en 1948 grâce au soutien de l'UNESCO¹. Du point de vue juridique et formel, l'ICA est actuellement une association. Il a son siège à Paris et, de ce fait, est soumis à la loi française sur les associations (dite loi de 1901). De manière plus large, on peut considérer l'ICA comme étant une organisation professionnelle internationale regroupant à la fois des professionnels, des institutions et des représentants de gouvernements. Il a pour but de :

- « réunir périodiquement un congrès international d'archivistes;
- établir, entretenir et resserrer des rapports entre archivistes de tous pays [...] ;

¹ Pour plus d'informations sur le Conseil international des archives (ICA) : www.ica.org

- favoriser toutes mesures tendant à la conservation, à la protection et à la défense contre tous risques de toutes sortes du patrimoine de l'humanité en matière d'archives [...] ;
- faciliter une utilisation plus fréquente des archives [...] ;
- coopérer avec d'autres organismes [...] »¹.

Suite à sa création, la profession a bénéficié d'une plateforme d'échange internationale qui n'a cessé de s'amplifier au fil du temps. L'ICA tient son premier congrès à Paris, en 1950. À cette occasion, le comité exécutif accepte neuf associations comme membres (Belgique, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Royaume-Uni², Italie, Pays-Bas et Suisse). Elles seront au nombre de dix en 1953, l'association allemande rejoignant également les rangs de la jeune organisation.

Au début des années 1970, la création d'une section destinée aux associations professionnelles s'inscrit dans le débat relatif à la représentation des archives non-gouvernementales au sein de l'ICA. Jusqu'alors, l'ICA reposait essentiellement sur les archives gouvernementales, et en particulier sur les Archives nationales des différents pays membres. Les représentants de ces institutions occupaient toutes les positions importantes et traitaient en priorité des questions les intéressantes. À cette époque, des voix commencent à s'élever, en particulier dans le monde associatif, afin de remettre en question cet état de fait. De nombreux professionnels considèrent que l'action des archives et des archivistes ne se limite pas aux intérêts des seules institutions gouvernementales : des archivistes sont actifs dans d'autres types d'institutions (archives religieuses, d'entreprises, etc.) et leurs intérêts doivent également être pris en considération. Le débat tourne autour de la possibilité de reconsidérer le rôle de l'organisation et de faire plus de place aux archives non-gouvernementales et aux archivistes travaillant dans ces institutions.

Diverses solutions sont alors envisagées. La création d'une fédération d'associations, fonctionnant sur le modèle de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) est évoquée par des protagonistes provenant du monde associatif. Cependant, cette piste est abandonnée au profit de la création d'une section. On ne visait pas l'éclatement de la profession, mais bien plus un partage des responsabilités à l'intérieur même du mouvement international. Après des échanges de points de vue au sein du

¹ Statuts de l'ICA, version de 1950.

² Il s'agit de la *British Records Association* et non pas de la *Society of Archivists*, créée en 1947.

comité exécutif et une enquête menée auprès des associations, la décision est prise de créer une section des associations professionnelles d'archivistes au sein de l'ICA et celle-ci voit finalement le jour le 29 septembre 1976, lors du Congrès mondial qui se tient à Washington. Depuis lors, on connaît la section sous l'acronyme français SAPA (Section des associations professionnelles d'archivistes) ou l'acronyme anglais SPA (*Section of Professional Associations*). C'est finalement ce dernier qui est encore communément utilisé de nos jours¹.

Au moment de sa création, les objectifs de la section consistent à :

- promouvoir une coopération plus étroite entre toutes les associations professionnelles ;
- collecter et distribuer des informations sur les activités des associations professionnelles ;
- réaliser des projets d'intérêt professionnel².

À ces premiers objectifs s'ajouteront l'organisation de séminaires, l'établissement d'échanges entre professionnels provenant de différentes institutions et le renforcement de la présence non-gouvernementale au sein de l'ICA.

Le premier comité de la SPA comprend des représentants provenant des cinq continents. En cela, sa composition respecte les consi^g_nes de l'UNESCO, sensible à la représentativité. Helmut Dahm, président de l'association allemande des archivistes, la *Verband deutscher Archivarinnen und Archivare*, est nommé à la tête de la Section, en mars 1977. Ce n'est que justice pour cet infatigable promoteur de la cause des associations professionnelles auprès de l'ICA.

Au moment de sa création, la Section compte dix-sept associations membres. Elle entretient également des contacts avec des associations n'ayant pas rejoint ses rangs et tente de les persuader de faire le pas. À cette époque, les contacts ne sont pas aussi faciles qu'aujourd'hui car les associations sont dispersées à travers le monde. La Section peine ainsi à avoir une vision d'ensemble du mouvement associatif professionnel. Dans le but de combler cette lacune, l'une des premières tâches que la Section entreprend est la création d'un annuaire dont la version initiale voit le jour en 1983.

¹ Pour plus d'informations sur l'histoire de la SPA et son fonctionnement, lire : GRANGE (Didier), *Matériel pour une histoire de la SPA*, 2010: <http://www.ica.org/fr/node/14430>
Le texte est disponible en espagnol, français et anglais.

² Articles de la Section des associations professionnelles d'archivistes adoptés par la session des délé^g_ués à Cagliari le 4 octobre 1977, et approuvé par le Comité exécutif du Conseil international des archives à Lyon les 10-13 octobre 1977.

Dans ce même ordre d'idée, en 2003-2004 elle constitue une base de données contenant des informations sur toutes les associations professionnelles qu'elle réussit à repérer à travers le monde. Cette liste a été mise à jour en 2012 et est disponible sur le site Internet de l'ICA¹. C'est certainement le travail le plus complet réalisé à ce jour sur le sujet. Mais cet annuaire devrait encore être complété dans l'avenir.

En plus de cet annuaire, pendant les premières années, les efforts de la Section vont dans trois directions :

- la rédaction d'un règlement ;
- la préparation de recommandations en vue de l'organisation de la première « Semaine internationale des Archives », un événement soutenu par de nombreux membres de l'ICA ;
- la réalisation d'un Bulletin.

Le règlement est rapidement rédigé et subira des modifications au cours du temps, au gré de l'évolution de la Section et du contexte. Quant à la « Semaine internationale des Archives », elle est organisée pour la première fois en 1979 et rencontre un vif succès à travers le monde. Suite à ce premier essai, il est question de l'organiser tous les cinq ans. Finalement le Bulletin de la Section voit le jour en 1983 sous la forme d'une revue au nom évocateur : *Janus*². Elle paraît régulièrement et permet non seulement à la SPA mais aussi à d'autres sections et organismes de l'ICA de publier des articles, des comptes rendus et des actes de colloques.

Parallèlement à ces trois objectifs, la SPA met sur pied des échanges entre professionnels. Les archivistes participant à ce programme sont logés chez les confrères qui les reçoivent dans leur institution. Pendant le séjour, ils comparent les pratiques et partagent leurs expériences. Des échanges sont organisés par exemple entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas, entre les États-Unis et la Chine, entre la Bavière et les pays voisins, entre les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

¹ Répertoire des associations professionnelles dans le monde entier (2102) : <http://www.ica.org/13312/ressources-professionnelles/repertoire-des-associations-professionnelles-dans-le-monde-entier.html>.

² *Janus* n'est plus publié depuis 2006. Par contre, la Section prépare un bulletin à l'intention de ses membres. Le premier numéro est sorti en septembre 2007 et chaque numéro est mis à disposition sur le site Web de l'ICA en trois langues (français, anglais et espagnol).

Rôle au sein du Conseil international des archives

La SPA occupe une position particulière au sein du mouvement international car elle joue un rôle fondamental pour toutes les questions touchant à l'ensemble de la profession et des professionnels: on peut dire qu'elle est le porte-parole de la profession au sens large. Ce rôle est renforcé par le fait que contrairement aux branches et aux sections composant l'ossature de l'ICA, la SPA n'est ni géographique - comme les branches-, ni sectorielle - comme les sections-. Son mandat et son champ d'action sont universels, puisqu'elle est présente sur les cinq continents à la fois, et global puisqu'elle comprend l'ensemble des professionnels membres des associations, sans distinction par rapport à leur institution de provenance ou à leur spécialisation au sein de la profession.

La SPA participe au comité exécutif du Conseil international des archives (ICA) depuis 1990. Pendant longtemps, elle a été la seule section à y siéger en compagnie de celle des archives des organisations internationales (*Section of International Organizations - SIO*)¹. Il s'agit d'un point important, car jusqu'alors le comité exécutif n'était constitué que de représentants des Archives nationales, c'est-à-dire de représentants gouvernementaux. Or, contrairement à ces personnes, qui siègent pour leurs gouvernements, les membres de la SPA représentent avant tout les professionnels. Leur position est donc très différente et les intérêts qu'ils défendent ne sont pas toujours les mêmes, selon les circonstances et les thèmes abordés.

La SPA et la SIO ont été rejointes au comité exécutif par les autres sections membres de l'ICA suite à la révision de la Constitution votée par l'assemblée générale de l'ICA, tenue à Vienne, en 2004. Depuis lors, l'équilibre entre professionnels et représentants gouvernementaux se trouve modifié considérablement au sein du comité exécutif et des organes décisionnels de l'ICA. Il est encore trop tôt pour évaluer quels seront les effets à long terme de ce nouvel équilibre mais il ne faut pas nier qu'il existe des tensions entre ces deux pôles, qui sont même l'une des caractéristiques de la vie et du fonctionnement de l'ICA.

Le fait de ne pas représenter de gouvernements laisse une certaine liberté d'action et de parole à la SPA. Aussi, la Section peut mettre sur le tapis des sujets parfois embarrassants pour les représentants des gouvernements, qui

¹ Cette Section a elle aussi été créée en 1976.

doivent faire face, de leur côté, à certaines contraintes selon les thèmes abordés et les circonstances. La SPA peut s'exprimer par exemple sur des cas où l'éthique est en jeu, sur les relations entre politique, pouvoir et archives, sur les archives des dictatures - actuelles ou passées, sur les relations entre archives et droits de l'homme, sur certaines décisions prises dans un pays ou un autre concernant les archives, pour ne citer que quelques cas emblématiques. Son propos est professionnel avant d'être politique, ce qui ne veut pas dire pour autant que, dans le cas de la SPA, la frontière entre les deux est imperméable.

La SPA joue également un rôle dans la coopération et la solidarité internationale, entre professionnels et entre institutions. Elle est aussi très sensible à la question de la formation et de la professionnalisation des archivistes. Elle veille enfin à ce que le mouvement international se développe de manière harmonieuse et universelle, au-delà des différences et des considérations purement politiques ou de prestige.

La SPA a défini quatre priorités pour les années 2012-2016:

- aider les associations à promouvoir la profession et sensibiliser à la profession ;
- faciliter un échange d'information entre les associations professionnelles et appuyer la collaboration ;
- contribuer à l'amélioration des produits de l'association et des services aux membres ;
- encourager et aider le développement de nouvelles associations professionnelles.

Objectifs

Les activités de la SPA sont très nombreuses et fortement diversifiées de nos jours. En premier lieu, la Section tente de servir ses membres en répondant aux besoins qu'ils expriment. Les membres de la Section ont toute liberté de suggérer au comité des thèmes à étudier. Ces derniers peuvent aussi proposer des sujets d'étude ayant un intérêt pour l'ensemble de la profession. La SPA aide aussi des associations en cours de formation à passer de la phase de projet à celle de la réalisation, elle soutient des associations qui rencontrent des difficultés, qu'elles soient passagères ou récurrentes, dans leur fonctionnement ou dans leurs rapports avec les autorités de leur pays. Si nécessaire, la SPA

appuie certaines démarches des associations et prend la plume pour faire part de la position de la communauté internationale sur différents sujets. Elle apporte encore ses compétences à propos de thèmes techniques, directement liés aux archives et à l'archivistique. Pour finir, elle répond aux sollicitations du comité exécutif de l'ICA qui lui confie parfois des dossiers particuliers.

Les objectifs de la SPA sont définis dans son règlement. Ils sont principalement de :

- «promouvoir une collaboration étroite entre toutes les associations professionnelles de *records management* et d'archivistique;
- réunir et diffuser de l'information au sujet des activités de toutes les associations professionnelles de *records management* et d'archivistique;
- encourager et aider l'établissement de nouvelles associations professionnelles de *records management* et d'archivistique ;
- promouvoir et respecter le code d'éthique de l'ICA;
- mener à bien des projets d'intérêt professionnel.

On pourrait encore ajouter à cette liste les notions de solidarité et de professionnalisme. De solidarité tout d'abord, car c'est une valeur à laquelle les associations sont attachées. Que ce soit à l'échelle nationale ou à celle du mouvement associatif dans sa globalité, la solidarité envers des collègues bien moins lotis ou envers ceux cherchant leur voie pour développer la profession dans leur pays, occupe une place de choix dans le programme associatif de ce début de XXI^e siècle. Peut-être est-ce tout simplement parce que la solidarité est dans l'air du temps dans cette période de globalisation. De professionnalisme aussi car les associations sont les garantes du niveau de la profession et des professionnels dans de nombreux pays. Être membre d'une association peut être considéré comme un signe de reconnaissance et un gage de qualité. Les associations doivent fixer des règles quant aux critères qui départagent les personnes qui peuvent devenir membres et celles qui ne répondent pas aux exigences; elles doivent s'assurer que leurs membres suivent une formation continue dans leurs institutions ou au sein même de l'association, de manière à être au fait des derniers développements et connaissances liés à l'évolution du métier, et, finalement, elles doivent réfléchir au devenir de la profession et avoir une vision qui leur permette de tracer une voie pour l'avenir.

¹ Règlement de l'ICA/SPA, version 2010.

Fonctionnement

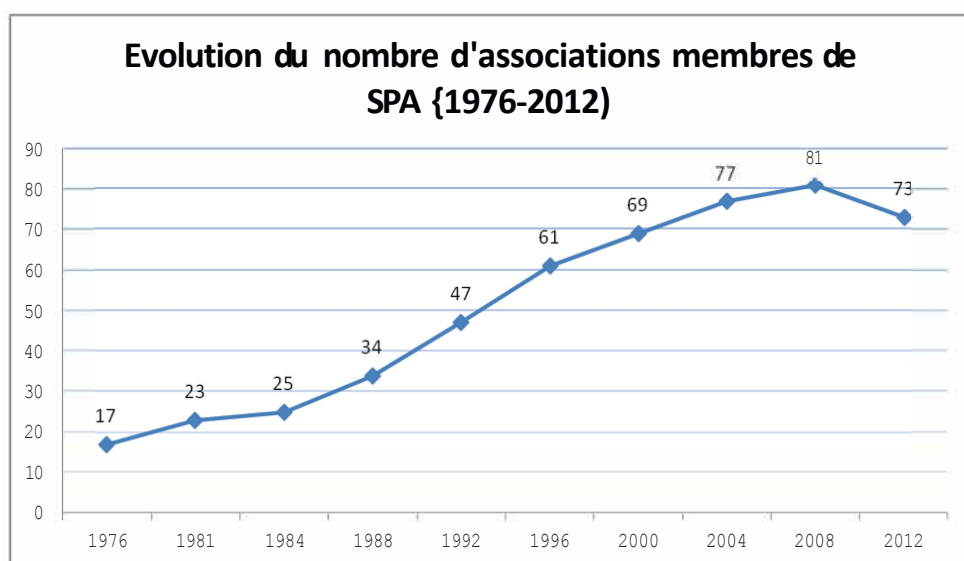
Le fonctionnement de la SPA est assez simple. Chaque association cotisant à l'ICA devient automatiquement membre de la Section. Dès qu'elle est acceptée, elle reçoit toutes les informations nécessaires pour pouvoir participer à la vie et aux projets de la Section. Chaque association peut être représentée lors de l'assemblée des délégués qui se tient une fois par an, au moment de la Conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA)¹ ou lors de l'assemblée générale qui se tient, elle, lors du congrès mondial - qui a lieu tous les quatre ans. Ces assemblées sont l'occasion de faire le point sur les projets menés par la Section, d'échanger sur les différentes thématiques préoccupant les uns et les autres et de découvrir ce qui se passe dans chaque pays présent. Tous les quatre ans, les membres du comité de la Section sont élus lors de l'assemblée générale de la SPA, ainsi que le président de la section. Toutes ces réunions statutaires sont fréquentées par un public plus ou moins étoffé selon les années, la plupart des associations n'ayant pas les ressources financières nécessaires pour envoyer systématiquement un représentant à l'assemblée générale.

Le comité de la Section assure le suivi et réalise les travaux planifiés ou souhaités par les membres. Il peut bien sûr se faire aider par des associations membres de la Section qui ne participent pas au comité ou par des membres d'autres Sections de l'ICA. Depuis 2008, le comité compte dans ses rangs les représentants de quinze associations. Il se réunit deux fois par an, une fois au printemps et une fois en automne. Les réunions du printemps durent plusieurs jours, en fonction du nombre et de l'importance des sujets à traiter. Elles sont organisées tour à tour par l'une des associations membres du comité. Ces réunions sont des opportunités uniques d'aborder des problématiques communes et de faire avancer les projets. La réunion d'automne se tient pendant la conférence annuelle du Conseil international des archives (ou le congrès mondial). Entre les séances, les membres du comité continuent les travaux chacun de leur côté ou en communiquant par le biais de la messagerie électronique.

¹ La CITRA a été remplacée à partir de 2013 par la « Conférence annuelle du Conseil international des archives ». Parmi les innovations découlant de ce choix, notons que tous les membres de l'ICA peuvent participer à la Conférence. Par le passé, la participation à la CITRA était réservée aux seuls membres des catégories A et B du Conseil International des Archives (ICA), c'est-à-dire aux représentants des Archives nationales et des associations.

Membres

Le nombre de membres de la Section a augmenté régulièrement entre son lancement et l'année 2008. Puis, à la faveur de la révision de la liste des associations n'ayant pas payé leur cotisation, il a fluctué. On comptait 17 membres lors de la séance inaugurale de Washington (1976), puis 23 en 1981 et 25 en 1984. Quatre ans plus tard, en 1988, ce nombre est passé à 34, puis 47 en 1992. Aujourd'hui, il est de 73, après avoir atteint 87 en 2009¹. Cette progression générale est réjouissante : elle démontre la volonté de nombreuses associations de collaborer au niveau international, de partager tant leurs préoccupations que leurs forces de travail et de chercher avec d'autres des solutions à leurs problèmes. Elle est également le signe de l'éclosion de nouvelles associations à travers le monde. Une partie d'entre elles désirent, dès leur création, sortir de leur isolement et établir des liens avec d'autres associations.



Évolution du nombre d'associations membres de SPA (1976-2012)

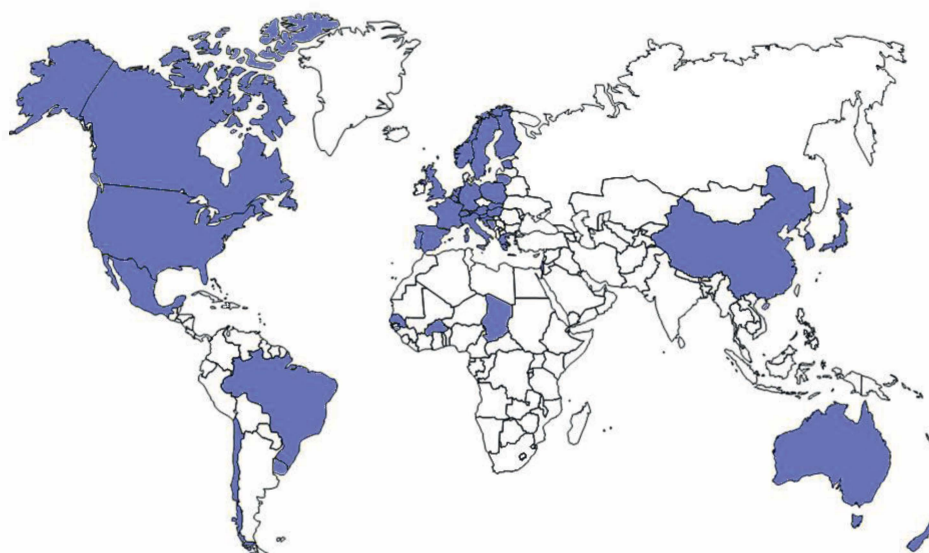
¹ La SPA met à disposition une liste des associations membres. Un lien permet de rejoindre le site Web des associations ayant développé des pages ou un site Internet : <http://www.ica.org/772/liens-utiles/liens-utiles-des-sites-web-des-membres-de-spa.html>

Seul un nombre limité d'associations dans le monde est membre de la section aujourd'hui. Le comité déploie beaucoup d'efforts pour entrer en contact avec les associations ne faisant pas partie de la Section, promouvoir la coopération internationale et recruter de nouveaux membres, sans gage de réussite pour autant. Toutefois, il est important pour la profession que les liens avec le plus d'associations possible soient maintenus et que les échanges se développent, y compris avec les associations demeurant volontairement en dehors du mouvement international. Il convient que les idées circulent dans le milieu associatif, que les réalisations soient reprises et adaptées aux besoins de chacun, que les sentiments de solidarité et d'appartenance à une même profession, au-delà des différences, se renforcent à l'échelle mondiale. Pour l'avenir, une dynamique entre les associations d'archivistes doit s'instaurer.

Mais qu'est-ce qui retient certaines associations de rejoindre la SPA ? Certaines d'entre elles ne voient pas les bénéfices qu'elles pourraient tirer de leur participation à un mouvement international, estimant que les sujets abordés à l'échelle planétaire ne les concernent pas ou que les projets menés par cette Section ne leur sont d'aucune utilité: elles préfèrent alors se concentrer sur ce qui se passe dans leur région ou dans leur pays. D'autres rencontrent tout simplement des problèmes financiers : peinant à réunir le montant requis pour assurer leur fonctionnement, il leur est, dès lors, bien difficile de payer une cotisation au mouvement international. Il est vrai que la situation économique de bien des professionnels dans le monde est précaire, ce qui les empêche d'être aussi présents qu'ils le souhaiteraient sur la scène archivistique, qu'elle soit nationale ou internationale. Finalement, un autre frein, plus difficilement perceptible, peut encore être mentionné : tous les archivistes ne comprennent pas le français ou l'anglais, les deux langues officielles de l'ICA. Aussi, il leur est bien difficile de profiter pleinement du travail accompli au sein de la Section ou de l'ICA. La question des traductions, incontournable pour permettre à un maximum de professionnels de pouvoir prendre connaissance des informations et renforcer ainsi leur appartenance à la profession, devra être prise en considération par l'ICA, la part du budget de fonctionnement que l'organisation consacre aux traductions devant certainement être revue à la hausse.

La répartition dans le monde des 73 membres de la Section en 2012 est très inégale. Si elles sont présentes sur les cinq continents, la majorité des associations se trouve en Amérique du Nord et en Europe. On décompte en effet 43 associations membres de la SPA en Europe et 9 en Amérique du Nord et en Amérique centrale. Les raisons économiques citées plus haut expliquent certainement en bonne partie cet état de fait. Le continent africain, par

exemple, souvent en proie à des difficultés économiques importantes, est représenté par quatre associations seulement. Il en va de même pour l'Amérique latine, qui ne compte que quatre membres également, et dans une moindre mesure de l'Asie et le Moyen-Orient, qui comptent sept membres, ainsi que l'Océanie qui en compte trois. Vu leur nature, trois membres ne peuvent pas être rangés dans les catégories géographiques que nous venons d'évoquer.



Les pays d'où proviennent les associations membres de la SPA en 2012

Toutefois, nous assistons depuis quelques années à la création de nouvelles associations dans un grand nombre de pays ou de régions qui n'en n'avaient pas jusqu'alors. On peut citer les exemples du Burundi, du Bénin, de la partie francophone de la Belgique (2005) et des îles Canaries (2006). D'autres associations sont encore en gestation mais pourraient éclore dans un avenir proche.

Ces nouvelles entités sont parfois fragiles. Une fois l'élan et l'enthousiasme des débuts passés, le défi pour elles est de durer et de se développer. Le manque de ressources, en particulier financières, l'éclatement géographique, l'instabilité politique ou l'absence de bénévoles peuvent représenter autant de facteurs mettant à mal la bonne volonté affichée par les initiateurs qui ont porté souvent pendant de longs mois, voire des années, le projet initial. Certaines associations adhèrent à la SPA pendant quelques années puis se retirent, le plus souvent pour des raisons d'ordre politique ou financier.

Réalisations

La SPA a toujours focalisé son action sur des projets utiles non seulement aux associations mais aussi à l'ensemble de la profession. Les réalisations les plus anciennes ont déjà été évoquées plus haut (annuaires, Semaine internationale des archives, *Janus*, échanges d'archivistes, par exemple). Les pages qui suivent s'attachent à donner un aperçu des réalisations plus récentes. Parmi tous les travaux menés par la SPA, deux doivent tout particulièrement être mis en exergue, vu leur importance pour la profession : le code de déontologie et la déclaration universelle sur les archives.

Le code de déontologie

À la fin des années 1980, des membres de la communauté internationale se sont interrogés sur la possibilité de doter la profession d'un texte de référence en matière de déontologie. La tâche est alors confiée à la SPA et les versions successives s'enchaînent sur plusieurs années. Elles se basent en partie sur les réalisations de certaines associations qui disposent déjà d'un tel code. Les propositions de la SPA demandent bien des ajustements, selon les sensibilités et les expériences des différentes associations et professionnels consultés à travers le monde. Préparer un texte à portée « universelle », dans lequel tous les professionnels, quel que soit le contexte dans lequel ils évoluent, puissent se reconnaître, représente un défi de taille. Finalement, le texte est validé par les membres de l'ICA, lors du Congrès de Pékin en 1996¹. Depuis lors, le code a été traduit dans plus de vingt langues. La SPA est chargée de sa promotion.

¹ http://www.ica.org/sites/default/files/ICA_1996-09-06_code%20of%20ethics_FR.pdf

Les questions liées à la déontologie demeurent l'une des priorités des membres de la SPA. Bien que la naissance du code ait représenté un grand pas en avant, il reste encore beaucoup à faire. Les associations se préoccupent continuellement de l'attitude de leurs membres et des relations qu'ils ont avec les institutions ou entreprises qui les emploient. Il n'est pas rare que des professionnels soient confrontés à des situations délicates dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Comment se comporter et quels choix faire ? Les choses ne sont pas toujours simples.

Différentes idées ont émergé au cours du temps. On a évoqué la possibilité de créer des pages Web spécialement dédiées à cette problématique, de réunir et mettre à disposition tous les codes de déontologie publiés par les associations, de suivre plus spécifiquement l'évolution de la législation relative aux données personnelles. Ces idées n'ont pas encore débouché sur des réalisations concrètes. En revanche, un questionnaire élaboré par un groupe de travail de la SPA a été adressé aux présidents des branches de l'ICA ainsi qu'aux membres de la SPA. Les résultats ont clairement montré que le texte ne devait pas être révisé à ce stade mais qu'il était nécessaire de mettre à disposition des études de cas et de créer des enseignements spécialement dédié à cette matière.

La déclaration universelle sur les archives

Un autre sujet majeur a mobilisé les membres de la SPA. Il s'agit de la préparation d'une déclaration universelle sur les archives. C'est aux archivistes québécois que l'on doit une initiative ayant mené au lancement de ce projet. En 2006, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) a rendu publique sa déclaration québécoise sur les archives : ce document d'une page vise à sensibiliser les autorités et la population au rôle fondamental des archives pour la société et à partager la responsabilité de la conservation du patrimoine entre professionnels et société. Un comité a été chargé de promouvoir la Déclaration à travers la province et même, à certaines occasions, à l'étranger. En plus d'une présentation du principe soutenu, les initiateurs invitent les personnes présentes à manifester leur assentiment en signant la déclaration. À ce jour, le document a été signé par plusieurs milliers de personnes et par de nombreux représentants des autorités.

Cette initiative a eu des retombées inattendues. Lors de la Conférence internationale de la table ronde (CITRA), organisée par l'ICA à Québec en automne 2007, et après avoir entendu un compte rendu relatif à cette expérience québécoise, les archivistes présents ont décidé de promouvoir cette

idée de manière plus large et ont proposé la rédaction d'une Déclaration universelle sur les archives. Un groupe de travail a ainsi été créé au sein de la SPA dans le but de relever ce défi et une première version a été présentée lors du Congrès mondial de Kuala Lumpur, en juillet 2008. Après quelques péripéties, le texte de la Déclaration universelle a finalement été accepté par la communauté internationale, lors de l'assemblée générale de l'ICA, tenue à Oslo en septembre 2010. Il a été ensuite soumis à l'UNESCO qui l'a également approuvé lors de la tenue de son assemblée générale, le 10 novembre 2011¹. La SPA s'occupe désormais de la promotion de ce texte fondamental. Il sera certainement intéressant de voir quel accueil sera réservé à cette déclaration dans les différentes parties du monde, tant par la sphère politique que par les citoyens.

Solidarité archivistique

L'une des valeurs que les associations professionnelles partagent est celle de la solidarité. En 2000, la SPA s'est lancée dans un projet baptisé « Archives solidaires », qui a pour but d'améliorer la coordination de l'action des archivistes en matière de solidarité internationale et de développement professionnel. Le défi est de taille à l'échelle de la planète, tant les actions en matière de coopération et de solidarité sont nombreuses et se font le plus souvent de manière désordonnée. Aussi est-il bien difficile d'avoir une vision d'ensemble de la situation.

« Archives solidaires » ne vise pas à trouver des financements qui permettraient de mettre sur pied des projets. En revanche, il met en contact des institutions cherchant des partenaires pour travailler à la réalisation de projets.

La coordination est fondamentale. La SPA a mis sur pied un groupe de travail afin de créer une dynamique dans ce domaine, mais le nombre de personnes impliquées dans ce groupe, bien qu'ayant grandi au fil du temps, demeure encore modeste.

Parmi les premières initiatives prises, relevons la vaste enquête menée entre 2002 et 2004 auprès des membres du Conseil international des archives qui a permis de récolter des informations sur plus de 120 programmes ou projets de solidarité ou coopération à travers le monde. Ce nombre montre bien l'implication très forte des archivistes par le biais des gouvernements, des associations, des organisations internationales ou même à titre individuel.

¹ La Déclaration universelle des archives est reproduite en annexe de l'ouvrage.

Il ne représente cependant que la partie émergée de l'iceberg : la solidarité entre professionnels est bien plus forte mais elle n'est pas toujours visible. Nombreuses sont les initiatives non si_{g_n}alées dans cette base gérée par l'Université Concordia, à Montréal.

Le groupe de travail a également réalisé un site Web permettant d'accéder à un certain nombre d'informations, à un bulletin, à des bases de données et à des rapports¹. Parmi les réalisations récentes, relevons la mise à disposition d'une base de données relative aux possibles sources de financement en relation avec des projets autour des archives ainsi que des li_{g_n}es directrices sur la façon d'aborder de potentiels bailleurs de fonds en Europe.

À la lumière de ce qui précède, « Archives solidaires » pourrait devenir dans le futur une sorte de point de convergence pour tout ce qui est en lien avec la solidarité archivistique internationale. Ce projet devrait également faciliter la circulation de l'information et les échanges entre les différents partenaires potentiels. De nombreux professionnels à travers le monde, en particulier dans des pays où la situation économique n'est pas bonne, ont manifesté de grandes attentes par rapport à cette initiative. Espérons que les institutions comme les individus s'engageront encore plus fortement à l'avenir en matière de coopération et de la solidarité : ce serait à mon sens, un si_{g_n}e fort de maturité pour la profession d'archiviste.

Une constellation de produits : les lignes directrices

Au fil des ans, la SPA a réalisé un grand nombre de travaux, qui ont été réunis dans un manuel paru en 2011². De manière à faciliter la communication, ces travaux ont été baptisés « Li_{g_n}es directrices ». Elles sont publiées en espagnol, anglais et français et visent à fournir aux associations des textes de références, pouvant les aider dans l'administration de leurs affaires et l'amélioration des services offerts à leurs membres.

¹ http://archivalsolidarity.net/what_is_fr.php

² <http://www.ica.org/fr/node/15281> et <http://www.ica.org/fr/node/14075>

Lignes directrices pour
• la formation d'une association professionnelle
• la conduite d'élections
• l'organisation de conférences
• l'organisation de réunions et conférences régionales
• la création d'un programme de <i>records management</i>
• le développement d'un programme de conservation
• le développement d'un programme de mentorat
• l'organisation d'ateliers de formation et de séminaires
• les stratégies promotionnelles
• mener du <i>lobbying</i> et des campagnes publiques

Liste des lignes directrices publiées par la SPA dans son *Manuel pratique* (2012)

Relevons en particulier la publication de textes en relation avec la promotion et le *lobbying*, deux domaines extrêmement importants pour les associations.

À ces documents, on peut encore ajouter d'autres textes de référence utiles comme par exemple un rapport préparé en 2008 au sujet de la situation relative à l'organisation des Jour, Semaine et Mois des archives dans le monde ou, plus récemment, en 2012, des lignes directrices sur les prix et distinctions (*satisfecits*).

La SPA élabore actuellement de nouvelles lignes directrices relatives à la préparation de lettres d'information dans le cadre associatif et au partage de l'information, ainsi que sur la connaissance entre associations, par exemple.

Compétences

Il n'est pas étonnant que les membres de la SPA s'intéressent à ce thème vu son importance pour le monde associatif. Comme nous l'avons évoqué

précédemment, de nombreuses associations travaillent sur des projets en lien avec la définition des compétences (sujet auquel on pourrait encore ajouter la certification et l'accréditation). Le rôle de la SPA consiste à réunir des informations sur ces réalisations et à les mettre à disposition. C'est dans cet état d'esprit que la SPA a préparé en 2007 un rapport intitulé *Sources relating to Archival and Recordkeeping Competency and Certification and Accreditation Programs*. Cette étude propose un tour d'horizon sur la situation qui prévaut dans différents pays ayant réalisé des produits sur ces thèmes. La SPA prépare également des méthodologies ou guides pouvant servir de base de référence aux associations intéressées par ces sujets.

Si on se limite aux compétences, le comité de la SPA a reçu des demandes émanant de plusieurs associations. Les motivations à l'origine de ces requêtes sont très diverses car il existe de fortes différences selon les pays, les sensibilités et les traditions. Mentionnons trois d'entre elles : certaines associations souhaitent disposer de listes de compétences utiles dans le cadre de l'élaboration de programmes de formation ou de l'établissement de pré-requis dans le cadre de concours en vue d'obtenir un poste, parce qu'il n'existe pas de diplômes en archivistique dans leur pays; d'autres tentent de délimiter le périmètre du métier d'archiviste vis-à-vis des professions voisines, comme celles de documentaliste ou de bibliothécaire ; finalement, les dernières souhaitent établir une forme de *cursus* en matière de formation continue, basé sur l'acquisition de nouvelles compétences.

Les bases du métier et les missions fondamentales de la profession sont les mêmes partout dans le monde. Dès lors, il ne devrait pas être trop difficile pour les professionnels de trouver un consensus sur le sujet. Toutefois, les membres du comité de la SPA se sont rapidement rendu compte, en entamant leurs travaux, qu'ils ne pourraient pas créer un modèle universel. Ils ont dû revoir à la baisse leurs prétentions et se concentrer sur l'élaboration de ce qui pourrait être adapté selon les circonstances et les objectifs. En outre, les questions soulevées ne sont pas toutes liées à la description ou à la définition des activités de l'archiviste: elles tournent également autour des méthodologies appliquées pour la définition des compétences, leur implantation ou leur développement.

Les initiatives liées à la définition de modèles de compétences ont été nombreuses ces dernières années, comme nous l'avons vu précédemment, mais elles ont souffert d'un manque total de coordination ou de tentative d'harmonisation, chaque association se lançant sans vraiment tenir compte de ce qui a été fait auparavant. Ainsi, on aboutit à des manières très différentes d'approcher la problématique et des résultats hétérodoxes.

La SPA n'a pas la prétention de remédier à cette situation et il est vite apparu qu'il est difficile de préparer un modèle satisfaisant pour tous. Après quelques tâtonnements, il a été décidé de limiter dans un premier temps l'essai à l'Europe. Aussi, un petit groupe composé de représentants de la SPA, de membres de la branche européenne de l'ICA (EURBICA) et de spécialistes, a préparé un manuel. Intitulé *Shape Your Own Archivist. Developing a Competency Model: A Guidance*, la publication se concentre sur la méthodologie à suivre pour mettre en place un modèle de compétences : ainsi toute institution peut reprendre les éléments décrits dans cette méthodologie et créer son propre modèle.

À plus long terme, l'idée est bien sûr de poursuivre ce travail et de le modifier de manière à ce qu'il puisse être utilisé dans un contexte extra-européen. Le projet devrait être repris par les instances du Conseil international des archives (ICA) et élargi. Il est indéniable que les échanges sur ce sujet vont se poursuivre dans l'avenir et déboucher sur de nouveaux produits. L'enjeu est de taille et les besoins bien réels.

Les conférences européennes

Dans les années 1980, les archivistes européens ne disposent pas d'un cadre dans lequel ils puissent se rencontrer régulièrement, comme cela est le cas pour les membres des autres branches de l'ICA. Il faut préciser que la branche européenne du Conseil, connue sous l'acronyme EURBICA, n'existe pas à cette période: elle ne sera créée qu'en 2001. C'est pourquoi la SPA joue un rôle de premier plan pendant de nombreuses années en organisant, en collaboration avec différentes associations nationales et à intervalle irrégulier, une conférence européenne. Cette conférence est l'occasion de réunir plusieurs centaines d'archivistes autour de thèmes mobilisant la profession et de discuter des enjeux, des réalisations et des projets. Mentionnons en particulier les conférences les plus récentes comme celles de Barcelone (1997), de Florence (2001), de Varsovie (2006), de Genève (2010) et de Gérone (2014). Ces conférences sont fréquentées principalement par des archivistes européens ; toutefois, selon les sujets, certains professionnels n'hésitent pas à traverser les océans pour rejoindre leurs collègues et participer aux débats. De nos jours, la conférence est organisée par EURBICA, l'association et les Archives nationales du pays hôte, la SPA ayant passé le relais.

Les conférences internationales des associations

Les associations ont atteint aujourd'hui une certaine maturité. Elles éprouvent la nécessité d'échanger entre elles, au-delà des frontières, des particularismes et

des contextes. Une dynamique s'instaure, porteuse de promesses dans les temps difficiles que le monde traverse et auxquels les associations et la profession n'échappent pas. En octobre 2007, s'est tenu à Madrid, sous les auspices de la sous-direction des Archives d'État d'Espagne, en collaboration avec la Section des associations professionnelles du Conseil international des archives (SPA) et la Coordination des associations espagnoles d'archivistes, le premier congrès international dédié entièrement aux associations professionnelles d'archivistes. Intitulé « *Archiveros Asociados: desajios y oportunidades* », il a réuni plus de 180 représentants d'associations venus des quatre coins de la planète. Pendant trois jours, les participants ont abordé des thèmes qui leur sont familiers, comme le rôle des associations dans la société, les programmes de formation, la diffusion des activités associatives ainsi que le devenir de la profession. Convaincus de la nécessité de poursuivre leurs échanges, ils ont décidé d'organiser une seconde édition de ce congrès. Aussi, en septembre 2011, ils se sont retrouvés, pour beaucoup d'entre eux, à Edimbourg, dans le cadre de la réunion annuelle de l'association professionnelle du Royaume-Uni et d'Irlande (*Archives and Records Association - ARA*). À cette occasion, ils ont évoqué la situation des associations face à la crise économique, les modèles de compétences et les initiatives qui pourraient être prises pour promouvoir la Déclaration universelle sur les archives.

Si l'on prend du recul par rapport au phénomène, on peut considérer que ces deux rencontres constituent l'aboutissement d'une longue maturation commencée à la fin du XIX^e siècle et représentent des jalons fondamentaux pour le mouvement associatif international.

Espérons que la SPA trouvera un nouveau partenaire et pourra organiser une troisième édition de la conférence, les associations ayant besoin de disposer d'un cadre dans lequel ses représentants peuvent collaborer, échanger et agir. Même si le nombre de participants à de telles réunions demeure modeste, que ce soit par sa portée symbolique ou par l'occasion offerte de créer des synergies, l'idée de cette conférence doit être maintenue vivante.

À noter encore que la SPA organise régulièrement des ateliers et des conférences lors des congrès mondiaux que le Conseil international des archives (ICA) organise tous les quatre ans et qu'elle a apporté son soutien à deux conférences internationales importantes, le « Forum international sur les archives et les droits de l'homme », tenu à Mexico en 2008, et « Archivistes Sans Frontières », tenue à La Haye en 2010.

10 raisons de devenir membre de la SPA
1 - Rejoindre un réseau de collègues à un niveau international Les 65 associations professionnelles, membres de la SPA, provenant du monde entier, donnent la possibilité aux nouvelles associations de disposer, dès leur inscription, d'un réseau dans lequel elles peuvent partager leurs expériences professionnelles.
2 - Encourager la formation au sein des associations Appartenir à la SPA permet aux membres des associations de mettre en place différents groupes de travail afin de développer et implanter des projets d'intérêts généraux.
3 - Comparer le développement de votre association à la lumière des standards internationaux Connaître le fonctionnement, les expériences et les contributions d'autres associations permet d'améliorer le fonctionnement de nos associations et, de manière directe, les services que nous rendons à nos membres.
4 - Promouvoir son association L'intégration dans un organisme comme la SPA ouvre de nouvelles perspectives et possibilités qui permettent la participation et la promotion d'initiatives à un niveau international.
5 - Partager des informations et expériences en relation avec les bonnes pratiques L'évolution rapide et le développement de la profession nous obligent à créer les instruments d'analyse qui nous permettent de répondre aux défis qui sont constamment posés aux professionnels.
6 - Développer et collaborer sur des projets internationaux Il est nécessaire de créer des opportunités qui permettent aux associations professionnelles de faire des progrès ensemble à un niveau international. La SPA peut être un cadre utile pour la réalisation de tests concernant différentes propositions qui peuvent devenir, ensuite, de nouvelles pratiques de la profession.
7 - Faciliter la solidarité archivistique Les inégalités entre les différents pays nous poussent à échanger la connaissance et à apprendre des différentes expériences réalisées dans le monde. La SPA offre un cadre de travail dans lequel des projets de coopération peuvent commencer et se développer.
8 - S'enrichir en contribuant au développement professionnel Observer différentes réalités contribue à élargir la connaissance professionnelle et à développer des relations enrichissantes.
9 - Introduire et développer le code de déontologie de l'ICA L'introduction du code de déontologie de l'ICA peut devenir un cadre général pour ce qui a trait à la déontologie et une garantie pour la conduite professionnelle.
10 - Participer à la communauté archivistique globale En résumé, joindre la SPA permet d'avoir un accès complet et immédiat à la communauté archivistique internationale.

Pourquoi devenir membre de la SPA (2007)¹

¹ Dépliant promotionnel de SPA, *Pourquoi devenir membre de la SPA*, 2007.

Les associations demain : quelques réflexions

Quel rôle joueront les associations dans le futur? Quels défis devront-elles relever? Quelles opportunités se présenteront à elles? Ces questions sont celles que se posent toutes les personnes engagées dans la vie associative et professionnelle.

Les associations continueront certainement d'être au cœur de la profession. Les attentes, les réflexions et les initiatives qui influenceront fortement, voire conditionneront la profession, convergeront toujours vers elles. Les associations dicteront le ton parfois et infléchiront les courants qui traversent la profession; elles seront le point de référence, l'arbitre, quand cela s'avèrera nécessaire, dans certains débats professionnels. Elles représenteront un interlocuteur de premier ordre pour les employeurs et le marché du travail; elles devront faciliter l'épanouissement de la profession et son évolution. Pour ce faire, elles devront non seulement accompagner le mouvement, mais le plus souvent l'initier et l'infléchir. Elles ne seront pas seulement des observatrices, mais bien des actrices.

Aussi, j'aimerais présenter dans ce chapitre quelques réflexions personnelles, nourries et influencées par différentes discussions que j'ai eues au cours du temps avec des collègues actifs dans les associations professionnelles. Vu l'importance des enjeux, ce thème ne devrait pas être traité par une personne isolée, comme c'est le cas ici, mais plutôt faire l'objet d'un débat dans le cadre des associations, des réseaux sociaux professionnels et de la SPA. Confronter les idées et les divers points de vue est une démarche nécessaire par rapport à cette vaste problématique.

Il n'est pas étonnant que de nombreux thèmes traités dans cette partie de l'ouvrage aient déjà été abordés dans les chapitres précédents. Je ne pense pas que les associations transformeront radicalement les bases de leur action et changeront la nature de leurs activités. Certes, des choix devront être effectués, des ajustements seront nécessaires, mais les associations devront surtout approfondir leur réflexion sur certains sujets et renforcer leur action sur

différents fronts. Les sujets que j'ai choisi de mettre en avant peuvent être regroupés en cinq thèmes :

- associations et société ;
- l'apport des associations à la vie professionnelle ;
- le fonctionnement des associations ;
- les relations entre associations d'archivistes et associations d'autres professions ;
- la coopération internationale entre associations.

Associations et société

La profession d'archiviste a tout naturellement évolué au fil des siècles. Qu'en sera-t-il au XXI^e siècle? Les attentes de la société changeront-elles? L'activité des archivistes sera-t-elle transformée? Devront-ils reconsidérer leur rôle, leurs missions et leurs objectifs? Difficile de répondre à ces interrogations bien sûr. Surtout que les acteurs pouvant influencer les réponses sont nombreux. Les archivistes n'agissant pas en vase clos, il est important qu'ils tiennent compte des avis extérieurs et qu'ils soient actifs pour faire connaître leur position et leur opinion.

Quelle place pour les archivistes ?

Les archivistes n'ont que partiellement leur destin en main. La définition tant de leur mission que de leurs compétences leur échappe en partie. Certes, les membres des associations peuvent réfléchir au contour de la profession entre eux, mais ils doivent également tenir compte du regard porté sur eux depuis l'extérieur. Il serait faux de penser que les professionnels peuvent décider de leur futur de manière totalement indépendante: la perception et l'opinion des employeurs doivent être prises en compte. Les gouvernants, les législateurs, les chefs d'entreprises et les membres des conseils d'administration définissent aussi le rôle, le champ d'action, les compétences et la responsabilité des archivistes. Les associations doivent être à l'écoute des besoins et des attentes de leurs différents interlocuteurs.

Certains mouvements sont en marche : le développement des technologies et leurs conséquences, le *records management*, l'importance prise par la transparence, pour ne citer que quelques exemples. Ils occupent une place plus prépondérante de nos jours que dans le passé. Il s'agit de lames de fond que les archivistes peuvent subir, accompagner ou même nourrir. C'est selon. Les archivistes ne peuvent cependant pas demeurer passifs : ils doivent analyser les enjeux, les risques comme les potentiels, et agir en conséquence.

Or, si la profession a accompli des progrès au cours du siècle passé, les avis sont partagés aujourd'hui entre ceux qui lui prédisent un avenir radieux et ceux qui trouvent plutôt que les nuages s'accumulent sur sa tête. Les deux groupes ont des avis divergents quant au positionnement actuel des archivistes. Pour les premiers, la profession d'archiviste est incontournable. Elle est tout à fait capable de digérer les évolutions et les changements et pourra répondre de manière adéquate aux défis. Pour les seconds, elle sera bientôt dépassée par d'autres professions qui répondront mieux à ces défis. Quelle que soit l'opinion des uns et des autres, les associations ne doivent pas adopter une attitude attentiste mais au contraire faire preuve d'initiative et se projeter dans l'avenir. Leurs membres doivent être en mesure de dialoguer et de prendre position. Et les associations constituent une structure idéale pour ces débats : les décisions prises par leurs membres auront une portée certaine sur le visage que prendra la profession dans l'avenir.

Dans beaucoup de pays, le rôle traditionnel des archivistes, professionnels dont la mission est plutôt liée au patrimoine, est de moins en moins soutenu par les autorités publiques. Ou bien, ce rôle est marginalisé. Dans le secteur privé, la situation est encore plus difficile : les archivistes peinent souvent à faire leur place. En général, ce secteur manifeste peu d'intérêt pour la conservation à long terme des documents. Une fois les délais légaux passés, les documents sont en grande partie éliminés. En outre, les administrations comme les entreprises se focalisent de plus en plus sur *records management* (gestion de documents) et en particulier sur la gestion des documents électroniques: le patrimoine passe alors bien souvent au second plan. Aussi, on peut s'interroger sur le profil que présentera l'archiviste dans quelques décennies et la mission qui lui sera assignée. Les membres de la profession ne peuvent pas se contenter de vivre sur les acquis et les traditions. Les professionnels ont certainement les moyens d'influencer le chemin qui sera pris, mais encore faut-il qu'ils fassent l'effort de se positionner. Les archivistes devraient-ils s'occuper d'autre chose que ce dont ils ont la charge actuellement? Devraient-ils redéfinir leur mission? Devraient-ils tenter d'infléchir la profession dans un sens ou un autre ?

Pour illustrer mon propos, relevons que, depuis quelques années, on assiste à un repositionnement de certaines associations qui n'hésitent pas à affirmer leur lien avec la gestion de l'information. On peut citer les cas récents de la *Records Management Society* au Royaume-Uni qui, en 2010, est devenue *l'Information and Records Management Society*. Il y a déjà de nombreuses années, *ARMA International* avait pris le même chemin : sans modifier son nom ou son acronyme pour autant, elle avait promu l'idée que ses membres se dédient à la gestion de *l'information* et au *records management* (souvent abrégé RIM pour *Records and Information Management*). La revue publiée par cette association a du reste été rebaptisée *Information management journal* il y a quelques années, puis tout simplement *Information Management* en 2009, pour bien marquer la nouvelle orientation prise. L'Australie et la région pacifique ont suivi le mouvement. En 2011, la *Records Management Association of Australasia*, créée en 1969, est devenue la *RIM Professionals Australasia*.

D'autres associations renforcent le pôle *records management* (gestion de documents) et manifestent leur rapprochement avec les *records managers* (gestionnaires de documents) ou l'affirmation de ce volet dans les fonctions occupées par les archivistes, en modifiant leur nom. Citons deux exemples récents: *l'Associació d'Arxivers de Catalunya* est devenue en 2011 *l'Associació d'Arxivers - Gestors de Documents de Catalunya*; quant à la *Societat d'Arxivers*, elle est devenue en 2010, *l'Archives and Records Association (ARA)*. D'autres associations suivront-elles ce mouvement?

Ces modifications font écho à une question qui traverse le temps : le métier d'archiviste est-il plus lié à la gestion de l'information, au droit, à l'histoire, au patrimoine, aux technologies, aux sciences administratives, à la gestion ? Doit-on mettre l'accent sur un point plutôt qu'un autre? Les sensibilités sont diverses: l'archivistique penche parfois vers les sciences de l'information, parfois vers les technologies, ou le droit ou l'histoire. Toutes ces tendances ne sont ni justes ni uniques. De nombreux professionnels s'accorderont certainement pour dire que la profession d'archiviste est un carrefour de compétences, qu'il y a un peu de tout dans ce qui fait le métier. Le curseur peut être placé plutôt d'un côté que d'un autre en fonction des contextes, des traditions et même des opinions personnelles. Le dosage peut en quelque sorte différer d'une situation à une autre, d'un pays à un autre ou même d'une période à une autre, car les professionnels comme les associations évoluent dans des contextes qui changent.

Se rendre visible : promotion et communication

Les associations doivent aller à la rencontre du public, du politique, de la presse et de leurs partenaires : elles doivent s'extraire de la sphère dans laquelle elles évoluent habituellement. Les associations devront lutter pour faire valoir leurs convictions. Dans des sociétés où la vision à court terme prévaut, où le matérialisme est érigé en modèle, elles devront encore et toujours tenter d'expliquer tant aux autorités qu'aux citoyens ce que sont les archives, ce que font les archivistes, à quoi servent les archives et les archivistes. Elles devront faire leurs les vertus de la patience, de la répétition et de la pédagogie.

Or, les professionnels sont tous assurés du bien-fondé de leurs actions: ils l'affirment quand ils se rencontrent dans des réunions, des colloques et des congrès. Mais, ils se trompent de cible : ce ne sont pas les professionnels qu'il faut convaincre, ce sont les interlocuteurs situés en dehors de leur cercle. Les associations doivent ainsi être plus présentes sur la scène publique, faire valoir leur point de vue, relayer les idées et opinions de leurs membres. Elles doivent prendre des risques et ne pas se réfugier dans un certain conformisme prudent. Aussi, elles ne doivent pas craindre le débat ni de se créer quelques inimitiés. En un mot, elles doivent se faire violence et se rendre plus visibles.

La promotion et la communication sont essentielles mais, le plus souvent, ce ne sont pas des champs que les associations maîtrisent bien. Elles doivent évoluer sur ce point et apprendre le plus possible les techniques, méthodes et instruments liés à la promotion et à la communication, pour pouvoir progresser. C'est un défi de taille qui ne se limite pas aux seules associations : il touche également l'ensemble des professionnels, à l'échelle de leur poste et de leur institution. Les archivistes sont des professionnels en général discrets : ils manquent de visibilité. Est-ce dû au profil et à la psychologie des gens qui embrassent la profession? À une modestie ou une discrétion exacerbée? Est-ce dû à l'image que se fait d'elle-même la profession? Des études seraient nécessaires pour répondre à ces questions.

La communication est un facteur-clé de succès dans nos sociétés contemporaines : elle peut faire toute la différence entre une association qui végète et une association qui progresse à grands pas. Or, il faut déplorer le fait que peu d'archivistes ont une formation en communication : il s'agit d'une lacune généralisée. Il serait ainsi souhaitable d'inscrire la communication dans les programmes de formation des jeunes professionnels. Les associations pourraient également mettre sur pied des cours de formation continue à l'intention de leurs membres. Il en va de même pour les fondements et les techniques de la promotion.

Trouver des relais: le lobbying

Dans le même ordre d'idée, les associations manquent de relais pour pouvoir faire remonter leurs demandes et tenter d'obtenir auprès des décideurs ce qu'elles souhaitent. Pour réussir dans leur entreprise, les associations devront également faire des efforts en matière de *lobb?ying*. Elles devraient sortir de leur réserve, développer de nouvelles compétences dans ce domaine, mettre en place des stratégies, s'exercer et passer à l'action. Comme nous l'avons vu précédemment, certaines associations ont compris l'importance du *lobb?ying*. Avec succès, elles sont passées de la théorie à la pratique. Ces exemples demeurent toutefois encore trop peu nombreux aujourd'hui. Plus qu'une sensibilisation, des cours, séminaires, exercices pratiques seraient nécessaires pour les associations. La marge de progression est importante dans ce domaine.

Les associations devraient également être actives dans la recherche de «champions», c'est-à-dire de personnes pouvant défendre et promouvoir leur cause et leur revendication dans les sphères des décideurs, que ce soit parmi les politiciens, les *leaders* d'opinion, la presse et le secteur privé. Ces « champions » pourraient être des relais de première importance.

Être présent sur la place publique et faire entendre sa voix

Les associations doivent absolument participer aux débats publics et aux choix de société chaque fois qu'un sujet en lien avec les archives et l'archivistique est abordé. Or, au fil des ans, de nombreux sujets sont susceptibles de mobiliser les professionnels. Les membres des associations doivent absolument sortir de leur réserve chaque fois que l'occasion se présente. Les associations professionnelles regroupent des personnes formées, expérimentées et compétentes pour donner leur avis sur toute une série de sujets : si elles ne le font pas, d'autres le feront, en général avec moins de justesse et moins de légitimité. Les associations doivent donc se positionner de manière claire dans les débats de société. Elles doivent partager leur réflexion et faire valoir leurs opinions sur la place publique.

De la même manière, elles peuvent prendre l'initiative et avoir une position pro-active quand un sujet le mérite. Lettre ouverte aux rédactions des journaux, courriers des lecteurs, interventions à la radio ou à la télévision, recours aux réseaux sociaux, campagnes de sensibilisation, interventions dans des forums et pourquoi pas récolte de signatures dans le cadre de pétitions, manifestations publiques (comme cela s'est fait il y a peu au Pérou lors d'une réforme relatives aux Archives nationales du pays...) : toutes ces voies doivent être explorées

lorsque cela s'avère nécessaire. Certes, de telles actions demandent aux membres un engagement de tous les instants et beaucoup d'énergie. Mais c'est le prix à payer pour que des causes professionnelles et des défis de société soient relevés.

La défense de la profession

La société évolue et la position des dirigeants sur les archives et les archivistes peut changer. Rien n'est jamais acquis. Que ce soit à l'échelle d'un employeur local, d'une petite entreprise, comme au niveau national ou d'une grande multinationale, les archives et les archivistes peuvent se trouver soudainement dans la tourmente. Ces dernières années, nous avons assisté à différentes remises en cause importantes. Et sans doute, ne sommes-nous pas au bout de nos surprises, vu l'évolution actuelle de l'économie internationale et des mentalités. Coupures de postes, réduction de budget, redéfinition du rôle des institutions, fusions, externalisations de certaines prestations, privatisation, suppressions pures et simples sont déjà le lot malheureusement de beaucoup d'institutions et le quotidien de nombreux archivistes dans le monde. Les raisons de ces mouvements peuvent être de différents ordres : économiques, organisationnels ou politiques. Dans ce contexte, les associations doivent assumer leur responsabilité et monter au créneau. À voir ce qui se passe dans différents pays, elles seront amenées à occuper une partie de leur énergie dans le futur à défendre les archives, les archivistes et l'archivistique. Certaines associations pourraient peut-être même se transformer en syndicat.

Un domaine crucial: la législation

Les lois constituent un cadre essentiel dans lequel évoluent les sociétés. Or, les associations ont un rôle à jouer dans ce domaine fondamental. Seules ou avec des alliés, elles devront intervenir dans les débats législatifs relatifs aux archives et initier des mouvements pour que là où il n'y a pas de législation, elle voie le jour et là où elle existe déjà, elle évolue. La nécessité de légiférer dans certains cas ou de revoir les lois et les moderniser, dans d'autres, se fait pressante. Les défis sont nombreux et souvent complexes : pensons en effet à la multitude de lois et règlements ayant un lien direct ou indirect avec les archives, et aux connaissances nécessaires pour émettre un avis informé sur les différents sujets abordés.

En effet, il ne faut pas considérer uniquement ce que nous pourrions appeler les « classiques » de la législation comme les lois sur les archives, la transparence, l'accès à l'information, la protection des données personnelles, la culture et le patrimoine, le droit d'auteur, la propriété intellectuelle, etc. Mais également de nombreuses lois ayant un lien avec les archives et trait à d'autres domaines comme les finances, les constructions, l'état civil, la propriété, etc. De plus, si l'on se concentre sur l'établissement des calendriers de conservation ou de tout autre instrument dans lequel sont listés les documents à conserver et à éliminer, c'est un *corpus* gigantesque dont il faut tenir compte, un *corpus* qui de plus est mouvant.

L'évolution de tout cet appareil législatif est fondamentale pour les archivistes : ceux-ci doivent non seulement suivre ce qui se passe dans ce domaine, mais quand cela est possible participer aux débats, en faisant valoir leur avis, et si nécessaire prendre des initiatives. Des lois et des règlements mal pensés peuvent avoir des conséquences fâcheuses pour les archives et les archivistes, et bien au-delà, pour les citoyens. À l'inverse, les lois peuvent devenir de véritables tremplins pour la profession en fixant les obligations en matière de gestion des archives que doivent respecter les autorités, les administrations publiques et parfois, pour certains aspects, le secteur privé.

Les droits de l'homme

Parmi les très nombreux sujets qui pourraient encore être mis en exergue, j'aimerais en particulier mettre l'accent sur le rôle que les professionnels jouent de nos jours dans beaucoup de pays par rapport aux droits de l'homme. Des fonds d'archives font régulièrement surface dans des pays ayant traversé des périodes sociales et politiques troublées, en particulier dans des pays en transition démocratique. Les archivistes sont amenés à participer à la sauvegarde, au traitement et à la mise à disposition de ces documents. Comme on peut l'imaginer ces fonds représentent des enjeux d'une grande importance et constituent un sujet fort sensible. Les archivistes sont également engagés dans la protection de documents contemporains ayant un lien avec les droits de l'homme. De plus, vu la nature de leur métier et leur position dans les administrations et les entreprises, ils ont une responsabilité toute particulière dans ce domaine.

Un risque de parcellisation?

Depuis quelques années, nous assistons à l'éclosion de nouvelles associations. Elles sont en général plus petites que celles qui fonctionnent déjà. Les raisons de ce phénomène sont multiples. Ces nouvelles structures correspondent aux besoins et attentes de professionnels qui ne trouvent peut-être pas leur place dans les associations existantes. Elles se focalisent souvent sur des centres d'intérêt qui n'étaient pas, ou peu, pris en compte jusqu'alors par les associations déjà en activité. Il faut dire que la profession évolue et touche des secteurs de la société où elle était moins présente jusqu'à présent, comme les hôpitaux, les écoles, les cabinets d'avocats ou de nombreuses branches de l'économie et du commerce (banques, assurances, entreprises pharmacologiques, etc.) pour ne donner que quelques exemples. Dès lors, la diversification des associations n'est que le reflet de celle de la profession. Le fait que les professionnels tentent de mettre en place des structures dans leur ville et dans leur région de manière à pouvoir échanger plus régulièrement avec leurs pairs, sans devoir se déplacer sur de trop longues distances pour participer à des réunions au niveau national, n'est pas étranger à ce constat.

L'enthousiasme des uns et des autres est toutefois réfréné parfois par certains de leurs collègues, qui craignent que derrière cette multiplication ne se cache une forme de parcellisation ou d'explosion du monde associatif professionnel. Ces personnes, pas nécessairement hostiles mais plutôt préoccupées par l'évolution actuelle, pensent que la multiplication du nombre d'associations n'est pas un signe indubitablement positif car elle peut entraîner la dispersion des forces et des bonnes volontés, des conflits de loyauté, des rivalités et une concurrence autour des ressources, des subventions ou des bénévoles. Elles ont peur également que les interlocuteurs des associations perdent leurs repères en confondant les différents mouvements et finissent par être excédés par cette multitude agissante. Il ne faut pas nier ces dangers, mais ne faut-il pas voir plutôt derrière ce mouvement tout simplement un signe de vitalité évident de la profession et la nécessité naturelle des professionnels de s'unir et d'échanger avec des interlocuteurs partageant leurs valeurs et préoccupations ?

L'apport des associations à la vie professionnelle

Associations et profession sont intimement liées bien sûr. Il existe une myriade de domaines dans lesquels les associations devront se mobiliser à l'avenir pour permettre à la profession de se développer. Abordons brièvement quelques thèmes choisis.

Raison d'être des associations

Les objectifs et buts des associations décrits dans leurs statuts - et évoqués précédemment- devront-ils être revus ou adaptés? Pour suivre l'évolution de la société et de la profession, certaines associations pourraient être tentées de redéfinir quelques objectifs ou de mettre l'accent sur un point plutôt que sur un autre. Mais, à mon sens, nous ne devrions pas assister à des bouleversements profonds.

Les associations continueront de constituer l'un des moteurs de la profession : elles contribueront toujours à la formation des professionnels et à l'amélioration de leur bagage technique et scientifique. Elles devront s'assurer que les professionnels sont des personnes formées, qualifiées, compétentes et déterminées, fiables et que la qualité de leurs interventions participe à l'image positive de l'archiviste. Les associations devront développer des stratégies de manière à ce que le sentiment d'appartenance à une communauté d'intérêt et d'objectifs soit bien présent. Elles devront également poursuivre leurs efforts pour déterminer le périmètre de la profession et défendre son identité. Enfin, elles devront tout mettre en œuvre pour demeurer une référence, non seulement au sein de la profession mais également vis-à-vis de leurs partenaires extérieurs.

Définir la profession

Qu'est-ce qu'un archiviste ?¹ Il est important que les associations prennent position et déterminent les contours de la profession. La définition des compétences, la reconnaissance et la protection des titres prendront certainement de l'importance avec le temps.

¹ Dans un volume récent, José Ramon Cruz Mundet a donné une réponse à cette question: CRUZ MUNDET Qosé Ram6n), *Qué es un archivero ?*, Gij6n, Ediciones Trea, 2009.

Selon les pays, la question de qui peut prétendre au titre d'archiviste est cruciale. En particulier dans les pays où la profession ne fait pas l'objet d'un diplôme spécialisé et où l'exercice de la profession n'est pas réglementé par l'État. Dans ces cas, n'importe qui peut s'auto-proclamer «archiviste» et effectuer des travaux en lien avec les archives. Les associations doivent veiller à contrer les abus et dénoncer les dérives.

Aussi, les associations doivent dialoguer constamment avec les autorités. Celles-ci définissent parfois les contours des professions dans des documents officiels, effectuent des évaluations des fonctions, les classent les unes par rapport aux autres et fixent les échelles de traitement, du moins pour les personnes travaillant dans la fonction publique. Les résultats des analyses ont des conséquences importantes sur l'image de la profession, son rayon d'action, ses compétences imaginées ou reconnues et la rétribution des professionnels. Dans ce domaine aussi, beaucoup reste à faire pour que les différents interlocuteurs comprennent mieux quelle est la formation d'un archiviste, ses connaissances, ce qu'il peut faire et ce qu'il apporte à une organisation - et ce qu'il est le seul à apporter, pourrait-on ajouter. La lecture de certains débats sous différentes latitudes montre qu'il perdure encore beaucoup de confusion et de méconnaissance par rapport à la profession d'archiviste.

Développer la profession

Les associations ont pour but de faire progresser la profession et les professionnels. Même si certains éléments de théorie comme certaines pratiques sont maintenant bien ancrés, la marge de progression existe dans différents domaines et plusieurs aspects théoriques et techniques ont besoin d'être consolidés. Les associations devront donc poursuivre leurs efforts afin de contribuer au développement de la théorie archivistique et à la mise en place de bonnes pratiques qui soient solides, innovantes et reconnues par la communauté professionnelle. Les structures sont bien en place pour agir dans ce sens au sein même des associations. Il faut toutefois qu'elles suscitent des envies et des vocations. La profession ne peut pas se passer de l'expérimentation, de la prise de risque, de la confrontation, du débat et du doute. Le dialogue doit être bien présent et ouvert. Les dogmes doivent être mis de côté et l'aspect «laboratoire de la profession» au contraire être maintenu et encouragé. Le développement de la profession passe aussi par ce type d'attitude et d'approche.

En archivistique, la théorie ne va pas sans la pratique, l'une se nourrissant de l'autre. Aussi, il est important que les associations continuent de favoriser les réflexions et les échanges autour de différents sujets en mettant en place des groupes de travail, des commissions et des comités qui réfléchissent collectivement sur de possibles solutions aux difficultés rencontrées. Elles doivent également faire de la place aux membres individuels et aux institutions ayant quelque chose à montrer ou à dire sur leur propre pratique. La participation et le partage doivent être encouragés. Pour faire avancer les choses, les associations ne devront pas hésiter à établir des partenariats avec les universités, les établissements d'enseignement spécialisés, les gouvernements et les associations professionnelles d'autres disciplines : ces interactions ne peuvent qu'être bénéfiques et déboucher sur des résultats positifs.

La discipline archivistique doit poursuivre sa progression sur le long terme pour demeurer crédible et utile, et les associations ont un rôle à jouer dans le choix du chemin à prendre.

A u g m e n t e r le nombre de professionnels

À l'échelle de la planète, la profession d'archiviste est pratiquée par un nombre encore très limité de personnes. Il n'existe par exemple pas d'associations d'archivistes dans certaines des nations les plus peuplées du monde : c'est le cas par exemple de l'Indonésie, du Nigéria et du Pakistan. Quant aux associations nationales de grands pays comme les États-Unis, l'Allemagne, le Brésil ou le Japon, elles ne comptent tout au plus que quelques milliers de membres alors que leur population est très importante. Ces situations sont assez symptomatiques. L'écart entre le nombre d'archivistes en exercice et l'ampleur des tâches à effectuer va sans conteste aller en s'amplifiant. Il ne s'agit pas seulement d'une question de volume, mais aussi de complexité. Le recours de plus en plus marqué à l'électronique a des conséquences sur les besoins des institutions et des entreprises ainsi que sur l'exercice du métier. Les associations doivent sensibiliser les autorités sur l'évolution générale et ce diagnostic. L'objectif est d'augmenter de manière conséquente le nombre de personnes formées qui exercent la profession d'archiviste tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Aussi, les associations doivent encourager les autorités à créer plus de postes au sein des institutions publiques. Elles doivent en faire de même par rapport au secteur privé. Les associations doivent aider les établissements qui enseignent l'archivistique à développer leurs programmes. Elles doivent également aider les établissements d'enseignement

ne disposant pas encore d'un programme en archivistique à se lancer dans cette voie. Plus généralement, elles doivent faire connaître la profession à une population qui ignore encore trop souvent le rôle et la mission des archivistes. L'avenir de la profession passe aussi par l'augmentation à terme du nombre de professionnels.

Élever le niveau de compétences des membres

Comme pour toutes les professions, les exigences des employeurs sont de plus en plus fortes : il est venu le temps du « faire plus, mieux, plus vite et avec moins de moyens » ! Au-delà du côté caricatural de cette affirmation, cet idéal contemporain largement diffusé ne peut échapper aux archivistes. La pression est grande dans un monde dans lequel l'efficacité est portée aux nues.

Les associations devront contribuer à élever le niveau de formation et de compétences de leurs membres. Ces derniers, dans leur poste de travail respectif, seront jugés sur la qualité de leur prestation et sur le professionnalisme.

De nouveaux savoirs et de nouvelles compétences devront être développés. Bien sûr, on pense immédiatement à la compréhension et à la maîtrise de l'informatique, mais ce n'est pas l'unique point sur lequel devront travailler les associations et les professionnels. Citons la communication, la communication interpersonnelle, la rhétorique, l'animation et la gestion des réseaux sociaux. De bonnes connaissances en droit, en organisation, en gestion de projets seraient également des atouts.

Sans oublier les fonctions archivistiques que l'on pourrait qualifier de classiques comme par exemple l'acquisition, la description, la conservation, etc. Des progrès sont attendus dans tous ces domaines.

La formation

Développer la profession passe par la formation. Les associations devront poursuivre leurs réflexions sur ce qu'elles souhaitent proposer à leurs membres dans ce domaine. L'enjeu est de taille bien sûr, car le devenir des professionnels dépend étroitement de leur formation de base et de leur capacité à compléter leurs connaissances au cours de leur parcours professionnel, ainsi que du développement de nouvelles compétences. Qu'elle soit initiale, continue, à la carte, ou à distance, la formation demeure fondamentale pour une profession qui dispose bien sûr de bases théoriques anciennes et solides, mais qui évolue

aussi très vite et de manière parfois radicale. La formation est le meilleur investissement que peut faire un futur professionnel comme un archiviste déjà expérimenté. Les associations devront donc investir dans la formation de la meilleure façon possible, en fonction de leur environnement immédiat, de leurs possibilités, des appuis qu'elles peuvent obtenir et des besoins qu'elles ont constatés ou devinés... Les associations sont bien positionnées pour montrer la voie et créer des partenariats en fonction des réalités des différents pays dans lesquels elles évoluent. Quoi qu'il en soit, la formation restera l'une des priorités dans l'agenda des associations, qui devront trouver de nouvelles pistes dans le but de satisfaire des membres bien conscients de son importance cruciale.

Dans le domaine de la formation, une collaboration étroite est à instaurer avec les partenaires qui assurent en partie ou totalement la formation, comme les universités, les écoles spécialisées ou les institutions d'État dont c'est la mission, selon les pays.

Les associations devront jouer la complémentarité avec d'autres professions afin d'offrir des cours sur mesure dans des domaines moins familiers aux archivistes et pour lesquels il est bien plus difficile de trouver des compétences au sein même de la profession. Des accords pourraient être passés avec d'autres professions.

Théories, méthodes et instruments

L'une des activités majeures dans la vie associative des archivistes est de faire progresser la discipline archivistique et la profession. Les associations favorisent les réflexions, les échanges et les projets autour de la théorie, des méthodes et la réalisation d'instruments qui sont repris et utilisés par les professionnels. Elles devront continuer à alimenter la profession en guides, manuels, recommandations, bonnes pratiques et normes.

Vu l'importance qu'ont prise les documents électroniques, la dématérialisation et le *records management*, on imagine que ces trois sujets, pris individuellement ou combinés selon les cas, devraient attirer tout spécialement l'attention des associations. Ces sujets sont en effet devenus incontournables et les besoins sont bien présents. De nombreuses études sont en cours, des institutions mènent des expériences, l'environnement évolue, la législation également, tout concourt pour que ces thèmes demeurent sur le devant de la scène au cours de ces prochaines décennies.

Ceci dit, il conviendra également que les associations promeuvent des disciplines que l'on a parfois tendance à négliger de nos jours, comme la paléographie, la diplomatique, la sigillographie et les langues anciennes par exemple, dont la connaissance est requise pour le traitement et la communication de kilomètres de documents anciens : tout un pan de notre patrimoine dépend de ces disciplines et de leur degré de maîtrise.

Les rapports entre archives et société, la déontologie, la construction de bâtiments respectant les normes environnementales et de conservation, la promotion des archives, pour ne citer que quelques exemples, sont autant de sujets sur lesquels devraient encore plancher les associations.

La recherche

S'il est un domaine quelque peu délaissé par les associations et plus généralement par la profession, c'est bien celui de la recherche. Certes, cette activité n'est pas prioritaire pour les associations, mais une profession peut difficilement avancer sans les résultats de la recherche. C'est pourquoi, dans la mesure du possible, les associations devraient contribuer aux efforts qui sont faits dans ce domaine et ne pas abandonner cette activité aux seuls universités et instituts de recherche. Le réseau de professionnels que représentent les associations et l'accumulation de compétences et d'expérience qu'ont leurs membres doivent être mobilisés pour participer à des projets spécifiques. Ceux-ci peuvent être directement liés au monde associatif ou à la profession, en général. Des partenariats avec les universités et les instituts de recherche devraient être mis sur pied.

Publier et diffuser

Les associations devront veiller à bien soigner leur politique éditoriale. Entre les publications dites traditionnelles et les publications Web, le spectre des possibilités s'est élargi. Or, les publications sont un excellent moyen de faire circuler de l'information, de partager les expériences, de découvrir des solutions aux problèmes et tout simplement d'améliorer le niveau de la profession.

Elles obligent également les membres des associations à contribuer au développement de la profession par leurs travaux.

Toutes les contributions, quelles que soient leur forme, doivent faire l'objet de campagnes de promotion de la part des associations. Trop souvent, les publications demeurent peu connues, même dans le cercle professionnel.

L'équilibre entre publication papier et publication électronique pourrait basculer au profit de la seconde.

Marché de l'emploi

De plus en plus, les associations sont actives sur le marché de l'emploi. Non seulement, elles font circuler les annonces des postes à pourvoir ou à repourvoir, mais elles assurent également une forme de veille et font valoir leur position quand elles constatent des problèmes tant dans le recrutement des professionnels que dans l'exercice de la profession. Sans une présence forte des associations sur le marché de l'emploi, on ne voit pas comment certains travers constatés pourraient être éliminés.

Dans certains cas, elles assurent également la promotion de la profession en faisant de la publicité ou en intervenant lors de présentations, voire dans des salons professionnels.

On peut se demander dans quelle mesure les associations arriveront à terme à influencer le marché de l'emploi. Arriveront-elles à faire valoir leur point de vue par rapport aux critères de recrutement, aux diplômes ou qualifications requis, aux salaires et au positionnement de la profession dans les échelles de traitement, voire par rapport à la responsabilité hiérarchique ?

Les associations devront contribuer à faire connaître la profession aux jeunes dont certains sont susceptibles de se lancer dans une formation en archivistique et d'exercer la profession d'archiviste dans le futur. Pour pouvoir agir de manière informée et répondre à leurs interrogations, une bonne connaissance du marché de l'emploi est requise.

Les associations devront également poursuivre leur lutte en faveur d'une juste rétribution des travaux des archivistes, qu'ils soient employés dans le secteur public ou privé, voire indépendants. Selon les pays et les institutions, les montants proposés ne correspondent pas toujours à ce que les professionnels pourraient espérer, la profession d'archiviste n'étant pas encore reconnue à son juste niveau. Tous les efforts en matière de promotion, de communication et de pédagogie entrepris par les associations et les professionnels en vue de mieux faire connaître le rôle, les responsabilités et les travaux accomplis par les archivistes, contribuent également à la révision des politiques de rétribution.

Assurer une veille et mettre en réseau

La société change à grande vitesse. Les associations doivent se montrer réactives et capables de suivre l'évolution, voire dans la mesure du possible de l'anticiper. Dans cet environnement qui se transforme, elles auraient tout intérêt à partager la veille en mettant en réseaux les résultats de leur action dans le domaine. Pour le moment, cette mutualisation de la veille est encore absente alors qu'elle serait possible du point de vue technique. Une telle démarche serait bien sûr plus aisée à réaliser dans des sphères linguistiques communes.

On pourrait tout à fait imaginer qu'en fonction des connaissances linguistiques de ses membres, une association tente d'effectuer une veille professionnelle sur ce qui se passe en matière d'archivistique dans d'autres pays. Les observateurs peuvent utiliser de nos jours différents moyens pour suivre cette évolution : entre les listes de discussion, les publications, les sites Web, les blogs, les tweets, la participation à des réunions et des congrès, les voyages d'étude et les contacts personnels, les possibilités sont nombreuses.

La veille peut porter sur différents domaines. Traditionnellement, on pense à la veille technologique. Mais, songeons aussi à la législation, qui, avec son cortège de changements et de nouveautés, est très directement liée aux activités et missions des archivistes : ces dernières années, dans tous les pays, des changements législatifs ont entraîné des modifications et des adaptations parfois majeures.

La veille peut s'accomplir sur les nouveaux produits mis sur le marché et ayant un lien avec la profession : on pense bien sûr au matériel de conservation, mais également aux prestataires de service, à la sécurité ou encore aux produits informatiques.

Elle peut s'intéresser à la conservation, une spécialité en soi. Les institutions conservent des supports variés, qui demandent des soins et parfois des interventions. De nombreux spécialistes sont à l'œuvre, dans des instituts de recherche, des universités ou des laboratoires privés. Ils publient des rapports et des recommandations, produisent des normes et effectuent des expertises. Ce vaste savoir, difficile à repérer, doit faire l'œuvre d'une attention particulière de la part des archivistes auxquels on a confié un patrimoine qui se dégrade et subit des attaques de diverses natures au cours du temps.

La veille peut également s'appliquer à ce que publient les bibliothécaires et les documentalistes en particulier, mais aussi à ce qui est produit par les musées. Ces professions partagent avec les archivistes de nombreuses préoccupations.

Sans oublier que si les archivistes peuvent se regrouper sous la bannière de l'ICA, les autres professions ont également leur organisation faitière. Aussi, il serait bon de suivre ce qui se passe tant à l'IFLA (*International Federation of Libraries Associations*), pour les bibliothèques, qu'à l'ICOM (*International Council of Museums*), pour les musées, par exemple, et dans les associations nationales recouvrant les différentes professions mentionnées. L'UNESCO pourrait être ajouté à cette liste. Finalement, dans un certain nombre de pays, les activités des organismes gouvernementaux ayant un lien avec l'activité et les missions des archivistes pourraient être intéressantes à suivre.

Comme on le voit, les champs qui pourraient faire l'objet d'une veille sont très nombreux. Les associations ont besoin de l'effort collectif de leurs membres pour pouvoir couvrir autant de champs que possible. Elles doivent pouvoir repérer dans leurs rangs, les personnes ayant des compétences et une expérience dans des secteurs qui sont les moins communs, de manière à les solliciter afin qu'elles se chargent de l'observation de secteurs particuliers (technologie, droit, conservation, sécurité, information documentaire, histoire, enseignement, etc.). Des interrogations demeurent toutefois: où doit s'arrêter la veille? Quelles peuvent être les limites d'une telle activité? Pour réussir, les associations souhaitant se lancer devront mettre en place de véritables programmes et construire des équipes. Elles devront également choisir les moyens de diffusion de l'information les plus adéquats. Mais une attitude pro-active est nécessaire pour affronter l'avenir en mettant le plus d'atouts de leur côté.

La déontologie

Les associations auront à jouer un rôle prépondérant sur la déontologie. Les cas où celle-ci est au centre des préoccupations, sur le terrain, se multiplient. Les associations doivent demeurer des garde-fous contre les influences extérieures, qu'elles proviennent des employeurs, ou de groupes de pression, quand les codes de déontologie ne sont pas respectés. Peut-être que les associations devront se montrer plus incisives dans certains cas, en portant les problèmes sur la place publique. Peut-être devront-elles même, dans d'autres cas, protéger des professionnels mis en danger ou traités injustement suite à leur prise de position ou à leur refus d'obtempérer, quand ils pensaient être dans leur droit et respecter le code de déontologie de la profession. Il ne faut pas oublier, que ce soit dans les démocraties comme dans des pays où les gouvernements ne sont pas démocratiques, que les situations dans lesquelles les archives sont au centre de la tourmente sont nombreuses. On peut se demander si le code de déontologie du Conseil international des archives protège suffisamment les professionnels en cas de crise et de conflit. Certains

membres de la profession se sont élevés ces dernières années pour réclamer l'élaboration d'un texte complémentaire sous l'égide d'une organisation internationale, peut-être les Nations-Unies, qui garantisse une certaine protection aux professionnels qui se trouvent mis en danger.

Le fonctionnement des associations

Pour mieux servir leurs membres et la profession, il est important que le fonctionnement des associations gagne en efficacité, en qualité, en vitesse et en souplesse.

Les associations devront déterminer quels sont les secteurs dans lesquels elles peuvent encore faire des progrès. Elles ne pourront cependant pas agir à leur guise : elles devront tenir compte de leurs ressources humaines et financières, deux contraintes importantes. Elles devront également connaître et comprendre leurs membres afin de les servir au plus proche de leurs attentes et intérêts.

Des organisations perfectibles

Comme toutes les associations professionnelles, celles qui réunissent des archivistes ont une marge de progression dans leur fonctionnement. Elles devront tenter d'élargir leur rayon d'action, prendre des initiatives, améliorer leur communication et leur maîtrise des technologies.

Certaines associations devraient revoir les bases sur lesquelles elles fonctionnent afin de s'adapter aux changements. Les modèles très centralisateurs ont peut-être fait leur temps : la décentralisation ou la régionalisation peut avoir des avantages dans des pays d'une certaine taille ou dans les pays où les caractéristiques régionales sont très marquées. Les systèmes mis en place pour la gouvernance sont parfois considérés comme trop lents et trop lourds : ils doivent être repensés de manière à être plus souples et plus légers. Dans nos sociétés où tout va vite, on ne peut plus se permettre de perdre trop de temps avant de prendre des décisions et les faire connaître, en particulier pour tout ce qui a trait aux affaires publiques. Les associations devront donc améliorer leur système de prise de décision de manière à accélérer le mouvement et diffuser rapidement le résultat des délibérations des instances décisionnelles.

Certaines associations pourraient être tentées de renforcer leur équipe permanente, en engageant des personnes rétribuées supplémentaires. La professionnalisation des secrétariats, voire de certaines tâches accomplies dans le cadre des activités associatives, est réclamée par beaucoup. Quand les associations sont de taille modeste, le recours à une personne à temps partiel continuera d'être la règle. Dans les pays où cela est envisageable, le télétravail pourrait également être une piste à étudier afin de diminuer les charges de location. Mais pour les associations d'une certaine taille et offrant des prestations diverses et parfois complexes, disposer de personnes formées et spécialisées, est un véritable défi.

On peut imaginer que des associations seront tentées de partager avec d'autres organisations du même type les frais relatifs aux infrastructures nécessaires pour fonctionner correctement. Ce genre d'approche peut être possible pour les secrétariats, la tenue des comptes et de la trésorerie, les guichets d'accueil, la mise à disposition de salles de réunions ou de formation, les installations informatiques par exemple.

Répondre aux attentes des membres

Les membres sont au centre des préoccupations des associations. Ces dernières sont là pour les servir et, dans la mesure du possible, pour les satisfaire. Les associations devront mieux connaître dans le futur leurs membres et leurs attentes. Le comportement des membres a en effet évolué. Ils sont de plus en plus insaisissables et exigeants. Leurs attentes sont souvent plus précises que par le passé quant à ce que leur association devrait faire et aux produits et prestations qu'elle devrait offrir. Bien des membres des associations n'hésitent plus non plus à se plaindre, certains ayant l'impression que ce qu'ils reçoivent est sans commune mesure avec le montant de la cotisation qu'ils paient.

Des membres réclament toujours plus mais ne souhaitent pas augmenter les ressources financières de l'association et en particulier augmenter les cotisations qu'ils paient. Cette mentalité qui fait des associations une marchandise - comme une autre - se développe. Et pourtant, une association n'est justement pas une marchandise. Faut-il le rappeler, à la différence de bien d'autres secteurs, dans le monde associatif, non seulement les membres paient leur cotisation pour participer, mais ils doivent également assurer une partie des tâches pour que l'association vive et se développe. La vraie question finalement est toujours la même. Pour paraphraser John F. Kennedy, les membres des associations devraient s'interroger sur ce qu'ils peuvent apporter à

leur association plutôt que se demander ce que l'association peut leur apporter. Le sentiment d'appartenance à un collectif, le partage des responsabilités, le partenariat doivent être remis au goût du jour. Sans quoi, l'association deviendra un service comme un autre, service qui aura un coût que le consommateur acceptera ou non de payer. Le risque est grand que nous arrivions à ce type de rapport entre association et professionnels.

On peut comprendre les personnes qui souhaitent que les ressources associatives soient utilisées de manière transparente et utile, mais on peut se questionner sur le fond des choses : il ne faudrait tout de même pas tomber dans des extrêmes éloignés de l'idée même et de la philosophie des associations.

Les finances : un défi constant

Les associations devront être capables d'innover pour s'adapter aux circonstances et tenter de satisfaire leurs membres. Or, ces derniers en veulent toujours plus. Dans ce contexte, chaque association devra se poser la question de l'adéquation entre ses ressources et ses dépenses. Autrement dit: soit une association a la politique de ses moyens, soit elle doit avoir les moyens de sa politique. Les associations devront être réalistes et faire des choix parfois douloureux. Faute de moyens suffisants, elles devront renoncer à certaines prestations ou à certains développements, même s'ils sont très attendus. Ou, si ce n'est pas l'option qu'elles retiennent, elles devront alors augmenter les revenus, en haussant en particulier le montant des cotisations et en trouvant des sources complémentaires de financement. Face à ce dilemme, les membres devront débattre et se mettre d'accord pour faire pencher le plateau d'un côté ou de l'autre de la balance, tout en assumant les conséquences de leurs choix.

Comme nous l'avons évoqué, gérer les finances d'une association se révèle être un exercice difficile sur le long terme. Peu d'associations échappent aux problèmes financiers. Or, nous ne voyons pas les associations être subitement en mesure de créer des réserves substantielles, cette possibilité ne demeurant le privilège que d'un nombre restreint d'entre elles. Même des associations bien portantes aujourd'hui ne sont pas à l'abri: elles peuvent se trouver dans une situation difficile dans l'avenir, faute d'une politique financière en adéquation avec leurs moyens réels, ou suite à des revers (mauvais placements, baisse de revenus, engagements hasardeux dans des projets, utilisation régulière des réserves pour combler des déficits annuels, etc.).

N'oublions pas non plus que, dans de nombreux pays, la fragilité économique endémique ou les soubresauts passagers que traverse l'économie, affectent parfois de manière durable la situation des professionnels. Payer une cotisation à une association, même professionnelle, peut se révéler un obstacle insurmontable, dans certains cas. Aussi, la marge de manœuvre des associations sera le plus souvent ténue. Le danger qu'elles réduisent la voilure de telle manière que les membres perdent tout intérêt, faute de produits et de prestations suffisants, existe. À l'inverse, le danger qu'elles fassent fuir leurs membres, en leur demandant trop d'argent pour financer des développements, ne peut être minimisé. Le juste dosage est donc difficile à trouver.

Quant aux apports financiers extérieurs, ils ne sont pas simples à obtenir. La concurrence est rude et les associations d'archivistes ne sont que très rarement parmi les premiers destinataires des dons et de la générosité des sponsors. Dès lors, la question financière occupera pour longtemps le haut de la liste des préoccupations des associations. Chacune d'entre elles devra analyser son contexte général, sa situation économique et sa politique financière. Chacune d'entre elles devra faire preuve d'une bonne dose de bon sens, de flexibilité, de persévérance et de créativité.

L'impact des nouvelles technologies

À n'en pas douter, l'évolution des technologies nous réserve encore bien des surprises : les innovations qui transforment même notre vie quotidienne sont toujours plus nombreuses. Elles ont également un impact direct sur nos pratiques professionnelles et associatives. Nous n'avons certainement pas encore pris toute la mesure de cette évolution. Les associations devront s'adapter à cette réalité et tirer si possible avantage de ces changements. Mais pour ce faire, elles devront évaluer correctement les conséquences de leurs choix. Devront-elles par exemple faire appel à des entreprises extérieures ou engager du personnel qualifié pour accomplir les tâches requises? Pourront-elles plutôt se reposer sur l'aide de bénévoles? Auront-elles les moyens financiers pour investir dans l'évolution des infrastructures? Disposeront-elles de suffisamment de volontaires pour animer les différents réseaux et maintenir leur site Web? Comment accompagneront-elles celles et ceux qui ne sont pas férus des technologies ? Il est indéniable que l'on ne peut pas arrêter le progrès et que les technologies sont incontournables: aussi les associations devront trouver leur voie.

On assiste actuellement à la création de deux groupes : celui qui maîtrise les technologies et celui qui rencontre de la difficulté face aux technologies, voire qui résiste. Les nouvelles générations, nées dans un monde où les technologies sont omniprésentes, sont très à l'aise dans le contexte actuel. Elles ne conçoivent peut-être pas une vie sans ces outils, adoptent toutes les nouveautés et se montrent curieuses sur les possibilités qu'elles offrent. Dans les générations plus anciennes, sans vouloir généraliser ou grossir trop le trait, la chose se présente autrement : l'attrait pour ces outils est souvent moindre ou il ne dépasse pas le stade de la prise de connaissance, même s'il y a bien sûr des exceptions. Dès lors, comment les associations pourront-elles satisfaire les besoins et les envies des uns et des autres ?

Le même fossé existe entre les associations qui auront les moyens d'utiliser les nouvelles technologies et celles qui ne peuvent les utiliser que de façon marginale, voire pas du tout. Cet éventail existe au niveau international, les associations n'étant pas égales dans ce domaine. Pour certains observateurs, à l'échelle de la planète, le fossé se creuse ; pour d'autres au contraire, il tend à se combler lentement. L'avenir nous dira qui a raison.

Au-delà de la question de l'accès aux technologies, demeure une question essentielle : de quoi auront réellement besoin les membres des associations ? Ils ne souhaitent certainement pas être abreuvés d'informations sur tout et n'importe quoi. Il faudra que les associations trouvent un juste milieu entre la nécessité de faire circuler de l'information et une avalanche d'informations que plus personne n'a ni le temps ni l'envie de lire. L'un des défis dans le futur sera donc de mieux cibler les besoins et d'améliorer la qualité de l'information mise à disposition. Dans la mesure du possible, il faudra même que les membres puissent paramétrer la majorité des filtres qui seront mis en place pour obtenir une information ciblée et proportionnée.

Recruter de nouveaux membres

L'un des buts des associations est de réunir le plus de professionnels possible sous leur bannière. Cet objectif exige une attention de tous les instants. Les associations doivent pouvoir atteindre une taille critique si elles veulent avoir un certain poids et pouvoir répartir le travail et les charges. Elles doivent également veiller à renouveler les personnes prêtes à s'engager: le passage de témoin d'une génération à une autre doit non seulement se faire, mais doit être préparé, au risque sinon d'enfermer l'association dans une forme de ronronnement et de la transformer en un club restreint à un groupe défini de personnes.

Or, les mentalités changent: comme il l'a déjà été souligné, nous vivons une certaine crise des valeurs. Parmi les changements ayant un fort impact sur le monde associatif, citons la montée de l'individualisme, qui progresse rapidement. Les faits sont là : les bénévoles se font de plus en plus rares. Les associations sont parfois en crise faute de volontaires ou parce que les personnes qui se dévouent, toujours les mêmes, finissent par s'épuiser à force d'être sollicitées.

Les jeunes générations ne sont plus faites du même bois que les précédentes. Elles créent plus de liens en dehors du monde associatif et vivent de nouvelles formes de sociabilité. Les priorités ont changé : individu, famille, réussite personnelle, mais aussi loisirs et bien-être prennent de plus en plus le pas sur l'altruisme, l'engagement et la solidarité. De plus, les gens vivent en passant sans cesse d'une activité à une autre et leur engagement d'aujourd'hui n'est pas forcément celui de demain. Dans nos sociétés, fortement marquées par une forme continue de *zapping*es associations professionnelles n'échappent pas au mouvement : elles sont tout simplement devenues un produit de consommation et celui qui paie en veut pour son argent. Cette mentalité à tendance à devenir encore plus forte au fil des ans. De ce fait, de nombreuses associations rencontrent des difficultés pour attirer les jeunes professionnels et les faire entrer dans les associations.

Dans ce contexte général, les équipes en place devront déployer des efforts supplémentaires afin de démontrer aux jeunes toute l'utilité et tout l'intérêt de participer au mouvement associatif. Si les associations échouent dans ce domaine, leur futur sera compromis.

Les associations doivent veiller non seulement à attirer de nouveaux membres, et, en parallèle, à conserver leurs membres en les fidélisant. Or, on le sait, dans certaines associations, les mouvements sont nombreux : des membres arrivent, d'autres s'en vont, le tout sur un rythme soutenu. Cette situation peut traduire une certaine insatisfaction soit par rapport aux prestations soit par rapport à la direction prise par l'association. Les comités doivent être à l'écoute de leurs membres, observer et prendre au sérieux les signes de malaise ou de mécontentement qui se manifestent. Ils doivent également apprendre à tirer les conséquences de certains choix et être aptes à reconsidérer les choses et à évoluer.

Renouveler les dirigeants

Les associations devront veiller à mettre en place une politique de renouvellement de leurs élus et dirigeants. Il est important à la fois d'assurer la continuité et l'identité d'une association, mais aussi de laisser s'exprimer de nouvelles idées et de permettre à une nouvelle génération de mener les choses à sa façon, en fixant ses propres priorités et objectifs. Les associations doivent encourager l'engagement et le partage de la responsabilité.

Or, nous assistons à une véritable crise de l'engagement dans de très nombreuses associations à travers le monde : celles-ci ne trouvent plus suffisamment de personnes acceptant d'occuper les charges à responsabilité dans leurs différents organes. Il est, par exemple, très difficile de trouver des personnes pour occuper certaines positions, comme celles de trésorier, de membres du conseil ou pour présider des groupes de travail. Quant à la charge de président, elle constitue un problème en soi, comme nous l'avons évoqué plus haut. Ces dernières années plusieurs associations, parfois de taille importante, n'ont pas réussi à trouver un président et elles ont dû recourir à des solutions transitoires, en attendant de trouver la perle rare.

Si, dans certains cas, les associations peinent à trouver des personnes prêtes à assurer une charge électorale, dans d'autres, des élus s'accrochent contre vents et marées à leur poste. Le problème n'est alors pas que ces personnes soient incompétentes ou pas dévouées, mais elles empêchent un renouvellement nécessaire des élus et la redistribution des responsabilités. De plus, il est important que les visions évoluent au cours du temps, que les associations ne se sclérosent pas et empêchent la progression de leurs membres. Cette situation a une conséquence non seulement sur la relève qui se fait attendre au sein des associations, mais aussi sur le *leadership* associatif.

Engagez-vous !

Finalement, les associations vivent uniquement par leurs membres et pour leurs membres. Le futur de la profession dépend en grande partie de l'engagement des professionnels dans les associations. Or, l'engagement est une valeur fondamentale qui semble se perdre dans nos sociétés contemporaines et qu'il convient de ranimer.

Comme nous l'avons vu tout au long de cette étude, le monde associatif fait preuve d'une belle vitalité. L'élan, pris il y a quelques décennies, semble solide. Et, bien que toutes les associations ne progressent pas au même rythme, le

bilan peut être globalement considéré comme positif. De nos jours, les associations ont gagné en visibilité et en force : elles participent aux débats de société pour les thèmes qui les concernent, interviennent auprès des autorités, sont présentes dans les médias, nouent des liens avec différents partenaires, ouvrent des chantiers de réflexion, gèrent des projets parfois d'envergure, collaborent avec d'autres professions et tissent des liens au niveau international. Aussi, il est indéniable que les associations ont atteint un nouveau palier dans leur trajectoire et contribuent largement au pro_{gr}ès de la profession - quand elles n'en sont pas le moteur.

Mais, mal_{gr}é les pro_{gr}ès indéniables accomplis ces dernières décennies, la profession d'archiviste demeure fragile :

- elle est peu connue du _{gr}and public - qw, le plus souvent, a des difficultés à cerner son utilité ;
- elle n'est pas toujours reconnue par les autorités ;
- elle peine à s'implanter et à se développer dans le secteur privé ;
- elle est concurrencée sur de nombreux sujets par d'autres professions ;
- elle est parfois décriée par des _{gr}ouper qui devraient être ses partenaires (comme les généalogistes, les historiens et les chercheurs) ;

Aussi, il est vrai que les raisons de resserrer les rangs entre archivistes et de tenter de sensibiliser les différents interlocuteurs avec lesquels ils sont en contact ne manquent pas. Mais au-delà de ce constat, les archivistes ne s'engagent pas dans les associations uniquement par nécessité ou par réaction : ils le font également par conviction. Les professionnels qui donnent au mouvement associatif de leur temps et de leur énergie, que ce soit de manière épisodique ou régulière, le font parce qu'ils croient en leur profession. Ils sont conscients de son rôle dans la société et se battent pour certaines valeurs - dont les valeurs démocratiques -, ils luttent pour améliorer la gestion tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ils se sentent responsables du patrimoine qui leur est confié et dont ils prennent soin, ils assurent l'accès à l'information. Or, même si un archiviste peut contribuer, à son échelle, à sensibiliser ses interlocuteurs directs, son rayon d'action demeure limité et son poids est souvent trop faible. L'association représente toujours et encore la meilleure formule pour obtenir un effet démultiplicateur et un impact plus fort. La participation au mouvement associatif n'est pas un luxe, elle doit être la traduction d'un engagement personnel et professionnel.

Il est important que chaque association définisse les valeurs dans lesquelles ses membres se reconnaissent et pour lesquelles ils sont prêts à s'engager¹. Ces valeurs se forgent et évoluent petit à petit, au gré des expériences, grâce au passage de témoin entre générations, après des débats et des remises en question. Parmi toutes ces valeurs, il en est une qu'il convient de mettre tout particulièrement en exergue: l'engagement. C'est pourquoi, pour faire écho à l'actualité et reprendre le titre de l'un des ouvrages récents de Stéphane Hessel, personnalité devenue mondialement célèbre sur le tard par ses écrits et ses prises de position², je lance ce simple appel en faveur de monde associatif destiné aux archivistes néophytes comme aux archivistes confirmés : engagez-vous ! Les associations ne peuvent ni vivre ni évoluer sans l'engagement de leurs membres et celui des professionnels.

Les relations entre associations d'archivistes et associations d'autres professions

L'évolution des relations entre les associations d'archivistes et les associations des professions qui leur sont proches, comme celles qui réunissent les bibliothécaires, les documentalistes, les conservateurs de manuscrits, les muséologues, les restaurateurs ou les informaticiens par exemple, représente un sujet de première importance. Or, si l'on assiste, selon les pays, à des rapprochements, à des collaborations et à des synergies entre ces différentes professions et entre les associations qui les représentent, dans certaines circonstances, les échanges se font plutôt sur le mode de la concurrence, quand ce n'est pas de la franche hostilité. Faut-il en conclure que tous ces professionnels pensent partager le même territoire et devoir délimiter leur espace les uns par rapport aux autres ? Leur attitude parfois pousserait à le croire. Les uns comme les autres donnent en effet l'impression de chercher leur place. Dans un contexte qui évolue, les associations d'archivistes devront-elles marquer leur différence et choisir la voie de l'indépendance absolue ? Ou devront-elles plutôt chercher des appuis et créer des synergies, voire réfléchir à l'éventualité de

¹ La *Socie!* et *American Archivists* (SAA) a lancé en 2011 un document intitulé « *Core Values of Archivists* » qui détaille les valeurs reconnues par les professionnels et leur responsabilité sociale : http://www2.archivists.org/statements/saa-core-values-statement-and-code-of-ethics#core_values

² HESSEL (Stéphane), *Engagez-vous*, Paris, 2011. Qui fait suite à sa publication précédente intitulée *Indignez-vous* (Paris, 2010).

fusionner avec d'autres associations professionnelles? Si nous ne pouvons pas prévoir l'avenir de manière certaine, il est cependant indéniable que les associations d'archivistes devront faire des choix.

Concurrence ?

Le métier d'archiviste a du potentiel. Dans nos sociétés contemporaines, les besoins sont énormes en matière de gestion de l'information, de *records management* (gestion de documents), de constitution du patrimoine, de dématérialisation ou d'accès aux documents, pour ne citer que quelques domaines importants. Les archivistes sont tout à fait qualifiés pour traiter tous ces sujets. Toutefois, depuis quelques années, l'intérêt que recouvre l'ensemble de ces domaines, suscite des mouvements inattendus jusqu'alors: les débats entre les archivistes et les membres de différentes professions autour de la question des compétences nécessaires pour traiter un sujet ou un autre, de savoir qui doit prendre en charge quels aspects ainsi que des « frontières » entre les différentes professions, sont de plus en plus nombreux et parfois animés.

Sans vouloir noircir le tableau, il faut reconnaître qu'à l'occasion les choses dérapent. Des différends entre professions peuvent devenir des querelles aux proportions importantes. Prenons le cas par exemple de la gestion des archives courantes et intermédiaires (*records management*). Dans les pays anglo-saxons, la situation est assez claire puisqu'il existe des spécialistes chargés de ces étapes, comme nous l'avons vu, les *records managers* (gestionnaires de documents). Mais, dans de nombreux pays, faute de tradition dans le domaine, le débat est ouvert. Alors que les archivistes auraient tendance à penser que celui-ci est du ressort de leur profession, tant les documentalistes que des personnes qui se réclament du *records management*, sans pour autant toujours avoir une formation spécialisée dans ce domaine, leur disputent les compétences et la responsabilité de ces phases importantes du cycle de vie de l'information et des documents. Il en va de même pour la gestion des documents électroniques. Les archivistes peuvent se trouver dans certains cas mis de côté au détriment des informaticiens et des documentalistes. Ils doivent rappeler leur existence et leurs qualifications et pousser les décideurs à les incorporer dans les projets et les prises de décisions. Aussi, selon les cas, les échanges entre les différentes professions peuvent déboucher sur des tensions. Les prises de position ou les déclarations des uns peuvent entraîner la réaction des autres. Les initiatives prises par certains professionnels sont considérées par les autres comme des ingérences, voire des actions visant en fait à s'assurer de nouveaux territoires. Les archivistes se sentent parfois attaqués sur ce qu'ils considèrent comme leur bastion traditionnel.

À l'avenir, les archivistes devront lutter pour défendre la conception de leur mission et conserver leur place. Épaulés par les associations, ils devront occuper le terrain en faisant preuve, face aux employeurs, à leurs partenaires et aux autres associations professionnelles, de leurs compétences et de la solidité de leur engagement. Corollaire de l'évolution et de cette réalité, s'ils ne veulent pas se faire déborder par d'autres professionnels, ils devront également compléter leur bagage et ajouter des compétences dans certains domaines car les professions ne sont pas figées : elles évoluent plus ou moins vite au fil des générations. Les transformations de ces dernières années peuvent être considérées comme une opportunité ou comme un danger selon l'analyse et les convictions de chacun. De nombreux archivistes tentent de se démarquer d'autres professions en faisant valoir les spécificités de leur métier et les responsabilités qui leur incombent. D'autres se questionnent et remettent en cause ce qu'ils considèrent comme une forme de réflexe corporatiste stérile ou une forme d'immobilisme de la profession : ils verraient au contraire d'un bon œil un rapprochement avec d'autres professions. La position de la profession n'est pas monolithique sur ce thème. Les avis sont partagés selon les associations et les pays. Aussi, plutôt que de chercher l'exclusivité, certainement faudrait-il viser à la multiplication des contacts, échanges et partenariats avec des associations professionnelles d'autres branches en lien avec les archives et les archivistes.

Partage et collaboration

La concurrence n'est pas la seule voie possible. Les associations d'archivistes ont également beaucoup à apprendre des autres associations. Non seulement du simple point de vue de l'organisation et du fonctionnement associatif, mais aussi du point de vue strict des connaissances professionnelles. Rien d'étonnant à cela : comme mentionné à diverses reprises, les institutions d'archives et les archivistes se trouvent, par leur mission, confrontés à une multitude de sujets qui embrassent des secteurs très divers de la connaissance. Selon les thèmes, les bibliothécaires, les documentalistes, les restaurateurs, les spécialistes de la conservation ou ceux qui se dédient à la restauration des documents, les *records managers* (gestionnaires de documents) tout comme les informaticiens sont dans certains cas en avance sur les archivistes. Ils peuvent leur fournir des informations et une expertise bienvenues. L'inverse est également vrai : les archivistes ont également un savoir et des ressources qui peuvent intéresser d'autres professions. Le partage de l'expérience, de la connaissance et de l'information est important pour que les institutions et les

professionnels puissent accomplir de la meilleure façon possible leur mission pour le bien de la collectivité et de leurs employeurs respectifs, qu'ils soient privés ou publics.

Les sujets sur lesquels les professionnels et les associations peuvent collaborer sont nombreux. L'utilisation du langage XML, la description, l'indexation, la numérisation, la conservation des différents supports de l'information, le droit d'auteur, l'accès à l'information, les plans d'urgence et d'intervention en cas de catastrophe, la préparation de normes internationales dans des domaines divers, la déontologie, la conception de logiciels spécialisés sont autant d'exemples qui montrent que le potentiel est bien présent.

Au-delà de cette simple collaboration, selon les circonstances et les contextes, l'union peut se faire entre les différentes professions et associations face à des difficultés. Les uns comme les autres ont besoin d'alliés et d'appuis pour pouvoir faire valoir leur point de vue et réussir leurs entreprises dans des débats publics, au moment de différends ou lors de projets législatifs par exemple.

Au niveau international, le Conseil international des archives est engagé dans des échanges réguliers et une série de partenariats avec les autres organisations professionnelles internationales réunissant les bibliothécaires (IFLA) et les muséologues (ICO:M) par exemple. Ces initiatives devront certainement être renforcées dans le futur, les intérêts des uns et des autres étant sur certains points totalement partagés.

Il en va de même dans de nombreux pays, dans lesquels les collaborations se mettent en place au fil des ans entre les associations professionnelles nationales représentant les bibliothécaires, les documentalistes et les muséologues entre autres. Toutes ces associations auraient tout à gagner à voir leurs échanges et leurs liens renforcés.

Des partenaires à ne pas oublier

Les associations d'archivistes n'entretiennent pas exclusivement des relations avec d'autres regroupements professionnels apparentés. Je pense aux associations d'usagers, de généalogistes et d'historiens, qui sont importantes pour les archivistes et pour leurs activités. Les associations d'archivistes non seulement échangent et débattent avec ces partenaires mais elles développent également des projets et s'allient sur certains thèmes, tentant de défendre leurs intérêts communs, quand cela est jugé nécessaire. Les archivistes devraient

cultiver ces relations et s'appuyer plus souvent sur ces communautés qui ont non seulement une sensibilité pour les archives, mais également des besoins. Les associations citées peuvent être de puissants relais dans la société et auprès des gouvernements. Elles peuvent également accomplir du *lobf?ying* en faveur des archives et des archivistes.

Les associations d'archivistes devront également créer des partenariats avec des professions avec lesquelles elles n'ont encore que trop peu de contacts. Les archivistes devraient sortir des sentiers battus en s'intéressant en particulier aux associations qui réunissent les secrétaires municipaux, les officiers d'état civil, les auditeurs publics, les préposés à la transparence et à la protection des données personnelles, les activistes en faveur des droits de l'homme ainsi que les différentes associations réunissant des spécialistes de l'informatique, etc. Toutes ces associations ont un lien avec les archives et les archivistes : l'apport réciproque et le potentiel de collaboration sont bien présents.

À bien considérer les choses, les associations - professionnelles ou non - avec lesquelles les archivistes pourraient collaborer, sont fort nombreuses. Les archivistes devraient se doter d'une stratégie et d'un programme dans le but d'identifier les associations qu'ils souhaiteraient approcher, de nouer des contacts et de lancer des projets avec ces nouveaux partenaires, pour le bénéfice réciproque des deux parties.

Possibles fusions ?

Depuis quelques années, nous observons le retour d'une tendance qui a déjà existé par le passé, avec plus ou moins de succès, à savoir la fusion de services d'archives avec d'autres institutions. Les cas se sont multipliés récemment tant au niveau d'institutions nationales que provinciales et municipales. Le plus souvent, ces fusions unissent le destin des archives et des bibliothèques, parfois des archives et des musées ou d'autres institutions culturelles, voire de secteurs plus éloignés des archives (comme l'état civil, le service des statistiques, etc.). Ces fusions résultent de la volonté des gouvernements de faire des économies d'échelle ou de créer des synergies entre des institutions qu'ils considèrent comme apparentées, voire tout simplement, dans certains cas, s'agit-il de regroupements tout à fait arbitraires. C'est selon. Ce même mouvement pourrait-il devenir un jour réalité en ce qui concerne les associations ? Plutôt que de cultiver une forme de distance ou même d'antagonisme, verra-t-on dans l'avenir des associations d'archivistes fusionner avec des associations de *records managers*, de

bibliothécaires, d'historiens, de muséologues ou d'autres professions? Même si les archivistes tiennent dans certains pays strictement à leur indépendance, rien n'est à exclure. Comme nous l'avons déjà évoqué, lorsque l'on se penche sur l'histoire des associations, on constate que différents modèles ont existé par le passé. Que ce soit au moment de la naissance d'une association ou à un point ou un autre de leur trajectoire, il est arrivé, pour différentes raisons, que l'une ou l'autre des associations d'archivistes se soit alliée à une autre profession.

Un devoir de clarté

Finalement, en évoquant les rapports entre associations professionnelles, on se rend compte que rien n'est définitif. La position des associations d'archivistes sur l'échiquier pourrait bien évoluer dans l'avenir. L'important est que les professionnels ne subissent pas les mouvements mais puissent faire leur choix, en pleine connaissance de cause. Les contraintes extérieures existent tant du côté des administrations publiques, des décideurs politiques, des responsables d'entreprises, que du côté des autres professionnels qui cherchent également leur place. De ce fait, il existe des potentiels comme des dangers, selon la position que l'on adopte. Mais les associations d'archivistes ont une part de leur destin dans leurs mains : elles ont le devoir de définir les contours, l'identité et les fondements de la profession, de se positionner vis-à-vis des autres professions de manière claire et transparente, en faisant connaître leur opinion. Cet exercice de clarté deviendra de plus en plus pressant avec le temps. L'évolution de la société, ainsi que des professions voisines, rendront cet effort incontournable.

La coopération internationale entre associations

Dans notre monde globalisé, l'avenir de la profession passe également par la collaboration entre associations à l'échelle internationale car celles-ci doivent s'ouvrir sur le monde et partager tant les problèmes qu'elles rencontrent que les projets qu'elles souhaitent mener. Dans les périodes de turbulences, de restrictions budgétaires, de redéfinition des priorités, de développement des technologies que nous traversons, leur capacité à collaborer et unir leurs forces leur permettra de pouvoir affronter le futur avec plus de sérénité. Les

discussions et les conclusions des deux congrès des associations organisées par la SPA à Madrid en 2007 et à Edimbourg en 2011 sont là pour nous le rappeler. Les associations ont une communauté de destin. Le dialogue, les échanges, la mise en commun, la solidarité doivent faire partie de leurs réflexions, de leurs programmes et de leurs actions.

Du rôle des associations au sein du Conseil international des archives

Comme nous l'avons vu, au niveau international, les associations collaborent en particulier au sein de l'ICA : elles devront poursuivre le dialogue avec les différents organes et tenter certainement de redéfinir leur rôle et leurs responsabilités. Le poids qu'elles représentent est certain mais est-il reconnu à sa juste valeur? Utilise-t-on à bon escient le potentiel des associations et leur formidable réseau ? Les associations constituent des relais qui apportent des informations à des dizaines de milliers de professionnels contribuant au bon fonctionnement et au développement des institutions archivistiques dans de très nombreux pays du globe. À l'inverse, elles peuvent faire remonter vers l'ICA nombre de débats et projets parfois ignorés. De plus, elles sont un réservoir de bonnes volontés et de potentielles collaborations. En bref, ce ne sont pas les raisons qui manqueraient pour que l'ICA se penche sérieusement sur ce thème.

Les associations ont parfois manifesté leur mécontentement vis-à-vis de l'ICA. Si dans les années 1970, elles n'ont fait qu'envisager brièvement la création d'une fédération d'associations, séparée de l'ICA, l'idée pourrait à nouveau émerger, car pour certaines associations, l'ICA ne répond pas ou plus à leurs attentes. Même si l'idée est dans l'air, il semble peu probable que les associations puissent donner vie à ce projet dans les circonstances actuelles. Une telle fédération aurait en effet besoin d'un budget conséquent pour pouvoir fonctionner. Or, les associations n'ont pas les ressources suffisantes, même en tenant compte de la capacité financière des plus riches d'entre elles. Et puis, serait-ce dans l'intérêt de la profession et des institutions de multiplier des structures et de les mettre potentiellement en concurrence? Ne serait-ce pas là une déperdition importante d'énergie et de moyens? Une telle rupture ne pourrait-elle pas déboucher à terme sur des résultats contre-productifs?

De la participation active et continue des associations

Même si l'idée de fédération ne dépasse pas le stade de la réflexion, les pistes ne manquent pas pour permettre aux associations de participer au développement de la profession au-delà de leurs frontières nationales, pour autant que les associations continuent à participer activement aux travaux et à la réflexion. Il arrive en effet que des associations remettent en cause leur participation à l'effort international. Il n'est du reste pas rare qu'un comité passe à l'acte et mette fin à l'engagement de leur association dans ce domaine. Deux raisons sont en général évoquées quand cela arrive : des questions budgétaires et un certain manque de résultat (ou du moins de résultat correspondant à l'attente des associations qui font ce choix). Il est vrai que les frais découlant de la participation de leurs membres à des réunions peuvent représenter des sommes qu'il ne faut pas négliger, en particulier quand les réunions ont lieu loin du pays dans lequel se trouve l'association; quant aux résultats, le débat est ouvert. Au niveau international, les choses se déroulent plus lentement que sur la scène nationale. Les obstacles sont nombreux : distance, langues, cultures, traditions archivistiques, contexte politique, légal et économique, peuvent, tour à tour, être évoqués. Ils pèsent de tout leur poids sur la bonne marche des projets. Ceci dit, obtenir des produits estampillés du label international, résultat d'un effort commun et de réflexions partagées, est bénéfique tant pour les professionnels que pour les associations. Il faut aborder les choses en ne se concentrant pas uniquement sur les coûts. Une profession ne se conçoit pas seulement dans ses frontières nationales, dans son contexte propre, en pleine isolation, déconnectée du reste du monde et encore moins en terme strictement financier. On peut comprendre que les comités des associations aient le souci d'un certain « retour sur investissement » car il ne s'agit là que d'une saine gestion des affaires, mais, dans le même temps, on peut s'inquiéter de cette façon de voir la vie associative internationale. Nul pays - et nulle association professionnelle - n'est à l'abri d'un retour de balancier: il arrive que, dans un pays ou un autre, les archivistes soient projetés dans des situations complexes, qui se traduisent par des suppressions de postes, des fermetures d'institutions, des coupes drastiques dans les ressources allouées, des remises en cause de leur mission. Or, les effets se font parfois sentir bien au-delà des frontières dans lesquelles se déroulent ces événements. Ces dernières années, certains événements ont affecté des pays ayant une solide tradition en matière d'archives et où les archivistes sont nombreux. Dans un monde globalisé, comme celui dans lequel nous vivons, la profession n'a aucun intérêt à se recroqueviller à l'intérieur des frontières nationales, pensant échapper à l'évolution et aux changements, voire aux turbulences. Il conviendra donc de

faire un effort tout particulier pour consolider la collaboration qui s'est dessinée ces dernières décennies et la faire évoluer. Finalement, les associations doivent partager à la fois les avancées, quand elles permettent de progresser, et faire preuve de solidarité dans les moments difficiles. Ce n'est qu'en présentant un front uni qu'elles peuvent espérer avancer et réussir à se faire entendre et à servir la profession de la meilleure manière.

Des possibles partenariats

En ce qui concerne les partenariats possibles dans le futur, plusieurs axes se dégagent. Je n'en évoquerai ici que cinq :

- La normalisation et l'harmonisation des pratiques

Le premier thème qui vient à l'esprit est celui de la création de normes internationales et du partage de textes relatifs aux fondements tant de la théorie que de la pratique archivistiques. Comme dans toutes les professions, les archivistes ont un grand besoin de mettre à plat les bases de leur métier, de trouver un terrain d'entente et d'harmoniser les approches théoriques et pratiques. Il en va de la consistance de la profession et de sa crédibilité. Certes, les archivistes ne partent pas de rien : au cours du temps, la profession s'est consolidée autour d'un noyau théorique et de pratiques. Et dans bien des domaines, les associations se ressemblent même si elles ne sont pas uniques, pour diverses raisons qui peuvent être d'ordre législatif, technique, de niveau de formation, de moyens financiers et humains ou tout simplement liées à des traditions. Il ne faut pas nier les particularités nationales, mais dans l'intérêt de la profession, il faut tout de même prendre en compte à terme la possibilité d'asseoir la profession sur un socle commun, partagé et reconnu. Les associations, tant au niveau national qu'international, devront poursuivre leurs efforts en vue de proposer des normes et des recommandations sur des sujets divers.

- Les technologies et la circulation de l'information

Les associations pourraient recourir plus fortement aux outils technologiques disponibles pour construire des ponts et mettre en place des partenariats avec les pays voisins ou entre des pays très éloignés géographiquement. Elles pourraient mettre en commun leurs efforts favorisant l'émergence d'une veille archivistique partagée, sujet déjà évoqué. Elles pourraient tenter d'organiser

une forme de meta-liste de discussion, qui réunirait sous la même adresse les messages circulant sur différentes listes nationales, développer en commun des wikis et pourquoi pas des blogs. Elles pourraient créer un portail des associations. Les possibilités offertes par les technologies semblent sans fin actuellement, et elles continuent d'évoluer pour ouvrir de nouveaux horizons.

- La formation

En matière de formation, les associations pourraient être tentées d'organiser des formations de base ou spécialisées partagées. Elles pourraient mettre sur pied des cycles de conférences, créer des bourses d'échanges et échanger leurs spécialistes afin de faire bénéficier d'autres collègues de leurs connaissances et expérience. Les rapprochements possibles sont également nombreux dans ce domaine.

- La recherche

Pour continuer à se développer, l'archivistique devra absolument pouvoir compter sur les résultats de recherches effectuées non seulement dans les programmes universitaires, encore trop peu nombreux dans ce domaine, mais également sur le fruit des recherches effectuées par des professionnels. Or, pris par leurs activités quotidiennes, le nombre d'archivistes pouvant dédier un peu de leur temps à ces activités est trop faible. Le nombre de publications est encore trop restreint également. Les associations pourraient développer des projets de recherche sur différents thèmes. Elles pourraient collaborer entre elles sur des projets définis, comme cela se fait depuis une trentaine d'années déjà au sein de la SPA.

- La solidarité

Nous avons déjà évoqué les projets menés par la SPA et l'association Archivistes sans frontières (AsF) en matière de solidarité. Mais d'autres initiatives pourraient encore être prises dans ce domaine. Il est certain que pour le devenir de la profession, la solidarité est une valeur qui doit être cultivée.

L'idée de parrainage entre associations est une piste qui mériterait d'être explorée. Des associations de pays dans lesquels la situation économique est plus stable pourraient venir en aide à celles se trouvant dans des pays où lesquels la situation économique est plus précaire. Les objectifs et modalités

seraient bien sûr à préciser. Le but ne serait pas nécessairement de soutenir financièrement une association, mais de lui donner un coup de pouce de diverses manières : cette aide pourrait se manifester sous la forme de conseils quant à l'organisation et aux activités de l'association, à la formation, à la publication ou à l'organisation d'événements, cela pourrait également être la prise en charge de déplacements. Ce ne sont pas les possibilités qui manquent.

La solidarité passe enfin par la mise en commun de certaines réflexions et certains projets. À quand des travaux entrepris par deux ou trois associations sur les mêmes sujets ? On a vu des premières tentatives par exemple en Amérique du Nord, autour des normes de description des archives¹ : ce cas de figure pourrait se répéter pour d'autres sujets. À quand un colloque organisé par deux associations de pays voisins ? À quand un congrès organisé par des associations et invitant les membres d'associations de pays voisins - ou plus lointains - à participer ? À quand des partenariats formalisés entre associations en vue de former des collègues, de leur apporter un soutien en matière d'accès à la littérature scientifique ou dans d'autres domaines ?

¹ Cette initiative a réuni les associations suivantes : *Society of American Archivists* (SAA), *Association of Canadian Archivists* (ACA), Association des archivistes du Québec (AAQ).

Les associations, bilan et appel à l'action

Un monde en mouvement

Si l'on prend du recul par rapport au phénomène associatif, quelle impression générale se dégage? Peut-on considérer que les archivistes sont sur la bonne voie ou qu'ils montrent au contraire des signes d'essoufflement? Il est incontestable, au vu de la trajectoire historique dont il a été fait un bref rappel précédemment, et de la très forte augmentation du nombre de professionnels ayant rejoint les rangs des associations, que le mouvement associatif s'est renforcé au cours du temps. Mais cela veut-il dire pour autant que les associations d'archivistes sont maintenant à l'abri des turbulences ou d'un retournement de tendance? Non, bien sûr. Même si d'indéniables progrès ont été accomplis, on sent au milieu de signes positifs, selon les pays et les contextes, une forme de fragilité. Peut-être est-ce tout simplement une question de perception: certains observateurs verront le verre à moitié plein, d'autres l'estimeront à moitié vide...

Pour ma part, si je devais caractériser le mouvement associatif au niveau international par une série de qualificatifs, je retiendrais les mots suivants : foisonnement, vigueur, diversité, progression. Mais je ne pourrais pas m'empêcher d'y ajouter: fragilité, doute, hésitation et questionnement. Rien n'est acquis, en bien comme en mal. Il est vrai que nous sommes dans un monde en plein mouvement. Le contexte comme la profession et les associations évoluent au fil des ans. Les vérités d'hier ne sont pas forcément celles de demain. Dans les pays où les choses semblent aller bien, tout peut se transformer et déboucher sur des crises graves comme celles auxquelles nous assistons ces dernières années - et ceci même dans des pays où l'archivistique est pourtant reconnue depuis des décennies et se situe à la pointe au niveau international - ; dans les pays où la situation semble sans espoir, l'avenir peut pourtant se révéler à terme plein de promesses.

Les archivistes, même s'ils ne sont pas maîtres de leur destin, ont la possibilité d'influer sur le cours des choses, par leur volonté, leur engagement, leurs choix et leurs actions. Ils doivent continuer de s'unir, de se mobiliser et d'agir, comme l'ont fait les générations précédentes. Ils doivent convaincre leurs collègues, étudiants comme professionnels déjà en poste, qui ne sont pas encore membres des associations de rejoindre le mouvement ; améliorer leurs connaissances et les diversifier ; dialoguer avec les autres professions et se positionner vis-à-vis d'elles ; renforcer leur présence sur la scène publique ; défendre l'éthique ; participer activement à la vie publique et aux transformations qui traversent nos sociétés ; maintenir le dialogue entre eux et aborder les choses avec esprit critique. La vie associative est exigeante pour ceux qui souhaitent faire évoluer les choses, mais elle est sans conteste fondamentale pour le futur de la profession et de la société, au sens large. Il est donc important que les archivistes poursuivent leurs efforts et leur collaboration au sein des associations.

Un sujet d'étude

Force est de constater que cette publication ne peut en aucune façon décrire de manière satisfaisante et complète les différentes facettes des associations professionnelles. Même si j'espère avoir rempli mon mandat en brossant à grands traits un portrait général des associations et en levant le voile sur de nombreux aspects du phénomène, je suis conscient que l'univers des associations professionnelles d'archivistes mériterait mieux qu'un simple ouvrage introductif.

La connaissance du phénomène associatif est actuellement superficielle et parcellaire. Il suscite trop peu d'intérêt tant de la part des professionnels que des chercheurs. Les archivistes ne peuvent pas demeurer sur ce constat mais devraient se mobiliser et passer à l'action pour faire avancer la connaissance. Il s'agit non seulement d'une question de curiosité mais aussi - et surtout - de crédibilité et de professionnalisme.

Les sources d'information qui permettraient de compléter le tableau existent et sont abondantes : archives des associations, publications éditées par ces dernières, sites Web, listes de discussion, blogs, tweets, pages Facebook, sans oublier les témoignages des acteurs de la vie associative qui peuvent être

recueillis par le biais d'enquêtes orales. Il s'agit là de gisements uniques et passionnants. De plus, ils sont actuellement pratiquement inexplorés et inexploités. Le potentiel est donc important pour qui voudrait bien saisir l'opportunité. Il existe en fait toute une série de champs d'étude complètement négligés, dont certains exemples ont été évoqués au fil de ces pages.

Cependant, le travail des futurs chercheurs doit être facilité. Les archivistes eux-mêmes doivent les aider en préparant des inventaires des archives des associations ainsi que des bibliographies. Ils pourraient également numériser un certain nombre de documents. Tout ce matériel pourrait être mis en ligne. Il faut également que la volonté existe. Il convient que les monographies dédiées aux associations, tant au niveau national qu'international, se multiplient. Le travail ne doit pas se focaliser uniquement sur la création, l'histoire et le développement de chaque association : il doit également prendre en considération le temps présent car les associations actuelles sont aussi un sujet d'étude.

Par sa diversité, sa richesse mais aussi sa complexité, le phénomène associatif nécessite des approches croisées et complémentaires. Aussi, la communauté professionnelle internationale devrait-elle se lancer dans un effort coordonné qui pourrait être mené conjointement par des universités de différents pays ayant des programmes consacrés aux archives et à la gestion de documents, en collaboration avec la SPA et les associations. Pour aborder de manière sérieuse le thème, il faudrait que les études sur les associations soient effectuées par des personnes de différents horizons et pays.

Bien souvent, les archivistes n'ont pas le temps nécessaire pour se consacrer à la réflexion et à l'introspection. Ou du moins, ils ne le prennent pas... Espérons que l'intérêt pour le sujet ne sera pas seulement manifesté par des archivistes, mais aussi par des personnes extérieures à la profession, qui s'intéressent aux mouvements associatifs en général et aux associations professionnelles en particulier. Il serait intéressant de confier la rédaction d'un ouvrage sur ce thème à un sociologue ou à une équipe de sociologues par exemple. Un représentant de cette discipline aurait certainement appréhendé le phénomène associatif d'une manière fort différente de la mienne, en posant d'autres questions et en mettant l'accent sur d'autres thèmes. Bien que de nombreux archivistes soient eux-mêmes des historiens et qu'ils soient tout à fait capables de mener des études sur des sujets d'histoire, il serait bon de confier aussi des travaux de recherche à des collègues historiens : leur façon d'aborder les choses pourrait également permettre d'aboutir à des résultats utiles. En bref, le terrain est vaste et nul n'a le monopole de l'étude du phénomène associatif. Bien au contraire, des projets réunissant diverses

approches et professions seraient certainement les plus intéressants. L'important serait de définir un questionnaire, une méthode et un programme dans le domaine. Il serait bon, si possible, que les choses se fassent dans la concertation.

En résumé, espérons que cet appel à l'action ait un écho et que le phénomène associatif fasse l'objet d'enquêtes et d'études qui permettront de publier des rapports, des articles et des monographies sur le sujet. Les résultats de ces travaux auront des retombées positives sur les associations et les membres de la communauté professionnelle : ils leur permettront non seulement de mieux connaître leur passé et leur trajectoire, mais également leurs caractéristiques propres et ce qui les différencie les unes des autres.

Pour la création d'un observatoire permanent des associations

Parmi toutes les pistes envisageables, la création d'un « observatoire permanent des associations » devrait retenir tout spécialement notre attention. Cet observatoire aurait la possibilité de réaliser toute une panoplie de travaux utiles. Il pourrait publier un rapport annuel consacré à l'état des associations, en donnant des résultats quantitatifs et qualitatifs. Il pourrait diffuser un bulletin d'information¹. Il aurait aussi pour vocation de lancer des enquêtes et des études thématiques comparatives, éditer une bibliographie, préparer des recommandations ou des lignes directrices liées au fonctionnement des associations ou à d'autres thèmes relatifs aux associations. Il assurerait une veille pour tous les sujets en relation avec les associations professionnelles. Finalement, il pourrait devenir une plateforme d'échanges, de débats et de connaissance autour de thèmes intéressant l'ensemble des associations. Le périmètre de ses activités devrait être défini de façon à ce que cette initiative

¹ À l'image de ce que fait Trudy Huskamp Peterson, archiviste américaine, pour le groupe de travail de l'ICA consacré à la relation entre « Archives et droits de l'homme » (<http://www.ica.org/fr/node/13608>) ou de la contribution de David Rajotte, archiviste à Bibliothèque et Archives Canada, qui poste régulièrement sur la liste de discussion canadienne (Arcan-1), sous le titre de « Nouvelles du patrimoine documentaire », une synthèse de ce qu'il a collecté sur le Web en relation avec les archives et les archivistes. Cet observatoire pourrait également s'inspirer des lettres d'information mises en ligne par la *Society of American Archivists* (« *In the Loop* ») et par *ARMA International* (« *European Union Brief* », « *Washington Brief* » et « *Canadian Brief* ») évoquées plus haut.

se révèle utile pour la communauté professionnelle tout en ne venant pas concurrencer d'autres structures déjà existantes.

La communauté professionnelle internationale a les moyens de donner jour à cet observatoire et lui permettre de vivre. Bien sûr, il ne faudrait pas viser trop grand au début et ne pas brûler les étapes. La difficulté initiale réside plutôt dans le fait de réunir les bonnes volontés et de mettre en place une organisation qui fonctionne, plutôt que dans les moyens financiers et technologiques. Dans un premier temps, le plus important serait de lancer le mouvement en créant un groupe de base qui puisse définir les objectifs et le fonctionnement de l'observatoire, établir des partenariats et un réseau. La forme définitive que pourrait prendre cet observatoire serait choisie en fonction des résultats obtenus lors de la phase de test et des attentes manifestées par les différents partenaires.

Vu sa mission, sa composition, son expérience, sa présence universelle, la nature de ses activités et le réseau dont elle dispose, la SPA est certainement la mieux placée pour lancer et porter une telle initiative. Si la SPA ne souhaitait pas s'engager dans cette voie, une université pourrait prendre le flambeau par exemple. Si cette solution ne rencontrait aucun écho, une association ou un groupe d'associations, voire un collectif de professionnels, pourrait peut-être relever le défi.

La création d'un tel observatoire ferait entrer la profession et les associations dans une nouvelle ère. En plus de sa portée symbolique, la mise en réseau des idées, des projets, des résultats, des combats comme des solutions, entre associations et entre professionnels, serait bénéfique. Les notions de partage de l'information, de veille et de solidarité sont aujourd'hui reconnues et valorisées. Un tel observatoire aurait tout son sens.

Les personnes intéressées par le thème de l'ouvrage rencontreront quelques difficultés pour approfondir leurs connaissances. Il n'existe en effet à ce jour aucune monographie ou article abordant les associations de manière globale et comparée. Elles trouveront en revanche différentes publications se concentrant sur l'une ou l'autre des associations (présentation générale, histoire, ouvrage commémoratif) ainsi que des articles épars, parus en grande majorité dans les revues et bulletins édités par les associations, traitant de sujets en relation avec leurs activités et leurs réalisations. Un important travail de dépouillement est toutefois nécessaire pour les identifier et les localiser.

La bibliographie comprend des références qui m'ont été utiles dans la préparation de l'ouvrage. Les ressources sont divisées en deux ensembles : les publications et les adresses de sites Web. En ce qui concerne les publications, j'ai mentionné en premier lieu les livres et articles généraux consacrés aux associations, puis j'ai indiqué quelques références de publications relatives au Conseil international des archives ainsi qu'à la Section des associations professionnelles. Pour ce qui a trait aux sites Web, les associations sont très nombreuses à mettre en ligne des informations: j'ai alors préféré ne mentionner que les organisations professionnelles internationales et renvoyer le lecteur à des annuaires et des listes tenus à jour pour les adresses des associations nationales, régionales et thématiques.

Relevons encore que les associations conservent souvent leurs propres archives. Je ne les ai pas consultées dans le cadre de ce travail, à l'exception de celles du Conseil international des archives, conservées à Fontainebleau, sous la responsabilité des Archives nationales françaises.

Bibliographie

Livres ou articles consacrés aux associations

ALBERCH I FUGUERAS (Ramon), « *Perspectivas de las asociaciones profesionales de archiveros* », *Tabula*, 1, 1992, p. 211-223.

ALBERCH I FUGUERAS (Ramon) *et alii*, « *Arxivers sense Fronteres, una aposta per la solidaritat arxivística internacional* », *Lligall*, 21, 2003, p. 303-338.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, « Les associations d'archivistes de la Communauté européenne », *La Gazette des archives*, n° 149, 1990, p. 121-152¹.

ASSOCIAZIONE NAZIONALE ARCHIVISTICA ITALIANA, « *Professione: archivista: 1949-1999: I cinquant'anni dell'ANAI nel mondo archivistico* », *Archivi per la Storia*, Anno XIV, n.1-2, Gennaio-Dicembre 2001 (Actes du Congrès de Trento-Bolzano organisé par l'ANAI en 1999)².

BEYEA (Marion), *Lignes directrices pour la formation d'une association professionnelle*, Paris, ICA/UNESCO, 1995.

BOWDEN (Russell), *Principes directeurs pour la gestion des associations professionnelles d'archivistes, de bibliothécaires et de documentalistes*, Paris, UNESCO, 1989.

CAYA (Marcel), « Le rôle des associations professionnelles au niveau international », *Archives*, vol.17/ 4, 1986, p. 3-10.

CLEYET-MICHAUD (Rosine), « Les associations d'archivistes de l'Europe des douze. Synthèse d'une enquête de l'Association des archivistes français », *La Gazette des archives*, n° 149, Association des archivistes français, 1990, p. 138-143.

CLEYET-MICHAUD (Rosine), « Les associations d'archivistes dans le monde », *Janus*, 1993, 1, p. 130-134.

¹ Ce numéro comprend différents articles consacrés aux associations professionnelles.

² Ce numéro regroupe une série de textes consacrés aux associations de Suisse, d'Autriche, des États-Unis, de Croatie, de France et de Slovénie.

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, *Janus*, 1, 1989¹.

GRANGE (Didier), « Associations professionnelles et formation. Un défi perpétuel », in Evelyne VANDERVOORDE (éd.), *La formation des archivistes. Pour relever les défis de la société de l'information* (Actes de la cinquième journée des archives de l'Université catholique de Louvain), Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2006, p. 61-75.

GRANGE (Didier), « *Las asocfaciones archivísticas: panorama de un mundo en movimiento* », El Archiva: un servicio público ?, Congreso de Archivos de Canarias, La Oliva, Fuerteventura, 19-21 octobre 2006, Las Palmas, Anroart Ediciones, 2006, p. 627-661.

HALL (Ken), « *The role of professional associations in archival development* », *Janus*, 1996, 1, p. 110-113.

LE GOFF (Armelle), *Les archives des associations. Approche descriptive et conseils pratiques*, Paris, La Documentation française, 2001.

Articles relatifs aux Conseil international des archives et à la Section des associations professionnelles de la même organisation

EVANS (Frank B.), « *Archives and Research : A study in International Cooperation Between UNESCO and ICA* », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, LVII, 1-2, 1986, p. 127-158.

FRANZ (Eckhardt G.), « *Der Internationale Archivrat: Vergangenheit, Gegenwart, Zukunft* », *Archivum*, XXIX, 1982, p. 155-173.

FRANZ (Eckhardt G.), « *Le Conseil international des archives: ses réalisations et son avenir* », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 1984, p. 3-27.

GRANGE (Didier), *Éléments pour une histoire de la SPA*, 2010, <http://www.ica.org/fr/node/14430>.²

¹ Ce numéro de *Janus* est consacré aux associations professionnelles et comprend différents articles sur ce thème.

² En espagnol, français et anglais.

KECSKEMET! (Charles), « Les activités et les problèmes du Conseil international des archives », *Actes du Congrès International extraordinaire des Archives, Washington 1966*, Conseil international des archives, Paris, PUF, 1969, p. 197-223.

MACKENZIE (George), « *Projectes presents i futurs des Conseil Internacional d'Arxius* », *Lliga/1*, num. 10, 1995, p. 105-116.

RINZENA Oaap), « Au sujet de la Section des associations professionnelles d'archivistes (SAPA) », *Janus*, 1983, 1, p. 3-4.

TANODI (Aurelio), « *La Cooperacion internacional en facilitar acceso a los archivos* », *Actes du Congrès International extraordinaire des Archives, Washington 1966*, Conseil international des archives, Paris, PUF, 1969, p.171-195.

VAN DEN BROEK Oan), « *International Archival Co-operation since the Brussels Congress in 1910* », *Actes du 13' Congrès international des Archives, Archivum*, XLIII, 1997, p. 31-62.

Webographie

(Toutes les adresses ont été vérifiées le 17 avril 2016)

La SPA a mis en ligne une liste des sites Web de ses membres :
<http://www.ica.org/772/liens-utiles/liens-utiles-des-sites-web-des-membres-de-spa.html>

D'autre part, elle tient à jour une liste des associations dans le monde (répertoire des associations professionnelles dans le monde entier) :
<http://www.ica.org/13312/ressources-professionnelles/repertoire-des-associations-professionnelles-dans-le-monde-entier.html>

ARMA International: www.arma.org

Arxiviers Sense Fronteres (AsF): <http://www.arxiviers.org/home/ca-ES>

Association of Commonwealth Archivists and Records Managers (ACARM) :
<http://www.acarm.org>

Association of Moving Image Archivists (AMIA): <http://www.amianet.org/>

Association internationale des archives francophones (AIAF) : <http://www.aiaf.org/>

Conseil international des archives (ICA) : <http://www.ica.org>

Co-ordinating Council of Audiovisual Archives Associations (CCAAA):
<http://www.ccaaa.org/>

European Bureau of Library, Information and Documentation Associations (EBLIDA) :
<http://www.eblida.org/>

International Association of Sound and Audiovisual Archives (IASA) :
<http://www.iasa-web.org/>

International Federation of Film Archives (PIAF) : <http://www.fiafnet.org/>

International Federation of Television Archives (FIAT) : <http://www.fiatifta.org/>

Section des associations professionnelles du Conseil international des archives (SPA): <http://www.ica.org/fr/node/13549>

The Southeast Asia-Pacific Audio Visual Archives Association (SEAPAVAA) :
<http://www.seapavaa.com/>

Principaux acronymes

AAC	<i>Associació d'Arxivers - Gestors de Documents de Catalunya</i>
AAF	<i>Association des archivistes français</i>
AAS	<i>Association des archivistes suisses</i>
AAQ	<i>Association des archivistes du Québec</i>
ACA	<i>Association efCanadian Archivists</i>
ACA	<i>Academy efCertified Archivists</i>
ACAL	<i>Asociación de Archiveros de Castilla y León</i>
ACARM	<i>Association efCommonwealth Archivists and Records Managers</i>
EURBICA	<i>Branche européenne du Conseil international des archives</i>
AIAF	<i>Association internationale des archives francophones</i>
ANABAD	<i>Federación Española de Asociaciones de Archiveros, Bibliotecarios, Arqueólogos, Museólogos y Documentalistas</i>
ANAI	<i>Associazione Nazionale Archivistica Italiana</i>
AMIA	<i>Association efMoving Image Archivists</i>
ARA	<i>The Archives and Records Association (ex Society efArchivists)</i>
ASARCA	<i>Asociación de Archiveros de Canarias</i>
ASA	<i>Australian Society efArchivists</i>
AsF	<i>Arxivers sense Fronteres/Archiveros sin Fronteras</i>
ASLIB	<i>The Association for Information Management</i>
EBLIDA	<i>The European Bureau efUbrary, Information and Documentation Associations</i>

PIAF	<i>International Federation of Film Archives/ Fédération internationale des archives du film</i>
FIAT	<i>International Federation of Television Archives / Fédération internationale des archives de télévision</i>
IFLA	<i>International Federation of Libraries Associations</i>
ICA	<i>Conseil international des archives</i>
IASA	<i>International Association of Sound and Audiovisual Archives</i>
ICOM	<i>International Council of Museums</i>
ICOMOS	<i>International Council on Monuments and Sites</i>
ICRM	<i>Institute of Certified Records Managers</i>
ISO	<i>International Organization for Standardization</i>
JSAI	<i>The Japan Society of Archives institutions</i>
NAGARA	<i>National Association of Government Archives and Records Administrators</i>
RMAA	<i>Records Management Association of Australasia (devenu RIM Professionals Australasia)</i>
RMS	<i>Records Management Society (devenue The Information and Records Management Society)</i>
SAA	<i>The Society of American Archivists</i>
SAEPAVA A	<i>The Southeast Asia-Pacific Audio Visual Archives Association</i>
SIO	Section des organisations internationales (du Conseil international des archives)
SPA	Section des associations professionnelles (du Conseil international des archives)

Déclaration universelle sur les archives

(déclaration adoptée le 10 Novembre 2011 au cours de la 36^e session de la conférence générale de l'UNESCO)

Les archives consist^{g_n}ent les décisions, les actions et les mémoires. Les archives constituent un patrimoine unique et irremplaçable transmis de génération en génération. Les documents sont gérés dès leur création pour en préserver la valeur et le sens. Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens.

À cette fin, nous reconnaissons

- le caractère unique des archives, à la fois témoignage authentique des activités administratives, culturelles et intellectuelles et reflet de l'évolution des sociétés;
- le caractère essentiel des archives pour la conduite efficace, responsable et transparente des affaires, la protection des droits des citoyens, la constitution de la mémoire individuelle et collective, la compréhension du passé, la documentation du présent et la préparation de l'avenir;
- la diversité des archives permettant de documenter l'ensemble des domaines de l'activité humaine;
- la multiplicité des supports sur lesquels les archives sont créées et conservées, que ce soit le papier, le numérique, l'audiovisuel ou tout autre type;
- le rôle des archivistes qui, en tant que professionnels bénéficiant d'une formation initiale et continue, servent leurs sociétés respectives en appuyant la création des documents, en procédant à leur sélection, leur préservation et en les rendant accessibles pour leur utilisation ;

- la responsabilité de tous, citoyens, décideurs publics, propriétaires ou détenteurs d'archives publiques ou privées, archivistes et spécialistes de l'information, dans la gestion des archives.

Et c'est pourquoi nous nous engageons à travailler de concert, pour que

- chaque État se dote de politiques et de lois concernant les archives et qu'il les mette en œuvre ;

- la gestion des archives soit valorisée et pleinement exercée au sein de tout organisme public ou privé qui crée et utilise des archives dans le cadre de ses activités ;

- les ressources nécessaires, incluant l'embauche de professionnels qualifiés, soient allouées à la gestion adéquate des archives ;

- les archives soient gérées et conservées dans des conditions qui assurent l'authenticité, l'intégrité et la plus grande marge d'utilisation ;

- les archives soient rendues accessibles à tous, dans le respect des lois en vigueur et des droits des personnes, des créateurs, des propriétaires et des utilisateurs ;

- les archives soient utilisées afin de contribuer à la promotion de citoyens responsables.

Biographie

Didier Grange est archiviste de la Ville de Genève.

Engagé dans la vie associative depuis de nombreuses années, il est conseiller spécial auprès du Conseil international des archives, et préside le comité de pilotage du Portail international d'archivistique francophone (PIAF).

Il a été vice-président puis secrétaire général adjoint du Conseil international des archives. Au sein de la même organisation, il a également siégé au comité éditorial de la revue *Comma* et présidé la Section des associations professionnelles (SPA) entre 2004 et 2008. Il a organisé deux éditions de la Conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA) en qualité de secrétaire : à Malte en 2009 et à Oslo en 2010.

Didier Grange est titulaire d'une double maîtrise ès Lettres de l'Université de Genève, en histoire et en archéologie classique.